

LES COMMANDERIES DU TEMPLE ET DE L'HÔPITAL À PROVINS (XII^e-XVIII^e SIÈCLE)

À Provins comme dans toutes les villes médiévales, les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital s'implantèrent afin de profiter de l'activité économique ; dans la seconde capitale des comtes de Champagne, ville de foires éminentes et centre financier non moins important au cours des XII^e et XIII^e siècles, ils participèrent également de cette vie économique et de l'activité financière qui y était liée. Les historiens de la ville ont, dès le XVI^e siècle, focalisé leur intérêt sur la milice du Temple et son implantation à Provins, dont nous allons voir qu'elle fut certainement plus ancienne et plus conséquente que celle de l'Hôpital. Bien qu'elle soit peu connue, une enquête royale diligentée en 1300 est très significative de ce point de vue, puisqu'elle évaluait les biens des Templiers dans la prévôté de Provins à une valeur de 1600 livrées de terre, soit l'équivalent des grands établissements religieux provinois comme Saint-Quiriace, Saint-Ayoul, Saint-Jacques, l'Hôtel-Dieu, alors que celui de l'Hôpital était estimé à 100 livrées, soit le seizième¹!

La découverte en 1858 par Félix Bourquelot d'un cartulaire des Templiers de Provins antérieur à la dévolution des biens des Templiers à l'Hôpital en 1312 avait jeté une lumière vive sur la présence des frères de la milice à Provins ; cependant, le grand historien de Provins, occupé par ses recherches sur les foires, se contenta d'une analyse très détaillée². En 1919, l'abbé Victor Carrière édita ce même cartulaire, non sans avoir amplement consulté le fonds d'archives dont il provenait. Or il s'agit d'un fonds considérable, celui des archives de la commanderie de La Croix-en-Brie, à laquelle l'établissement de Provins fut rattaché au XVI^e siècle ; ce fonds est conservé aux Archives nationales dans la série S³. L'abbé Carrière exploita de façon intensive toutes les données présentes dans les actes qu'il publia pour dresser un bilan aussi exhaustif que possible de la vie de l'ordre à Provins aux XII^e et XIII^e siècles.

Entre Bourquelot et Carrière, un érudit provinois atypique, Émile Lefèvre, utilisa largement le fonds documentaire de la commanderie de La Croix-en-Brie dans ses articles de la *Feuille de Provins* rassemblés en 1868 dans un ouvrage incomplet ; on eût aimé qu'il pût aller jusqu'au bout de son projet, tant il avait dépouillé de sources, même s'il laissait son érudition divaguer au gré des rues, souvent sans indiquer ses sources. Son objectif était cependant très différent, puisqu'il s'agissait d'une sorte d'histoire régressive de la topographie et de

la population de Provins⁴. Il dépassa donc largement les XII^e et XIII^e siècles, utilisant les baux et actes de la commanderie jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; mais l'histoire de l'implantation des ordres n'était pas dans son objectif.

Curieusement, aucun de ces auteurs ne chercha à distinguer, dans cette abondante masse documentaire, ce qui relevait de l'un et l'autre des ordres avant la dévolution de 1312. Ils ne faisaient en cela que suivre leurs prédécesseurs : de telle sorte que l'on considère en général à Provins qu'il n'y eut qu'une commanderie de Templiers, dévolue après 1312 aux Hospitaliers, sans s'interroger sur la place occupée par l'« Hôpital ancien », c'est-à-dire l'ordre de l'Hôpital d'avant 1312. Or, de fait, il y eut à Provins une commanderie du Temple, et une ébauche de commanderie de l'Hôpital ; nous allons tenter de rétablir la réalité historique, et de restituer, autant que faire se peut, les sièges des deux ordres et leur fonctionnement.

Mais nul ne s'est attaché non plus à suivre l'évolution de ces institutions au-delà de la fin du XIII^e siècle. Cet article a un second objectif, celui d'exploiter en profondeur la masse documentaire considérable de la commanderie de La Croix pour ce qui concerne ses membres provinois, afin d'établir l'emprise foncière et fiscale des ordres à l'intérieur de la ville de Provins au cours des siècles. On accordera une place toute particulière à la détermination des droits féodaux – réels ou prétendus – détenus par le Temple, puis l'Hôpital, sur la vicomté de Provins. Malheureusement, dans ce panorama des droits divers des ordres dans la ville, le fonds d'archives, tout abondant qu'il soit, n'en est pas moins très hétérogène chronologiquement, avec une sous-représentation considérable de la période antérieure à la guerre de Cent Ans ; la rumeur historique attribue aux événements des années 1430 la cause de la disparition de nombreuses archives – nous verrons cependant que le siècle noir de la guerre de Cent Ans entraîna une dépopulation et une désurbanisation de la ville qui dut bouleverser les usages coutumiers.

Pour procéder à cette analyse documentaire, nous avons dépouillé l'ensemble des archives disponibles qui nous étaient connues, et en avons rassemblé des extraits dans un document particulier, déposé à la Bibliothèque municipale de Provins, ainsi qu'aux Archives départementales de la Seine-et-Marne et de l'Aube⁵.

¹ Longnon 1901-1914, III, p. 129-130.

² Bourquelot 1858.

³ Carrière 1919.

⁴ Lefèvre 1868. Signalons la synthèse rapide mais efficace de Jean-Marie Yante dans le colloque consacré à l'économie templière en Occident : Yante 2012.

⁵ Jean Mesqui, *Les commanderies du Temple et de l'Hôpital à Provins – XI^e-XVII^e siècles. Répertoire de sources*, 2023.

PLANCHES A, B, C et D.

*Plans de Provins, d'après le cadastre vers 1810 des Archives départementales (vue d'ensemble et extraits par quartiers).
Ont été reportés sur ce plan les propriétés de la censive du Temple (fuchsia) et ceux de l'Hôpital ancien (marron).
La Vicomté et le franc-alleu de la Chaussée-Sainte-Croix sont colorés en orange.*

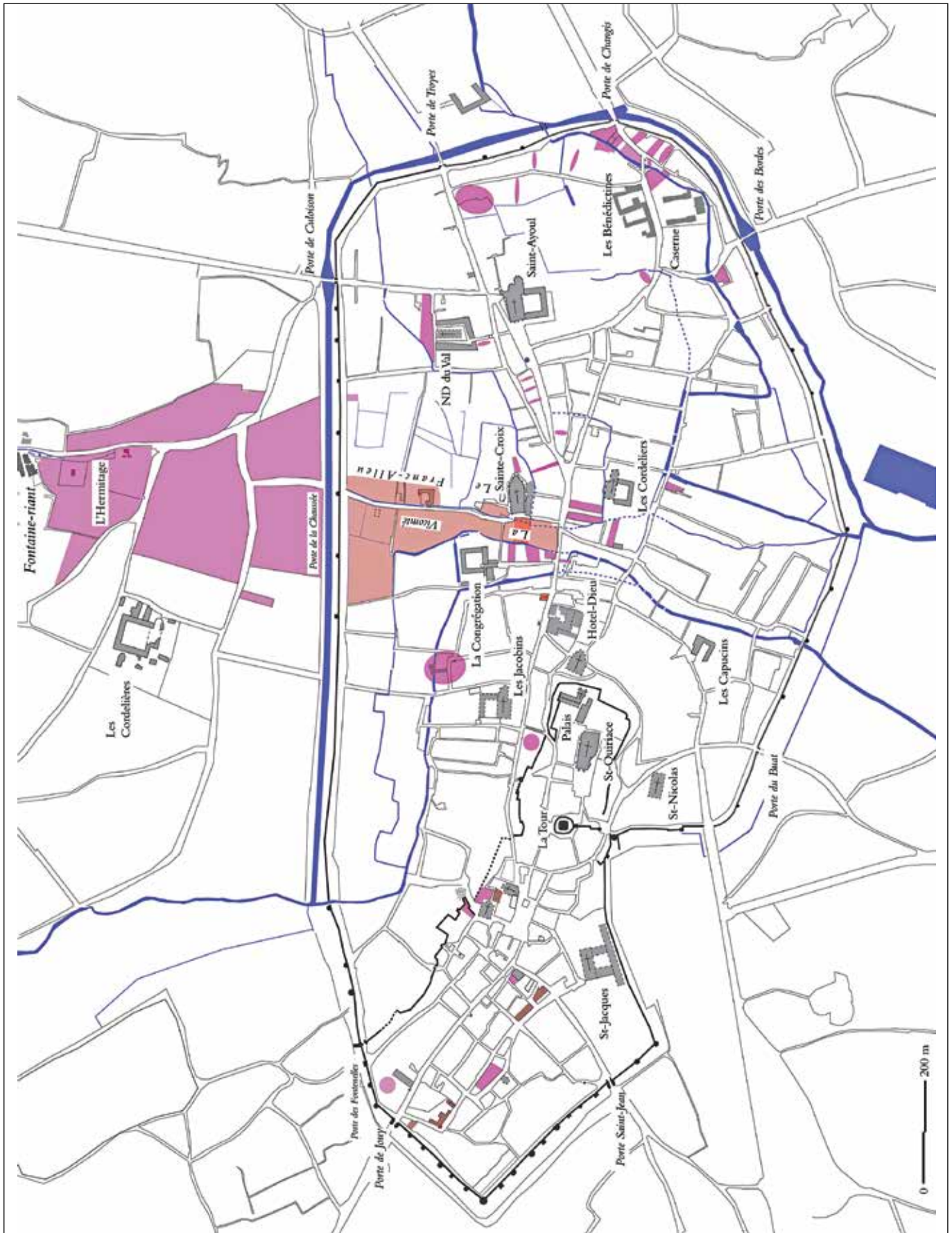


PLANCHE A - Complet.

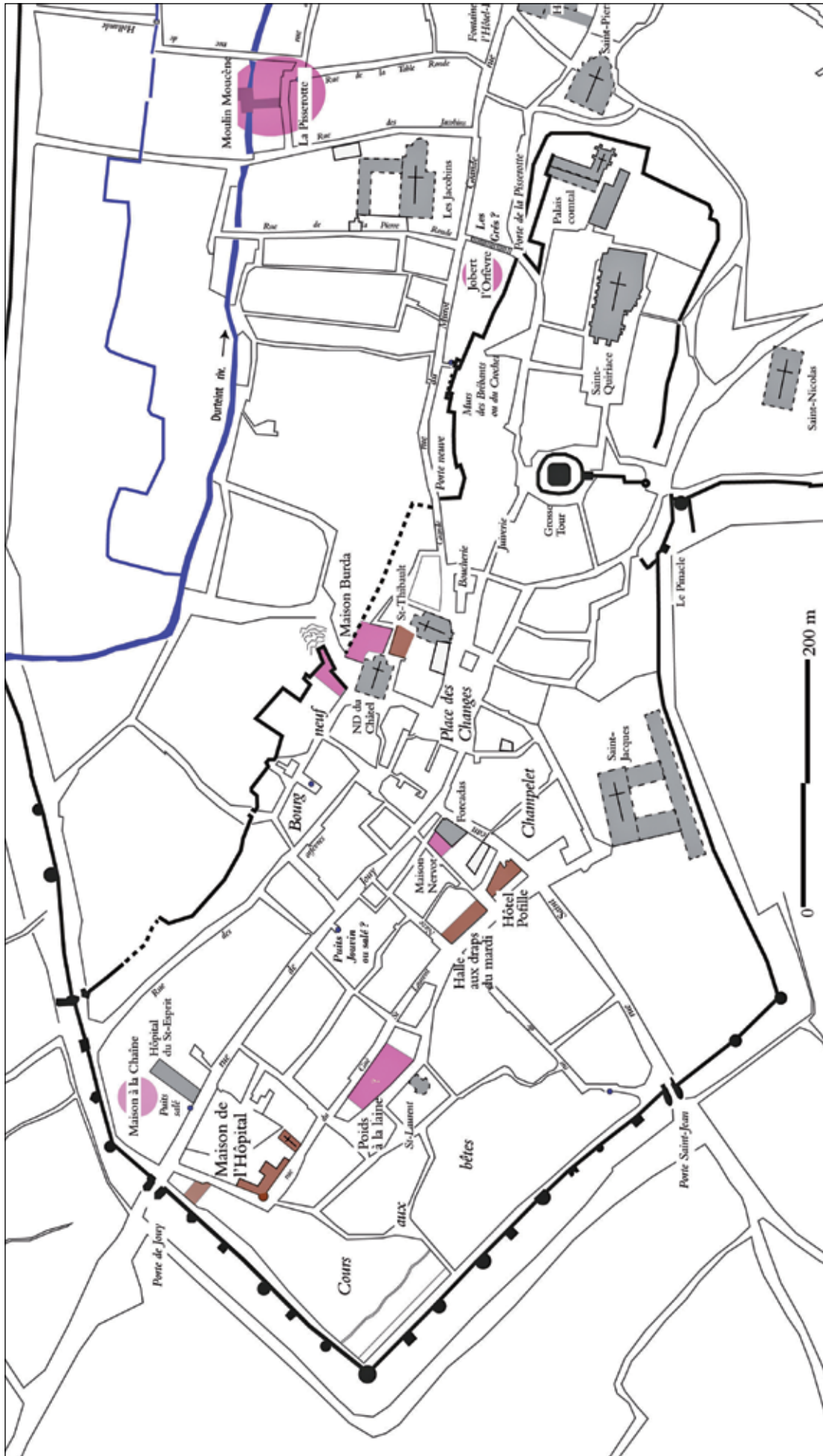


PLANCHE B - Châtel.

Établissement et vie des ordres à Provins

L'époque de l'installation et l'apogée
(XII^e-XIII^e siècles)

Les frères de la milice du Temple

Les origines champenoises du fondateur de l'ordre Hugues de Payns, et ses liens avec le comté de Champagne permettent de penser que le Temple s'implanta dès le second quart du XII^e siècle dans la ville ; les Templiers avaient reçu du comte Thibault II (1125-1152) des droits fiscaux sur la vente des couteaux et charrettes qui furent amplifiés par la suite, on y reviendra. Avant 1171, ils possédaient au moins une maison commerciale à Provins, occupée par le dénommé Gilbert le Saulnier, dans le quartier du Marché neuf au Châtel, en dehors de la zone primitive des marchés et des foires. À cette date les Templiers l'échangèrent contre une maison de pierre, proche de l'église Notre-Dame-du-Châtel, qui appartenait au chevalier Henri *Burda*, moyennant une soulte importante de 60 livres (planche B) ; nous verrons plus loin que cet échange avait pour objectif de détenir une implantation commerciale au Vieux marché, beaucoup plus rémunératrice⁶.

La confirmation de l'échange et de la franchise fut signée et scellée par le comte devant frère Eustache Le Chien, vice-maître et procureur des biens du Temple en France, et à côté de lui plusieurs autres frères dont le frère aumônier et le frère changeur. Il s'agissait ici des officiers supérieurs de l'ordre en France⁷ ; rien n'indique encore la présence physique de frères à Provins même, mais elle est pour le moins probable. On aurait peine à imaginer que les frères de la milice n'aient pas été implantés physiquement à Provins, mais le représentant sur place de l'ordre n'avait aucun pouvoir délégué et dès lors, il n'apparaît pas dans les textes. Il faut attendre, en fait, 1224 pour voir apparaître dans les textes un certain frère Jean de Tournus, « précepteur des maisons du Temple de Provins » ; il n'agissait qu'en tant que mandataire de frère Aymard, qui fut l'un des

⁶ Carrière 1919, n°89. Benton-Bur 2009, n°318. Sur l'origine de l'importante famille des *Burda* et ses liens avec les Bristaud, voir Verdier 2009, p. 86-94. Curieusement, Victor Carrière a confondu l'église Notre-Dame du Châtel avec l'abbaye Notre-Dame-du-Val, et en a conclu que la maison acquise par les Templiers à la suite de l'échange se trouvait hors les murs, au nord-est de la ville, se confondant avec la « commanderie du Val » de 1495. Voir Carrière 1919, p. XLVIII-XLIX. *Répertoire*, n°I.8.

⁷ Frère Eustache le Chien, intitulé « précepteur de la maison du Temple de Paris » et frère Bernard le Changeur sont ainsi présents à la donation d'une maison aux Champeaux, à Paris, par Constance, sœur de Louis VII, en 1172 (voir Robert de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, t.I, Paris, 1887, n°507).

plus hauts dignitaires de l'ordre en France pendant le premier tiers du XIII^e siècle, trésorier et homme de confiance du roi Philippe Auguste⁸.

*La maison du Temple à Fontaine-riant,
le siège de la commanderie du Temple à Provins*

Le siège primitif de la commanderie du Temple se trouvait hors des murs délimités dans les années 1230, au nord-est de la ville, sous le hameau de Fontaine-Riant, à l'endroit qui sera appelé bien plus tard l'Hermitage (ou Hermitage) (pl.A, pl.C). La première mention explicite de cet établissement ne remonte qu'à l'année 1401, lorsque Pierre de Provins est désigné commandeur de « la commanderie de l'Ospital du Val **lez** ledit Provins », prouvant que le siège principal était à l'extérieur de Provins, au nord sur les coteaux de Fontaine-Riant⁹.

Évidemment, l'acte de 1401 est tardif pour inférer l'existence de la commanderie templière sur les coteaux hors les murs dès les origines du Temple à Provins. En revanche, un acte du cartulaire se réfère probablement à cet établissement hors les murs : il s'agit de la donation-vente en 1232 par Étienne de Monthyon et son épouse Isabelle des « loges et vignes qu'ils avaient à côté de la maison des frères », qui ne pouvaient se trouver que sur les coteaux au nord de la ville¹⁰. De même, l'arbitrage de 1300 que nous allons examiner ci-après, visait certainement la propriété hors les murs, lorsqu'il évoquait le « poncel devers le Temple », car il fallait remonter le ruisseau de la Chaussée depuis Sainte-Croix dans le sens sud-nord pour atteindre ce poncel¹¹.

Depuis 1495, la tradition rapporte que l'établissement fut ruiné « par les guerres avec les Anglais », à l'exception de sa chapelle dédiée à saint Jean, et les érudits modernes en ont déduit que cette destruction avait eu lieu pendant les événements guerres de 1430-33 et que la commanderie avait été précédemment habitée par le commandeur Nicole de Giresme¹².

⁸ Carrière 1919, n°122. *Répertoire*, n°I.285. Sur frère Aymard, voir Delisle 1889, p. 61-63.

⁹ *Répertoire*, n°490.

¹⁰ Carrière 1919, n°1, 29, 72, 127. Ces vignes sont d'ailleurs situées à Fontaine-riant dans l'acte de donation-vente par le chevalier Milon Mocery du cens qu'il détenait sur elles : Carrière 1919, n°19, 125. Voir *Répertoire*, p. XX.

¹¹ *Répertoire*, p. 30-31.

¹² Visite de 1495 : Arch.nat., S 5558-2, fol. 7-8 (*Répertoire*, n°I.505). Sur l'interprétation de ce texte attribuant la destruction aux années 1430-33, voir Bourquelot 1839, II, p. 91-92, qui reprend intégralement Pierre-Claude Rivot dans ses *Anecdotes* au sujet de la destruction par les Anglais : voir Michel Veissière, « Anecdotes anciennes de Provins », *Provins et sa région*, 1978, p. 71. Voir Ditsch 1905, p. 168-170. Pierre-Claude Rivot avait été plus prudent au XVIII^e siècle dans son chapitre consacré à l'Hermitage, indiquant : « suivant la tradition du pays cette commanderie fut détruite par les Anglois, on ne dit pas en quelle année. » (B.m.Provins, ms.100, p. 724).

En fait, cette interprétation est sans doute trop rapide, car l'enquête pontificale réalisée en 1373 sur l'état des commanderies hospitalières de France indique que « la maison ou chapelle de l'Hôpital principal fut totalement détruite par les guerres et rasée à hauteur de terre », prouvant que ce fut dans la première partie de la guerre de Cent Ans qu'elle fut détruite¹³. On peut supposer que c'est en 1358, au même moment où l'administration royale et les Provinois décidaient d'abattre l'ancienne abbaye de Notre-Dame-du-Val, que la commanderie fut également rasée pour ne pas offrir de point d'appui aux ennemis.

Mais la même enquête signale que la chapelle fut reconstruite avant 1373 par l'un des commandeurs, ce qui explique son état correct en 1495 lors de la visitation administrative. Un chapelain était rémunéré pour y célébrer trois messes encore à cette date ; il résidait en ville, dans la maison face à Sainte-Croix. Le reste des bâtiments fut-il relevé ? En 1407, un bail signale bien que la remise annuelle du cens d'une propriété devait s'effectuer « oudict Hospital hors Provins », mais nous verrons plus loin que d'autres mentions semblent plutôt désormais fixer l'hôtel intra muros comme le lieu symbolique d'acquittement des cens¹⁴.

En 1496, un bail signalait « une pièce d'héritage où souloient être anciennement l'église, cimetière, cours, jardins, accins et terre labourable, où il y a encore à présent une petite chapelle, masures abattes, plusieurs sources et prises de fontaines... » ; la « petite » chapelle reconstruite après 1358 n'avait sans doute pas les dimensions de la chapelle primitive. En 1577, on ne parlait plus que des « masures, cours, fermes et accins compris le tréfonds de l'église et cimetière » ; de même, en 1595, on évoquait encore une petite chapelle, mais les textes postérieurs n'évoquent plus même la chapelle¹⁵.

Une parcelle voisine du « clos de l'Hôpital », ce terme désignant le site de l'ancienne commanderie, fut mise à disposition d'ermîtes par le commandeur de La Croix-en-Brie à partir de la deuxième moitié du xvii^e siècle ; selon un mémoire de 1723, une nouvelle petite chapelle dédiée à la Nativité de la Vierge y avait été construite par les vigneron de Fontaineriant, et les ermites y accolèrent une cabane. En 1678, l'ermite Nicolas Rigolet l'agrandit, ainsi que la cabane, et ses successeurs continuèrent d'améliorer le bâtiment d'habitation, les matériaux étant pris dans les décombres de l'ancienne commanderie qui se trouvait à l'ouest, après que le terrain leur en ait été concédé

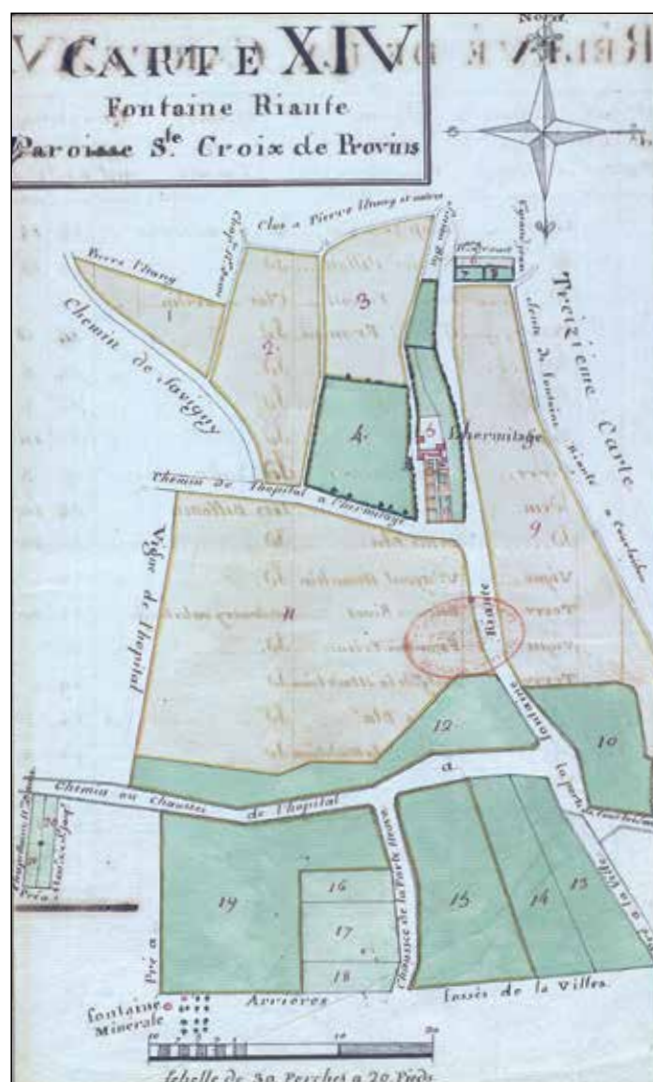


Fig. 1 - Les terres de la commanderie de La Croix-en-Brie au nord des arrière-fossés de Provins, comprenant l'Hermitage (n°5). L'ancienne commanderie se trouvait probablement sur la parcelle marquée n°4. Carte XIV de l'atlas des plans terriers dressés par le géomètre Juris dans la décennie 1780 pour le compte de la commanderie (Arch.dép. Seine-et-Marne, H 721).

en 1718 (pl. C, fig. 1, 20, 21)¹⁶. Cet ermitage fut l'objet de conflits nombreux en matière de juridiction ecclésiastique avec le curé de Sainte-Croix au cours du xviii^e siècle ; en 1772, les visiteurs des biens de la commanderie recommandaient qu'après le décès de l'ermite qui s'y trouvait, le commandeur abolisse son existence, tout en y maintenant la chapelle, « cette espèce d'aliénation n'étant profitable ni à la commanderie, ni

¹⁶ Sur l'histoire de l'Hermitage et de ses occupants, voir l'historique de Pierre-Claude Rivot dans ses *Anecdotes* (B.m.Provins, ms. 100, p. 723-730) auquel est annexé un *Mémoire du Sr Louis Auguste Beault, curé de Ste Croix, à l'occasion des Hermites et de la chapelle de N.D. de la Roche dans l'étendue de la paroisse de Ste-Croix du 7 juin 1723*. L'abbé Ythier a recopié l'intégralité (B.m. Provins, ms. 114, p. 41-88). On lit dans ce mémoire en particulier : « Les hermites ayant fouillé, y ont trouvé les anciens fondemens de laditte commanderie, et ont comblé depuis les anciens fondemens, après en avoir tiré il y a quatre ans [en 1719] plusieurs matériaux, et avant de metre en valeur cet arpent de terre comme ils l'ont fait depuis trois ans ».

¹³ Legras 1987, p. 214-215 (*Répertoire*, n° II.4).

¹⁴ 1407 : « payens en le cens dudit hospital de Provins, receus oudit hospital hors provins » (Arch.nat, S 5164^B, liasse 32, n°2 ; *Répertoire*, I.95)

¹⁵ *Répertoire*, n° I.507 à I.512.

au public, et qui n'est pas même édifiant... »¹⁷. De fait, l'Hermitage fut loué à des privés à partir de 1779, jusqu'à la Révolution. La propriété fut rachetée par concession emphytéotique à la Révolution par Christophe Opoix, notable provinois, député conventionnel, auteur d'un *Traité sur les eaux minérales de Provins*, ainsi que d'une *Histoire de Provins* contestée dès son époque ; il y aménagea un parc à fabriques où l'on ne voyait plus rien de l'ancien siège de la commanderie. En 1982, ce parc a laissé la place à des HLM, nécessaires mais sans âme, sans qu'aucun constat archéologique ait été fait ; il n'en reste qu'un petit temple grec¹⁸.

De toute évidence, la présence d'un cimetière et d'une chapelle dans cette grande propriété, corrélée à l'absence de ces éléments dans la maison intra muros, suffisent à prouver qu'il s'agissait du siège de la commanderie du Temple à Provins. Victor Carrière, dans son *Histoire et cartulaire des Templiers*, l'avait bien pressenti, mais il pensait que l'origine de propriété résultait de la donation d'Henri de la Borde-Burda évoquée plus haut, confondant Notre-Dame-du-Châtel référée dans l'acte d'Henri Burda avec Notre-Dame-du-Val ; cette interprétation malheureuse est encore citée¹⁹. En fait, l'on n'a pas conservé l'acte qui serait l'origine de propriété du siège de la commanderie, mais nous allons voir que peut-être il faut le chercher dans la donation de 1193 que nous allons étudier.

La donation d'Henri Bristaud en 1193 devant Sainte-Croix

En 1193, le chevalier Henri Bristaud, vicomte de Provins, et sa mère la vicomtesse Héloïse, veuve de Pierre Bristaud, donnaient en aumône aux Templiers la maison d'Étienne Le Maître et la place autour, celle de feu Hugues de Flandres, sept chambres²⁰ tenant à la place de la plus grande maison (la première ?) ainsi que le jardin ; deux places à côté de l'église Sainte-Croix, les prés appartenant à Henri de part et d'autre de la « rue des Prés » vers Sainte-Croix ainsi que le cours des eaux (pl. C)²¹. L'ensemble de ces biens était donné en franchise fiscale ; le Temple était représenté par frère Aymard, qui testa devant les frères Guillaume et Geoffroy, respectivement aumônier et maréchal de l'ordre en France.

¹⁷ Voir le procès-verbal, Arch.nat., S 5166 (*Répertoire*, n°II.8).

¹⁸ Sur la disparition du parc aménagé par Christophe Opoix, voir Bénard 1981.

¹⁹ Carrière 1919, p. XLIX.

²⁰ Le terme « chambre » (*Camera*, une fois *thalamus* dans les textes), désigne de simples bâtisses accueillant une chambre de vie pour l'unité familiale, le plus souvent occupées par des ouvriers travaillant sur le terrain où elles sont placées. Il ne semble pas qu'elles aient été groupées dans des immeubles de rapport. L'exemple type est celui des chambres occupées par les ouvriers travaillant sur les « tiroirs » à draps, ce qui est vraisemblablement le cas ici.

²¹ Carrière 1919, n°7, 84, 129. *Répertoire*, n°I.125.

Cette aumône fut faite moyennant une « récompense » de 300 livres, et l'on ne peut s'empêcher de penser qu'elle fut consentie pour financer le départ d'Henri à la croisade.

À quoi correspondait une telle somme, et, au demeurant, représentait-elle la totalité de la valeur des biens transmis ? Sans doute pas : on constate, dans de nombreuses donations faites au Temple, que les donateurs aumônaient un tiers du bien, en vendant le reste²². Si l'on partait d'un principe équivalent, la valeur aurait été de 450 livres ; mais évidemment il n'est pas impossible qu'en raison de sa position sociale, le vicomte ait accepté une « récompense » inférieure aux deux tiers de la valeur. Notons, par référence en terme de valeur monétaire, qu'en 1197, le maréchal de Champagne Fromond vendit à l'abbaye de Champbenoît 100 arpents de terre, soit environ 40 ha, pour 300 livres²³. Les ventes de maisons à l'intérieur de la ville au cours du XIII^e siècle font ressortir, quant à elles, des valeurs pouvant aller d'une quarantaine à une centaines de livres – les valeurs augmentant à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle du fait de la dévaluation de la monnaie. En 1248, la vicomté de Provins – ce qu'il en restait après le démembrement des propriétés de 1193, c'est-à-dire 6 livres de cens à Provins, et des terres et redevances extra muros – fut vendue pour 330 livres à Thibault IV par Guillaume des Barres²⁴. Ainsi, le montant de l'aumône consentie par les Templiers envers Henri Bristaud prouve que la donation du vicomte représentait un ensemble de droits important.

L'arbitrage de 1300 concernant la « vicomté et franc-alleu » et la zone topographique concernée

Il est utile de s'appesantir sur cette donation de 1193 par Henri Bristaud, car elle a une importance considérable pour la connaissance de la topographie provinoise dans les années 1200, du fait du statut du donataire, vicomte de Provins. L'acte de 1193 ne fournit quasi pas une seule référence topographique encore connue, si l'on excepte l'église Sainte-Croix. En revanche, un peu plus d'un siècle après la donation, exactement en 1300, le Temple affirmait sa franchise fiscale de tout droit fiscal de mesurage des grains (le « minage ») sur un territoire appelé « vicomté et franc-alleu de la Chaussée Sainte-Croix » ; à l'inverse, les moines de Saint-Ayoul s'estimaient en droit de percevoir ce droit fiscal sur la

²² Victor Carrière a bien étudié le phénomène : *Ibid.*, p. LXV-LXVI. Ce même genre d'usage se retrouve pour d'autres bénéficiaires d'aumônes, comme par exemple Saint-Ayoul en 1211, quand Gautier de Châtagniers donne 1/3 de maison au prieuré, vendant le reste à un autre privé (Verdier 2009, annexe sur cédérom, II, n°50).

²³ Verdier 2009, annexes sur cédérom, III, Catalogue de Champbenoît, n°5. Voir aussi *Cartulaire de Michel Caillot*, fol. 176.

²⁴ L'acte de vente est publié par Bourquelot 1839, p.j., p. 403.

vicomté et le franc-alleu, comme sur l'ensemble du territoire provinois, qui leur avait été délégué par le pouvoir comtal sur le territoire de Provins. Un arbitrage fameux intervint en 1300 ; il permet, en le croisant avec les très nombreuses sources postérieures, de définir les limites de ces deux zones, qui ont de grandes chances de coïncider avec celles de la donation de 1193²⁵.

Commençons par le franc-alleu de la Chaussée-Sainte-Croix (pl. C). Il formait un zone sud-nord centrée sur la rue de la Chaussée-Sainte-Croix (rue Sainte-Croix actuelle dans sa partie au nord de l'église), partant de la maison du Temple qui se trouvait en face de l'église, englobant les maisons situées tant à l'ouest qu'à l'est, à l'exception des maisons et de la foulerie Saint-Ayoul qui se trouvaient entre l'église et le ruisseau de Rebais venant de l'est, aujourd'hui disparu. Il comprenait le ruisseau qui courait à l'est de la rue surélevée, venant de Fontaine-Riant en drainant les prés situés au nord. Ce ruisseau était appelé le plus souvent « ruisseau de la chaussée », parfois à tort « ruisseau de la vicomté », mais aussi ruisseau du Couldoux²⁶. Aujourd'hui, il est enterré sur toute sa longueur, et l'on n'a plus conscience de son existence ; nous l'appellerons ruisseau de la chaussée dans la suite.

En 1300, sa limite nord semble avoir été formée par l'enceinte urbaine ; mais à l'origine, en 1193, la donation par Henri Bristaud concernait certainement les prés situés au nord du futur tracé de l'enceinte urbaine qui firent partie partie de la censive de la commanderie jusqu'à la Révolution²⁷. On peut d'ailleurs penser qu'en 1193, la rue des Prés désignait ce qui allait devenir la rue de la Chaussée une trentaine d'années plus tard, lors de la construction de l'enceinte.

La vicomté se trouvait à l'ouest de cette zone (pl. A, pl. C) ; elle était limitée à l'ouest par un ruisseau formant une dérivation du Durteint, appelé dès le XIII^e siècle ruisseau Lambert ou ruisseau Rambert, plus tard

ruisseau de la Vicomté, ruisseau de la butte des Arbalétriers, voire même « vieux Durteint »²⁸. Elle comprenait essentiellement des prés au nord-ouest, dont les prés appelés Prés aux Clercs²⁹, qui s'étendaient peut-être jusqu'à l'actuelle rue de Hollande, puis, en suivant le ruisseau Lambert, elle englobait une aire qui fut rapidement urbanisée entre le ru Lambert et le ruisseau de la chaussée³⁰. Son bornage par rapport au franc-alleu paraît avoir été tout sauf précis, même en 1300.

C'est dans cette seconde zone, à sa limite sud-est, que se trouvait la maison du Temple *intra muros*. Cette maison est signalée dès 1227. En 1355, elle est appelée la maison du « Petit Temple », par opposition au siège véritable du Temple qu'on a décrit plus haut, et elle était louée comme une maison commerciale, accueillant de surcroît le poids à la laine, dont le Temple avait le monopole, comme nous le verrons³¹. Selon la tradition rapportée par les frères chargés de la visite administrative de 1495, elle fut restaurée par le grand prieur Nicolas de Giresme³² ; elle n'était alors occupée que par le chapelain desservant la chapelle qui demeurait hors les murs, et occasionnellement par le commandeur de La Croix lorsqu'il venait à Provins. Elle brûla en 1712 et fut reconstruite en 1720, d'après Émile Lefèvre et Victor Carrière³³. Il s'agit de la maison qui demeure aujourd'hui au 7 de la rue Sainte-Croix (parcelle cadastrale 668). À l'ouest, dans le jardin de la propriété limitrophe, subsiste une petite salle basse carrée d'origine médiévale, portant autrefois une voûte d'arêtes reposant sur des piliers-pilastres médians, remplacée par une voûte de briques moderne ; cette salle servait de cellier pour la maison, et portait des greniers³⁴.

C'est à la porte de cette maison, devant Sainte-Croix, que les censitaires venaient acquitter leur redevance à la Saint-Rémy d'octobre de chaque année, cette tradition étant rapportée par les terriers à partir du XVI^e siècle.

²⁵ Voir le *Répertoire*, n°I.126 et suivants. Beaucoup d'auteurs s'y sont essayés, dont Émile Lefèvre, malheureusement de façon très embrouillée (Lefèvre 1868, p. 72 et suiv.). Le plus proche de nos propositions est François Verdier, même s'il imagine un rôle militaire à la chaussée Sainte-Croix qui ne repose sur aucune donnée fiable, comme on va y revenir (Verdier 2009, p. 164-166).

²⁶ Malheureusement, l'appellation « ruisseau de la Vicomté » peut s'appliquer, suivant les rédacteurs des actes et les périodes, au ruisseau Lambert/Rambert comme au ruisseau de la Chaussée ; cependant, c'est le premier qui méritait véritablement le nom. On consultera pour en juger les actes du *Répertoire* au titre des diverses rues de la zone (Barbeaux, Sac, Sainte-Croix, Chaussée-Sainte-Croix). Voir Lefèvre 1868, p.79. Le nom de ruisseau de la Vicomté fut définitivement consacré par les cadastres du XIX^e siècle. On trouvera dans le *Répertoire* une série d'actes illustrant cette variation des appellations suivant les rédacteurs et les époques, au titre des rues du Sac, du Merlot, et de la Chaussée-Sainte-Croix.

²⁷ Voir le plan terrier de la commanderie réalisé par le géomètre Juris dans la décennie 1780-90, Arch.dép. Seine-et-Marne, H 721, pl. XIV. Voir aussi l'énumération des terrains de la ferme de la commanderie dans Arch.nat., S 6174^b, liasse 34, n° 11 (*Répertoire*, n°I.509).

²⁸ « Viel Durtain » en 1581 : Arch.nat., S 5833, fol. 140-142 (*Répertoire*, n°I.327, I.328).

²⁹ L'implantation du couvent de la Congrégation Notre-Dame en 1646-1688 entraîna l'aliénation d'une bonne partie de ces prés, y-compris la butte aux Arbalétriers. À partir de ce moment, le toponyme des Prés-aux-Clercs s'appliqua à l'est de la rue de la Chaussée, dans une zone appelée auparavant le Pré Cadot. C'est ainsi qu'on les trouve situés dans les cadastres du XIX^e siècle. Voir par exemple Arch.nat., S 5835, fol. 42 v° ; 5835, fol. 40 v° (*Répertoire*, n°I.428 et I.434, note 63).

³⁰ Voir *Répertoire*, n°I.126, pour l'interprétation des différents repères topographiques des actes de 1193 et de 1300.

³¹ Arch.nat., MM 28, fol. 8-8 v° (*Répertoire*, n°I.269).

³² Nicolas de Giresme fut commandeur de la Croix de 1435 à 1442 ; nommé capitaine de Provins en 1436, il fut promu en 1447 grand prieur de l'ordre de l'Hôpital. Sur sa restauration voir *Répertoire* n°263.

³³ Voir plus loin, p. 49.

³⁴ Mes remerciements à Olivier Deforge, qui m'a communiqué les relevés de cette cave effectués par son père Jean-Marie Deforge, ainsi que des photographies.

La coutume remontait-elle à la donation de la maison en 1193 ? Jusqu'au milieu du ^{xiv}^e siècle, les textes sont à vrai-dire muets, et l'on a vu qu'en 1407 encore, les cens semblaient être reçus au siège extra muros de la commanderie. Pourtant, un bail de 1394 mentionne explicitement l'hôtel du Temple situé devant Sainte-Croix, et l'acquittement des cens en cet hôtel ³⁵ ; il est probable que, si ce n'avait pas été le cas auparavant, la ruine de la commanderie extra muros entraîna le transfert du lieu de versement³⁶.

Il est de tradition de considérer que c'est ici que se situait la résidence d'Henri Bristaud, et avant lui celle de son père Pierre, et donc le siège de la vicomté³⁷ ; mais rien n'en atteste dans l'acte de donation, et au contraire il semble que ce furent des maisons commerciales ou industrielles. On peut penser que les vicomtes habitaient au *castrum*, c'est-à-dire au Châtel, avant de devenir seigneurs de Nangis. Par ailleurs, à l'époque du Temple ou de l'Hôpital, à aucun moment on ne voit que cette maison ait contenu une chapelle, ce qui paraît induire un rôle essentiellement administratif et fiscal.

La relation entre la commanderie extra muros et l'emprise de la donation Bristaud

En revanche, une question mérite d'être posée : l'arbitrage de 1300 intervint alors que la grande enceinte de Provins avait été tracée, dans les années 1230, et il ne concernait pas du tout les zones extra-muros, occupées uniquement par des cultures. Si l'on revient à 1193, il n'existait pas encore la césure topographique extrêmement forte constituée par l'enceinte ; or l'on constate sur la carte que l'assiette de la commanderie, sous Fontaine-Riant, prolongeait sans solution de continuité les prés possédés par le Temple, formant une grande masse de direction nord-sud partant de la Grande rue du Val et montant jusqu'à la commanderie.

Cette continuité topographique de part et d'autre du tracé de l'enceinte réalisée dans les années 1230 invite à s'interroger sur l'extension éventuelle – dès l'origine – de la donation Bristaud jusqu'à la zone de la commanderie de Fontaine-Riant. Il n'en existe pas de preuve textuelle, en raison de l'imprécision de la documentation originelle. Si tel n'était pas le cas, il faudrait alors imaginer que les Templiers provoquèrent par des

³⁵ Arch.nat. MM 31, fol.191-191v° (Répertoire, n°I.270). Un autre bail, de 1412, spécifie lui aussi le versement de la redevance à l'« ostel dudit Ospital », mais ne précise pas s'il s'agit de l'hôtel urbain : Arch. Nat. S 5164^A, liasse 32, n°6 (Répertoire, n°I.195).

³⁶ Cette porte était importante symboliquement : on la trouve mentionnée dans la grande charte de Notre-Dame-du-Val de dès 1227 : « *Super domum que fuit Gilonis de Feleignaco ante portam Templariorum, septem solidos et sex denarios annui redditus, cum censu* » (Arch.nat., K 192, n° 106, publié dans Mesqui 1979, p. 193a).

³⁷ Opoix 1823, p. 312. Bourquelot 1849, I, p. 115. Verdier 2009, p. 66 et n. 230.

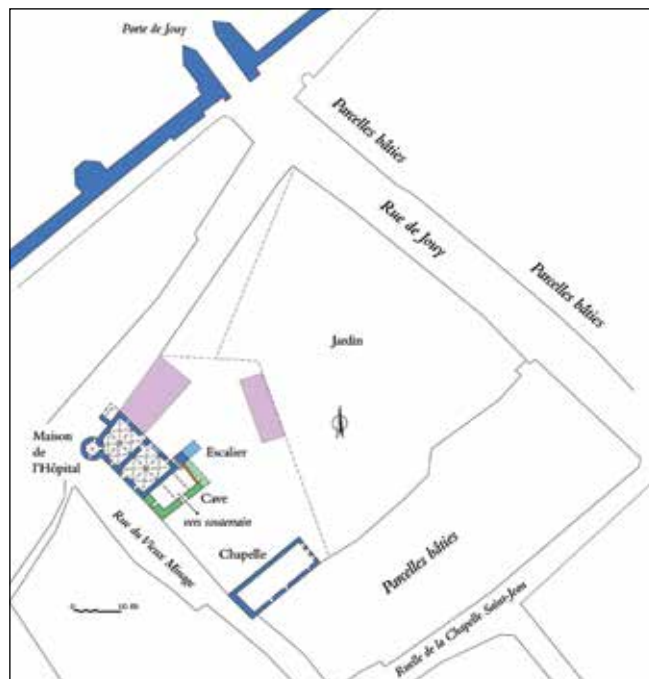


Fig. 2 - Plans de situation de l'hôtel de la Madeleine, à proximité de la porte de Jouy. Noter l'importance du jardin, maintenu depuis 1250, et la présence de la chapelle (dess. JM 2022 à partir de relevés d'Olivier Deforge, des cadastres et plans anciens).

donations opportunes un regroupement foncier qui fut certainement le plus cohérent de tous les ensembles fonciers des communautés religieuses provinoises au ^{xiii}^e siècle. (pl C, fig. 1).

Les frères de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem

On dispose malheureusement de beaucoup moins d'éléments pour repérer la façon dont les Hospitaliers s'implantèrent à Provins. On sait avec certitude qu'ils avaient reçu, dès le début du ^{xiii}^e siècle, un certain nombre de maisons au Châtel. La première mention à peu près certaine de celle où résidait leur représentant ne date que de 1237, date à laquelle un compromis avec le chapitre de Saint-Quiriace signale que ce dernier aurait 1/6^e du tonlieu du vin (taxe fiscale) vendu dans la grande maison de l'Hôpital au Marché neuf, devant le Paraclet³⁸. Or l'abbaye du Paraclet possédait bien une maison très connue au Moyen Âge, située rue de Jouy à l'angle avec la rue du Fort-Cadas mais en cette occurrence elle ne servit pas de repère car jamais l'Hôpital ne posséda de maison en face de celle-ci. En revanche, à l'extrémité de la rue de Jouy vers la porte du même nom, le Paraclet possédait la censive sur une maison au moins³⁹. En face se trouvait l'hôtel de la Madeleine : il appartenait à l'Hôpital, comme nous allons le montrer (fig. 2).

³⁸ Arch.nat., S 5164a, liasse 32, n°2 (Répertoire, n°I.7).

³⁹ Verdier 2008, censiers du Paraclet : Marie la Vanière en 1226, Thiébaud le Vanier en 1282, Guillaume Ponicy en 1305. Voir aussi Verdier 2016, p. 73-77.



Fig. 3 - L'hôtel de la Madeleine et son « tournillon », vus depuis le nord (cl. Wikipedia commons).

L'hôtel de la Madeleine et la commanderie hospitalière de Rampillon

L'historique

En 1250, un acte émané du grand-prieur de l'Hôpital en France, Philippe d'Égly, désigne la maison de l'Hôpital, au Marché neuf, où il avait entrepris la construction d'une chapelle : les représentants du comte s'opposèrent à l'accomplissement de ce projet, et il fallut au grand-prieur transiger pour être autorisé à poursuivre. Il dut renoncer à la franchise sur les ventes dont jouissait l'homme qui demeurait dans la maison : hormis pour les marchandises de l'Hôpital, tout commerce d'autres marchandises dans la maison devrait désormais acquitter les tonlieux et autres coutumes⁴⁰. C'en était donc fini de la franchise fiscale ; l'Hôpital en retira néanmoins une concession importante : le jardin situé du côté de la rue serait clôturé, et personne ne pourrait à l'avenir y faire un autre jardin.

Or l'hôtel de la Madeleine (fig. 3) est la seule maison de l'Hôpital au Marché neuf qui comprît une chapelle ; attestée historiquement sous le vocable de sainte Madeleine⁴¹, elle demeure de nos jours et sa défiguration récente ne peut cacher son pignon oriental percé d'un triplet de fenêtres (voir fig. 6). C'est aussi le seul hôtel qui est séparé de la rue de Jouy par un très grand jardin qui n'a jamais reçu la moindre construction – aujourd'hui grande prairie nue. On peut,

sans crainte d'erreur, le considérer comme la « grande maison » de l'ordre à Provins avant la dévolution de 1312. Ceci est prouvé également de façon incontestable par le rattachement des biens de l'Hôpital ancien à la commanderie de Rampillon après 1312, comme nous le verrons au chapitre suivant.

On ignore, en revanche, dans quelles conditions la propriété intégra le patrimoine hospitalier avant 1237. Depuis Eustache Grillon (1637-1699), médecin et historien de l'Hôtel-Dieu de Provins en 1620⁴², on se plaît à répéter qu'elle aurait appartenu au chevalier Guillaume Bursaud, mais cette tradition est sans fondement documentaire. Si l'histoire du Temple montre, par analogie, que l'Hôpital fut certainement doté de cette terre en vertu d'une aumône consentie par un dignitaire, l'on ne peut faire de conjectures sur l'identité du donateur, qui peut tout à fait avoir été un Bursaud, ou un membre d'une autre famille noble⁴³.

⁴² « Environ le mesme temps Guillaume Bristaud chevalier puissant et riche dont la maison estoit ou est a present la ferme de la Magdelene en la ville haute de Provins ayant quelque seigneurie autour de Mortery ou il se plaisoit fit bastir la chapelle Nostre Dame de Grisy dans l'estendue de la paroisse du village, qui est desservie par des religieux de l'Hostel-Dieu » (Eustache Grillon, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Provins*, avant 1667, ms. 266 de la B.m. Provins non folioté, dans le chapitre 12 relatif au prieur Guibert I^{er}).

⁴³ La famille Bursaud possédait des biens et droits dans le quartier du vieux Minage ou encore bourg Pierre Bursaud, qui est la zone où l'on identifiera plus loin la Halle aux draps du mardi, assez éloignée de la Madeleine. Voir Verdier 2016, p. 68-82, qui utilise l'assertion de Grillon pour suggérer que ce bourg s'étendait jusqu'à la porte de Jouy actuelle ; il propose même que la Madeleine ait été au XII^e siècle une fortification avancée du bourg en l'absence de l'enceinte du XIII^e siècle. Or celle-ci, avec sa tourelle, n'est pas antérieure au début du XIII^e siècle.

⁴⁰ *Cartulaire général des Hospitaliers*, II, n° 2514 (*Répertoire*, n°I.52).

⁴¹ On la trouve mentionnée régulièrement à partir de 1603 (voir *Répertoire*, p. 14-15).

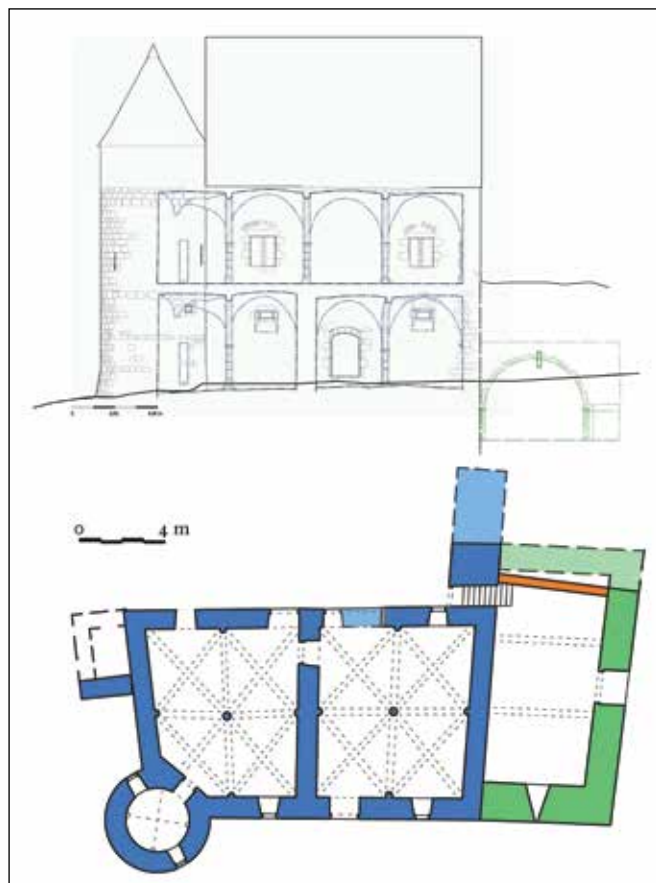


Fig. 4 - Plan de détail de la maison principale et de la cave attenante, avec élévation/coupe superposées au-dessus (dess. JM 2022 à partir de relevés d'Olivier Deforge, avec superposition d'un dessin de cet auteur).

En l'ignorance de la charte de 1250 et des éléments postérieurs, les historiens ont considéré de longue date cette maison comme un troisième siège du Temple : dès 1495, les visiteurs de la commanderie de Rampillon, dont elle dépendait, étaient de cette opinion⁴⁴. En 1607, Claude Moissant, curé de Saint-Pierre et doyen de la chrétienté de Provins, écrivait que les biens des Templiers passèrent en 1311 à la commanderie hospitalière de La Croix-en-Brie, comprenant les chapelles de la Madeleine et de Sainte-Marie de la Roche⁴⁵ (Sainte-Marie-de-la-Roche était la dédicace de l'Hermitage hors les murs au XVII^e siècle, la chapelle Templière étant primitivement sous le patronage de saint Jean, comme on l'a vu). Les historiens des XVII^e et XVIII^e siècles (Pierre-Claude Rivot, Pierre Ythier), ceux du XIX^e siècle (Christophe Opoix, Félix Bourquelot) ont repris cette thèse sans la discuter ; ce dernier commit même l'erreur d'identifier l'hôtel de la Madeleine avec la maison que possédait le Temple au Bourg neuf, citée

⁴⁴ Arch.nat., S 5558-2 (*Répertoire*, n°II-6).

⁴⁵ Mentionné par Carrière 1919, p. LII. « *Huius tempore, Templariorum anno dicto morte mulctatorum bona, capellis videlicet Magdalenae in castro pruviniensi et Beatae Mariae à Rupe iuxta Pruvinium, anno 1311 commendatorio Crucis briensis sancti Johannis Hierolomitani hospitali cedunt.* » (Claude Moissant, *Campaniae comitum genealogia et brevis historia*, Paris, 1607, p. 27).



Fig. 5 - L'hôtel de la Madeleine, vu depuis le sud-est (cl. Thomas Clouet 2013). L'ensemble des baies (dont une murée à l'époque) est médiéval, mais les fenêtres du premier étage ont perdu leur meneau médian, et la plus proche a été agrandie en porte. Noter à l'angle du pignon les traces d'une porte défigurée en 2003, qui menait peut-être au comble, ainsi que le solin d'un grand bâtiment agricole moderne détruit à cette époque. On voit aussi la corniche qui ceinturerait l'ensemble du bâtiment, et une seconde corniche plus haute qui visait à amaigrir le mur.

en 1276 dans le cartulaire de Renier Accore, alors que la documentation postérieure montre que cette dernière se situait au nord-ouest de l'église Notre-Dame-du-Châtel⁴⁶. Edmond Ditsch puis Victor Carrière ont fidèlement suivi cette thèse au début du XX^e siècle. Nul étonnement donc si, dès le début du XIX^e siècle, une rue parallèle à la rue de Jouy conduisant à la Madeleine fut nommée rue des Templiers, du fait qu'elle conduit à l'hôtel de la Madeleine, alors qu'elle devrait porter le nom de rue... des Hospitaliers.

Description

Cet hôtel occupe forme un quadrilatère de 50 à 67 m de large sur 72 à 80 de profondeur, autrefois ceint de petits murs, dont moins de la moitié sud est occupée par la ferme proprement dite (fig. 2, 4). L'élément majeur de celle-ci est un corps de logis trapézoïdal de 17,50 m de base sur 10 de hauteur, flanqué à son angle sud-est par une tourelle circulaire de près de 5 m de diamètre, et peut-être au nord-ouest par une tourelle carrée dont il ne reste qu'un pan qui forme contrefort.

Il possédait deux niveaux voûtés sur croisées d'ogives. Le rez-de-chaussée était divisé en deux salles par un mur de refend, éclairées chacune côté rue par un soupirail (fig. 5). On entrait depuis la rue

⁴⁶ Bourquelot 1839, p. 393. *Cartulaire Renier Accore*, fol. 134 v° (*Répertoire*, n°I-23).



Fig. 6 - Le pignon nord-est de l'ancienne chapelle, avec son triplet de baies dont la partie supérieure a été ôtée et remplacé par des linteaux de bois (cl. JM 1989).

du Vieux Minage actuelle, de plain-pied, dans celle de l'est qui communiquait avec sa voisine à travers le mur de refend. Chacune des salles était éclairée par une fenêtre haute côté cour. Les voûtes retombent sur de beaux piliers ornés de chapiteaux de la première moitié du XIII^e siècle. Le premier étage était accessible par un escalier de bois donnant sur une porte située au nord-est de la salle orientale ; bien plus tard, cet escalier a été remplacé par un escalier droit en pierre encore visible sur un plan du XVIII^e siècle, lui-même tronqué par la suite, et laissant un gros contrefort disgracieux.

Le premier étage comprenait une pièce d'un seul tenant également voûtée d'ogives qui ont été démontées ; il s'éclairait vers la rue, et sans doute aussi vers l'intérieur, par deux fenêtres rectangulaires à meneau qui ont été agrandies à l'époque moderne. Enfin la tourelle circulaire possède deux niveaux voûtés d'arêtes ; au rez-de-chaussée, elle s'éclaire par des soupiraux, comme les deux chambres du corps de logis, alors qu'au premier sont percées de petites archères à ébrasement simple. Elle devait être primitivement surmonté d'un niveau charpenté, probablement crénelé.

Ce corps d'hôtel faisait donc partie de la catégorie des maisons à deux niveaux voûtés de Provins, dont aujourd'hui on ne conserve qu'un nombre assez faible d'exemples en élévation ; sa vocation commerciale est attestée depuis le premier texte qui le concerne. Cet ensemble apparemment homogène⁴⁷ était complété au

⁴⁷ Olivier Deforge pense que les voûtes ont été rapportées, le bâtiment étant de la fin du XII^e siècle. Ceci demeure conjectural en l'absence d'une étude d'élévation intérieure, malheureusement très peu probable à court et moyen terme. Je le remercie de m'avoir communiqué plan et coupe du bâtiment principal, ainsi que les

nord par un bâtiment agricole bas moderne, dont le mur extérieur, sans doute contemporain de l'hôtel, porte sur un grand arc de décharge. Au sud-est il était prolongé par un bâtiment quadrangulaire, d'axe perpendiculaire, qui lui était accolé ; il n'en reste plus qu'une cave semi-enterrée de direction nord-sud, voûtée en berceau brisé renforcé par deux doubleaux, qui a été tronquée au nord à l'époque moderne. On voit encore, sur le pignon oriental du bâtiment principal, le solin du toit à deux pans qui couvrait le bâtiment agricole qui existait ici à l'époque moderne. Cette cave ne possède aucune communication directe avec les salles voûtées, et n'était accessible qu'en longeant leur mur gouttereau nord ; elle communiquait à l'est avec un souterrain provinois par une grande niche fermée par une porte.

Le troisième côté de la clôture, à l'est, est occupé par un grand bâtiment rectangulaire orienté du sud-ouest au nord-est, pourvu au sud d'un pignon autrefois percé par le triplet de baies murées signalé plus haut (fig. 6). Son mur oriental a été sauvagement percé de grandes ouvertures à l'époque moderne. Il existait, dans les embrasures des baies originelles, un décor à faux-joints épais qui devait dater de l'aménagement au milieu du XIII^e siècle⁴⁸, qu'on retrouve à la tour flanquant l'église de la commanderie voisine de Rampillon, elle-même datant des années 1240-50. Le quatrième côté du quadrilatère, au nord, donnait sur le grand jardin déjà évoqué.

On peut regretter que cet hôtel n'ait jamais fait l'objet de mesures de protection, conduisant à sa dénaturation – déjà passablement engagée dès le siècle dernier du

photographies intérieures de détails, et d'avoir longuement discuté avec moi l'interprétation de ce bâtiment.

⁴⁸ Information fournie par Olivier Deforge.

fait de son utilisation comme établissement agricole depuis le xv^e siècle, et accélérée de façon très récente sans la moindre surveillance archéologique.

La Madeleine et Rampillon

Appelé parfois l'hôtel du Tournillon en raison de sa tourelle circulaire, on lui attribue le plus souvent un rôle défensif – une théorie étant qu'il protégeait la ville avant la construction de l'enceinte⁴⁹. Cette hypothèse est invraisemblable, car la Madeleine ne fut jamais ceinte de murailles ou de fossés ; la petite tourelle, pourvue d'archères assez peu convaincantes, n'était qu'un attribut symbolique rappelant l'essence militaire de l'ordre, l'éventuelle tourelle carrée ruinée rappelant plutôt une tour de latrines. Cette tour circulaire n'est pas sans rappeler par sa facture la tour plus imposante qui flanque la façade occidentale de la commanderie de Rampillon ; on y retrouve en particulier les soupiraux rectangulaires éclairant la salle inférieure et les voûtes d'arêtes (fig. 3, fig. 7). La tour de Rampillon date probablement des années 1240-50, comme la belle église qu'elle flanque. Son caractère défensif plus affirmé, avec son chemin de ronde crénelé pourvu de trous de boulines pour un hourdage, n'est cependant, ici encore, qu'un rappel de l'essence de l'ordre : à l'époque où elle fut édifiée, le contexte n'était plus à l'insécurité relative des années 1230, même si parfois on rattache son édification à la situation de Rampillon à proximité de la marche frontière entre royaume de France et comté de Champagne⁵⁰.

La commanderie hospitalière de Rampillon existait dès le xii^e siècle, et constituait au milieu du xiii^e siècle un établissement de haute renommée, au point qu'Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis, y résida à plusieurs reprises dans les années 1260⁵¹. Située à une vingtaine de kilomètres à l'est de Provins, elle avait à cette époque préséance sur les établissements voisins, qu'il s'agisse de Provins et de La Croix-en-Brie, comme le montre l'enquête de 1373⁵². Il n'est sans doute pas un hasard que ce soit le grand prieur Philippe d'Egley lui-même, proche de la couronne royale, qui ait lancé la construction de la chapelle dans l'hôtel de l'Hôpital de Provins, à l'époque même où était bâti le grand et magnifique portail sculpté de la commanderie de Rampillon⁵³.



Fig. 7 - La tour située à l'angle nord-ouest de l'église de Rampillon, construite en même temps que la nef et le portail au milieu du xiii^e siècle (cl. JKM 2022). Noter les ressemblances avec le « tournillon » de la Madeleine.

Mais à l'inverse on peut se demander quel était, dans ce cadre, la motivation comtale d'interdire la construction de cette chapelle. L'autorisation de fonder chapelle relevait du pouvoir religieux, le plus souvent l'évêque, non du pouvoir féodal. Peut-être les juristes de la cour du roi de Navarre estimèrent-ils que la présence d'une chapelle modifiait le statut de cet établissement de l'Hôpital, qui de simple maison commerciale de rapport devenait ainsi siège de l'ordre à Provins ? Ou plutôt profitèrent-ils de cette occasion pour supprimer les franchises fiscales accordées par Thibault II et Henri le Libéral ? Compte tenu de la qualité des personnages impliqués, on ne peut exclure qu'une raison politique que nous ignorons prévalut.

⁴⁹ Cette hypothèse va de pair avec les « châteaux-forts » qu'on évoquera plus loin ; elle imaginait, avant la construction de l'enceinte, des fortifications destinées à protéger les accès de la ville, qui auraient été construites par des grands vassaux provinois des comtes. Elle est malheureusement encore de mise.

⁵⁰ Hubert 1964.

⁵¹ Voir l'excellente étude, bien documentée, de Judith Fostel : Fostel 2015.

⁵² Legras 1987, p. 203-207.

⁵³ Sur Philippe d'Egley, voir Delaville Le Roulx 1904, p. 369.



Fig. 8 - Carte des commanderies et de leurs membres aux XIII^e-XIV^e siècles. En bleu, établissement du Temple, en rouge, établissements de l'Hôpital (dess. JM à partir du fonds de plan IGN).

Après 1312 : les deux commanderies de l'Hôpital à Provins jusqu'à la fin du XV^e siècle

L'attribution par la bulle de 1312 de l'ensemble des possessions du Temple à l'ordre de l'Hôpital ne fut pas sans poser d'énormes difficultés, le pouvoir royal s'accommodant assez mal de cette « reprivatisation » de biens considérables, et menant d'incessantes procédures pour imposer des sommes exorbitantes à l'ordre en tant qu'indemnités dues... au titre de l'ordre du Temple. Ceci fut probablement ressenti au niveau local, cependant, dès 1320, le nouveau cadre était en place, et cela se passa de façon particulièrement simple (fig. 8).

En effet, l'ancienne commanderie templière fut tout simplement transformée en une commanderie hospitalière, sans que rien ne soit changé à ses possessions, ses droits et son domaine ; elle devint la « commanderie l'Hôpital du Val de Provins qui fut du Temple », ainsi nommée car son siège était considéré comme se trouvant au Val, même s'il était sur les coteaux de Fontaine-riant. À l'inverse, les biens et droits de l'« Hôpital ancien » continuèrent d'être gérés indépendamment, probablement parce qu'ils faisaient partie dès l'origine de la commanderie de Rampillon. Commençons par évoquer celle-ci.

L'Hôpital ancien de Provins, possession de la commanderie de Rampillon

L'enquête pontificale menée en 1373 confirme bien que le temporel et les droits de l'« Hôpital ancien » à Provins intra muros, limités géographiquement au Châtel, faisaient partie de la commanderie de Rampillon⁵⁴ : l'inventaire dressé alors recense « la maison de l'Hôpital ancien du Châtel de Provins [la Madeleine], dont dépendent plusieurs rentes à prendre chaque année sur les halles aux toiles de Provins, sur les halles aux merciers, et sur une maison proche des halles », cette dernière ne pouvant être que la maison anciennement Deimbert, donnée aux Hospitaliers par Milon le Brébant, le futur hôtel Pofille. Ceci explique qu'en 1354 ce fut le commandeur de Rampillon qui soutint un procès contre les drapiers de Provins pour tenter de revenir à l'abonnement de 64 livres dû par la communauté des drapiers, partagés entre le roi et l'Hôpital⁵⁵.

Le premier commandeur de Rampillon dont on connaît le nom est Thomas du Buisel, qui a gouverné la commanderie de 1371 à 1398⁵⁶. Dès cette époque, le

⁵⁴ Legras 1987 (*Répertoire*, n°II-3).

⁵⁵ Arch.nat., S5162^b, liasse 26, n°8 (*Répertoire*, n°V.26). On sait que le procès était intenté par le commandeur de Rampillon grâce à l'analyse du XVIII^e siècle présente dans Arch.dép. Seine-et-Marne, H 701). Voir plus loin au chapitre des tonlieux.

⁵⁶ Mannier 1872 mentionne sa présence en 1371 (Mannier 1872, p. 236-37). 1393 : Arch.nat, MM 31, fol. 169. 1394 : *ibid.*, fol. 177. 1396 : *ibid.*, fol.227.

siège de la commanderie avait été transféré à La Croix-en-Brie, les maisons de Rampillon ayant été totalement ruinées par les guerres avant 1373. Pendant plus d'un siècle encore, on donna à Rampillon une préséance formelle, mais il n'y existait plus un seul bâtiment hors sa superbe église ; et de fait tous ses membres, qu'il s'agisse de l'Hôpital ancien de Provins, de Châteaubleau, de Coutançon, dépendaient désormais de La Croix, qui avait un peu mieux survécu aux désastres. En 1373, la commanderie comptait 5 frères prêtres, dont le commandeur qui habitait La Croix avec un valet, les quatre autres étant respectivement curés de La Croix, Rampillon, Châteaubleau et Coutençon et résidant dans leurs paroisses ; la plus éloignée de La Croix était Coutençon, à 15 km à vol d'oiseau. Un frère sergent habitait à Rampillon, et un prêtre donné à La Croix. On rémunérait un desservant pour la chapelle de la maison de Provins (la Madeleine), qui devait servir de grange pour le fermier des 27 arpents de terre en dépendant ; un chapelain séculier était appointé pour la chapelle de La Croix et enfin un concierge dans cette dernière maison. Un quart de siècle après l'enquête de 1373, Thomas du Buissel était toujours sur les lieux, et afferma l'ensemble de la commanderie et de ses dépendances à son confrère Adam de Saint-Jean, sous réserve que celui-ci nourrisse frère Nicole de Buissel, sans doute un parent âgé du commandeur (son frère ?) ; Thomas se réservait dans la commanderie sa chambre avec la garde-robe, le préau, pour un valet et lui, le tout aux dépens du fermier lorsqu'il y viendrait. Cette ferme générale fut confirmée par le grand prieur Renault de Giresme⁵⁷.

Renier ou Rennequin d'Attencourt lui succéda jusqu'en 1415⁵⁸. En 1404, il envoyait deux procureurs pour passer un bail en son nom à Provins, les frères Jean Quinerit et Suynet⁵⁹. En 1416, la baillie ou commanderie étant vacante, fut baillée de façon temporaire pour un an par Jean Fromentin, commandeur de Coulommiers, à frère Henri de Bye commandeur de l'Hôpital ancien de St Jean à Paris et frère Hugues le Maniquier, commandeur du Déluge (Montlhéry, Essonne)⁶⁰. Puis, en 1422, frère Regnaut d'Oissey de la forte maison, commandeur du Saussay (Ballancourt-sur-Essonne, Essonne) et Baudelu (Arbonne-la-Forêt, Seine-et-Marne), baillait une maison dans le village

⁵⁷ 20 juin 1398 : Arch.nat., MM 31, fol. 258 v°-259 v°.

⁵⁸ 1410 : Bail de 4 moulins pour 90 ans à Rampillon (Arch.nat., MM 32, fol. 46). 1415 : Bail d'une pièce de terre à Provins pour y construire maison (Arch.nat., MM 32, fol. 155v°-156 ; *Répertoire*, n°I.87).

⁵⁹ *Répertoire*, n°I.59 On retrouvera Jean Quinerit à la tête de la Commanderie du Val. Le frère Suynet eut une assez belle carrière en tant que notaire du Temple, et reçut la commanderie de Bilbartaut dans la Marne en 1389, finissant sa carrière comme commandeur de Compiègne : Legras 1987, p.449.

⁶⁰ Arch.nat., MM 32, fol. 198-198 v°. Les drapiers n'acquittaient plus depuis deux ans que la moitié de la somme.

de Rampillon en tant que gouverneur de la maison et baillie de l'hôpital de Rampillon⁶¹.

On ne sait précisément la date à laquelle le chevalier Nicole de Giresme, futur grand prieur de France, fut doté de la commanderie de Rampillon et La Croix ; probablement l'était-il dès avant le siège d'Orléans par les Anglais en 1430, car il apparaît sous le titre de commandeur de la Croix dans le récit de ce siège, ainsi que dans les comptes du trésorier des guerres du Roi avant 1433⁶². Nous reviendrons sur ce personnage important en retraçant l'histoire de la commanderie du Val. Sans doute son accession au grand prieuré de France en 1447 lui fit-il abandonner La Croix et Rampillon ; en tout cas, en 1457 est signalé le frère Denis Guibbe, alors décédé et remplacé par frère Nicole de Beaurain, également commandeur de Campigny (Eure) à cette date⁶³. Ce dernier n'apparaît plus à partir de 1466 dans les listes capitulaires, et en 1470 on trouve à sa place frère Léon Lamand comme commandeur de La Croix et Rampillon ; il y demeura jusqu'en 1480⁶⁴. En 1472, il prit de surcroît la commanderie du Val de Provins ; par la suite, celle-ci devint un membre de la commanderie de La Croix, et les gestions des deux commanderies furent fusionnées.

La commanderie du Val de Provins qui fut du Temple

La substitution d'une commanderie de l'Hôpital à celle du Temple est attestée par un titre de 1320, où est mentionnée la « meson de l'Ospital de Provins, qui fu du Temple »⁶⁵. Le premier signalement d'un commandeur « de l'Ospital qui jadis fu du Temple de Provins » date de 1354-55, en la personne de frère Nicole de Thionville qui avait été commandeur de la Croix-en-Brie, et termina sa carrière comme commandeur de l'Hôpital ancien de Paris en 1377 ; c'est sous sa direction que l'on trouve pour la première fois mention du bail à location du « Petit Temple » qui était la maison dans la vallée en face de Sainte-Croix⁶⁶.

⁶¹ Arch.nat., MM 32, fol. 198-198 v°.

⁶² P. Mantellier, *Histoire du siège d'Orléans*, Orléans, 18676, p. 236-237. Mannier 1872, p. 236, l'y signale en 1435.

⁶³ Arch.nat., MM 33, fol. 10 v°. Le 17 juin 1457, Nicole de Beaurain demandait au chapitre d'être indemnisé pour les dépens d'un cheval qui appartenait au frère Denis Guibbe et était resté à la commanderie après son décès. Mannier 1872, p. 236, porte Denis Guibbe présent en 1442, soit à une date antérieure à la nomination de Nicolas de Giresme comme grand prieur. Guibbe était décédé au moins depuis le 15 juin 1456, date à laquelle la commanderie est baillée temporairement à un certain frère Galoys ; il avait été, d'après Mannier, commandeur de Chevru en 1424 (Arch.nat., MM 22, fol.2).

⁶⁴ Voir Arch.nat., MM 34, fol. 34, 38, 42, 57, 72, 84, 103, 126, 138.

⁶⁵ Arch.nat., S 5162b, liasse 29, n°2 (*Répertoire*, n°I.464).

⁶⁶ Première mention le 14 août 1354 (Arch.nat. MM 28, fol. 20). Mentions en 1354-55 : Arch.nat., MM 29, fol. 7v°-8v°, 19 v° (*Répertoire*, n°I.269, I.144, I.614, I.698). Voir Mannier 1872, p. xxxv, 47, 236. Legras 1987, p. 450.

Il fut remplacé par frère Thomas Mouton, originaire de Faremoutiers (Seine-et-Marne), frère prêtre qui fut commandeur de Bourgoult (Eure) dès 1337, de la Villedieu-les-Maurepas (Yvelines) en 1354, puis devint en 1355 commandeur de Paris, prieur de Corbeil et commandeur du Val de Provins⁶⁷. Il mourut le 8 mai 1361⁶⁸.

Dès 1363, Frère Jean de Hesdin avait pris sa place à Corbeil et au Val de Provins⁶⁹. Ce frère était un maître en théologie réputé à Paris où il enseignait ; on a conservé de lui trois cours, publiés entre 1357 et 1367⁷⁰. Probablement n'était-il guère présent dans ses commanderies, et se souciait-il peu de leur administration : en 1363, il afferma pour six ans l'ensemble des revenus de la baillie provinoise à un certain Jean Barré pour 270 francs d'or par an, et ceux des possessions situées dans le Val-de-Seine en dépendant pour 50 francs d'or à un frère de l'Hôpital, Jean de Villiers-Saint-Paul⁷¹. Il bailla également à perpétuité les caves du Temple qui se situaient à proximité des Cordelières – et donc de la commanderie extra muros en 1365 ; ce bail prévoyait que les habitants de la maison de l'Hôpital aient leur entrée dans les caves pour « y avoir leur boire » suivant la coutume⁷².

Sans doute mourut-il dans les années 1370 ; il fut remplacé par un certain frère Nicole Dehors⁷³. Mais dès 1373 fut nommé Pierre de Provins à la tête de la « baillie de l'Ospital du Val qui jadis fu du Temple »⁷⁴. Ce frère eut une carrière remarquable. On ignore d'où il provenait, même si son sceau, inspiré de celui de la prévôté de Provins, tendrait à penser qu'il était originaire

⁶⁷ Arch.nat., MM 28, fol 67 (*Répertoire*, n°I.192). Mannier 1872, p. 47, 66, 118, 237, 407.

⁶⁸ L'abbé Jean Lebeuf vit son épitaphe dans l'église de la commanderie de Corbeil: « Cy gist Thomas Mouton de Faremoustier, prieur de Corbuelle et commandeur de Provins, qui trespassa l'an M.CCC.LXI le VIII jour de may. Priez pour l'ame de ly » (Lebeuf 1757, p. 197).

⁶⁹ Mannier 1872, p. 66. Arch.nat., MM28, fol. 116 (*Répertoire*, n°II.1).

⁷⁰ Fr. Heinrich Denitre, « Quel livre servait de base à l'enseignement des maîtres en théologie dans l'Université de Paris », *Revue Thomiste*, 2^e année, 1894, p. 149-161, ici p.155, cite le *Commentaire sur le Livre de Job*, terminé en 1357, le *cours sur l'épître à Tite*, terminé en 1364, dédié à Philippe d'Alençon, enfin le *cours sur l'Évangile de saint Marc* achevé en 1367.

⁷¹ Arch.nat., MM28, fol. 116-118 (*Répertoire*, n°II.1, II.2).

⁷² Arch.nat., MM 28, fol. 130 : « Et devront et seront tenus lesdiz preneurs de labourer et cultiver bien et competaument lesdis heritaiges et de faire la dicte vigne bien et competaument de toutes façons, et de soustenir et maintenir et clorre ycelle heritaige, a ce que nous et ceulx qui de notre religion auront cause puissions penre sur ledit heritaige nostre moison ainsi que les habitans de nostre maison de l'Ospital aient leur boyre parmi les deux portes des caves sy comme il est acoustumé d'ancienneté pour la franchise de ladicte maison de l'Ospital » (5 avril 1365).

⁷³ Arch.nat., MM 29, fol. 28-28^v. Mannier 1872, p. 238.

⁷⁴ Sur la carrière de Pierre de Provins, et celle de son frère Josse, voir Legras 1987, p. 442-444.

de la ville⁷⁵. Reçu dans l'ordre en 1348, il avait passé une partie de sa jeunesse à la commanderie de Monthyon (Seine-et-Marne) dont son oncle Jean de Provins était commandeur ; il était commandeur d'Étampes en 1371, fut pourvu en 1377 de la commanderie de l'Hôpital Saint-Jean de Paris et de la charge de procureur général de France, puis en 1378 receveur général des responsions en Occident, en 1382 trésorier général, charge l'amenant à se déplacer dans toute l'Europe. En 1388, ses services rendus à l'ordre depuis 40 ans lui valurent la commanderie de Monthyon à vie. Entre 1390 et 1393 il occupa le poste de lieutenant en second au prieuré de France, et mourut au début de 1411.

On l'aura compris, le Val de Provins n'était pour lui qu'un bénéfice parmi d'autres. L'enquête pontificale de 1373 signale qu'il n'était pas encore venu dans sa commanderie, et qu'il résidait alors dans le Brabant⁷⁶. néanmoins, on le voit apparaître dès 1376 dans un bail provinois, on l'y retrouve en 1380⁷⁷. En 1373, lors de l'enquête pontificale menée par l'abbé de Saint-Jean de Sens, il n'y avait aucun frère hospitalier, aucun donné, aucun valet à la commanderie du Val : ce furent les deux fermiers de la commanderie qui se déplacèrent à Sens chez l'abbé pour répondre à ses questions. La comparaison avec la commanderie de La Croix-Rampillon est évidemment cruelle ; cependant, la commanderie du Val de Provins n'avait pas de membres, contrairement à sa voisine.

En 1385, Pierre échangea la commanderie du Val de Provins avec son frère Josse de Provins, contre celle de Messelan et Bernes (Val-d'Oise)⁷⁸. Josse fut ainsi titulaire du Val de Provins jusqu'à sa mort⁷⁹. Celle-ci intervint probablement en 1398, comme en témoignait autrefois une dalle tumulaire mise au jour dans les ruines de la chapelle au xviii^e siècle⁸⁰. En 1402, un frère Yves le Gendre agissait en tant que procureur au nom du grand prieur⁸¹.

Pierre de Provins reprit la commanderie au moins à partir de 1405, et aussi en 1410⁸². Mais en 1407, la

⁷⁵ Voir Annexe. Le fait qu'il porte le nom de Provins n'est pas, en soi, indicateur, car l'on constate que nombre de frères portent le nom d'une des commanderies où ils furent affectés.

⁷⁶ Legras 1987, p. 214-215 (*Répertoire*, n°II-4).

⁷⁷ Arch.nat., MM 36, fol. 351 v°-352 v° ; S 6162^B, liasse 29 n°4 (*Répertoire*, n°I.544, I.145). La cédule d'approbation par Girard de Vienne est dans le même dossier (*Répertoire*, n°I.144). Voir aussi pour 1380 Arch.nat., MM 28, fol. 67, MM 30, fol. 143 v°, fol. 144 (*Répertoire*, n°I.191, I.278, I.721). Autre acte de Pierre de Provins en 1380 : Arch.nat., MM 30, fol. 143v°-144.

⁷⁸ Arch.nat., MM 31, fol. 55.

⁷⁹ Arch.nat., MM 31, fol.191-191 v°(1394) ; fol. 224 v°(1396) (*Répertoire*, n° I.270, I.140).

⁸⁰ Voir Annexe 1.

⁸¹ Arch.dép. Seine-et-Marne, H 701, fol. 223 verso (*Répertoire*, n°I.662).

⁸² Arch.nat., S 5174^a, liasse 32, n°5 (*Répertoire*, n°I.735). Legras 1987, p. 443.

commanderie était aux mains effectives de frère Jean Quinerit, déjà rencontré plus haut en 1404 comme procureur du frère Renier d'Attencourt, commandeur de Rampillon. Il était intitulé « gouverneur de la baillie de l'Hôpital du Val » ; en 1410, il échangea la commanderie de Baugy (Calvados) contre celle de Provins avec Pierre de Provins qui allait s'éteindre peu après⁸³. On le trouve régulièrement dans les actes de la commanderie du Val jusqu'en 1441⁸⁴.

Nicole de Giresme et les commanderies de Provins

Les années 1430-1433 furent particulièrement dramatiques pour la ville, jusqu'alors occupée par les Anglo-bourguignons, puis les Anglais : il y eut d'abord la prise sur les Anglais en 1430 par le commandeur Nicole de Giresme, commandeur de la Croix et Rampillon et Denis de Chailly, capitaine de Meaux, tous deux grands acteurs de la contre-offensive française après Orléans ; puis il y eut la reprise en octobre 1432 par les Anglais, Provins étant laissée ensuite sous la gouvernance de l'écuyer Thomas Guérard, qui mit la ville en coupe réglée, combla la chemise de la tour de César pour en faire la forteresse du Pâté aux Anglais et construisit le Petit châtel au sud de la tour ; enfin il y eut le siège français victorieux en janvier 1433, à nouveau sous la conduite du commandeur de Giresme et de Denis de Chailly⁸⁵. Chacun de ces épisodes militaires laissait un peu plus de désolation que le précédent ; les documents relatifs aux patrimoines fonciers des divers établissements religieux montrent l'ampleur de la crise. Nicole de Giresme reçut après ces événements le commandement militaire de Provins, dont il fut nommé capitaine, alors qu'il continuait d'être commandeur de la Croix-en-Brie ; il l'était en 1436, occupant aussi la capitainerie de Melun et celle du château d'Yèvre-le-Châtel (Loiret)⁸⁶.

Commandeur de la Croix-en-Brie et Rampillon, avant les événements de 1430-33, on lui attribue en général la possession de la commanderie du Val au moins à partir de 1435⁸⁷ ; cependant, Jean Quinerit

⁸³ Arch.nat. S 5164^a, liasse 32, n°2 (*Répertoire*, n°195). Legras 1987, p. 443.

⁸⁴ Afin de ne pas alourdir les notes, nous donnons ici uniquement les renvois au *Répertoire*. Voir n°I.107, I.130, I.186, I.193, I.399, I.476, I.477, I.478, I.706, I.707. On trouve à plusieurs reprises des interventions directes des grands prieurs Renault de Giresme en 1414 et 1415 (n°I.490, I.491), puis Pierre de Bauffremont en 1427 (n°I.514), ou de procureurs en leurs noms, qui devaient intervenir dans les périodes d'absence de Quinerit.

⁸⁵ Voir sur ce sujet Bourquelot 1839, I, p. 82 et suiv. Mesqui 1979, p. 48-57.

⁸⁶ *Gallia Regia*, n°15222bis (capitaine de Melun en 1433) ; 15364 (capitaine de Melun et Provins en 1436). Gruel 1890, p. 131, 254-256 (capitaine de Provins en 1437-38). Capitainerie d'Yèvre-le-Châtel : Arch.dép. Loiret, A 902 (1425-1447).

⁸⁷ Voir Mannier 1872, p. 238.

était encore cité à Provins en 1440 et 1441, sous le titre de « procureur de monseigneur le grand Prieur de France à cause de l'hospital et commanderie du Val de Provins », le grand prieur étant alors frère Foucaud de Rochechouart⁸⁸. Il est donc probable que ce ne fut que postérieurement au décès de Jean Quinerit que Nicolas de Giresme prit la commanderie du Val. En 1447, il fut nommé grand prieur de France, et l'on a vu plus haut qu'il résigna peut-être la commanderie de la Croix ; en tout cas il conserva celle du Val de Provins. En 1460, l'ancienne commanderie de Fresnoy (Montpothier, Aube) fut disjointe de celle de la Ferté-Gaucher et adjointe à celle du Val de Provins, sur proposition du grand prieur et commandeur de cette dernière ; en même temps, l'ancienne commanderie de Chauffour-en-Brie (Jouy-le-châtel, Seine-et-Marne), fut disjointe de Provins et rattachée à la maison de Soignies (Marne). Six ans plus tard, le même grand prieur proposa au chapitre de détacher à nouveau la commanderie de Fresnoy de celle de Provins, et de la confier par bail au commandeur de Reims, sous réserve que ce dernier reconstruise les bâtiments ruinés. Ceci valut à Nicolas de Giresme l'opposition en chapitre du receveur Robert de Franquelance, qui estimait que le but de l'adjonction de 1460 avait justement été de faire porter par le Val de Provins les réparations de Fresnoy ; à ces yeux, il était donc choquant que le grand prieur n'en n'ait rien fait. Le bail fut néanmoins passé, mais l'affaire semble montrer que Nicole de Giresme arrangeait le regroupement des commanderies et des maisons de l'Hôpital à l'aune de ses intérêts⁸⁹.

Nicole de Giresme n'a pas laissé d'actes signés de son nom dans les archives de la commanderie du Val. Eustache Grillon l'accusait dans son *Histoire* d'avoir abusé de sa position dominante à Provins. Ainsi aurait-il voulu imposer une de ses créatures, un certain Pons Nardeau, comme prieur de l'Hôtel-Dieu ; après son échec, il l'aurait envoyé à la tête d'une soldatesque dérober les plus beaux meubles, ainsi qu'une partie des titres de l'Hôtel-Dieu, pour les emporter « au logis des commandeurs qui estoit au lieu ou est a present la Magdeleine au chasteau ». Selon Grillon toujours, le prieur élu à l'Hôtel-Dieu avait obtenu le 29 juin 1448 des lettres royaux ordonnant une enquête au bailli de Meaux, qui n'eurent aucune suite contre « le commandeur enflé de la faveur du Roy qui le consideroit parce qu'il estoit bon capitaine et grand ennemy des Anglois ». Enfin, le commandeur et grand prieur aurait, en 1460, imposé aux marchands de la foire vendant normalement devant Saint-Thibault

⁸⁸ 1440 : Arch.nat., S 5164^a, liasse 32, n°1. 1441 : *ibid.*, n°10 (*Répertoire*, n°I.234, n°I.591).

⁸⁹ 1460 : Arch.nat., MM 33, fol. 67 v°. 1466 : *ibid.*, fol. 141-141 v°. Sur Fresnoy, voir Baudin-Gilet 2013.

de s'installer autour de la Madeleine, afin d'en tirer profit⁹⁰ ; l'année précédente, il avait pourtant résigné sa charge de capitaine au profit de son neveu également appelé Nicole de Giresme.

Quelle confiance accorder à l'historien du XVII^e siècle ? Félix Bourquelot regardait ses assertions avec une certaine circonspection ; les dernières, en particulier, laissent sceptique. On peut se demander aussi quel crédit accorder à l'affirmation selon laquelle l'hôtel de la Madeleine, au Châtel, aurait été le « logis des commandeurs », alors qu'en 1495, l'enquête attribuait au même Nicole de Giresme la restauration de l'hôtel du Temple en face de Sainte-Croix, comme on l'a vu plus haut, et surtout que cette enquête signalait que la « grant maison de la religion » voisine de la chapelle de la Madeleine « est fort destruyte et va par terre »⁹¹. Pour autant, il n'est pas invraisemblable que Nicole de Giresme ait usé et peut-être abusé de son pouvoir de capitaine de Provins en temps de guerre pour faire tourner la ville à son pas.

Thomas d'Anglos, le dernier commandeur du Val de Provins avant l'adjonction définitive à la commanderie de La Croix

Nicole de Giresme décéda probablement à la fin de 1466 ou au tout début de 1467. Dès le 7 avril, Thomas d'Anglos est mentionné comme commandeur de Provins et de Couleurs (Yonne) dans un bail d'une maison au Val, voisine de l'hôtel du Temple ; on le trouve à nouveau en décembre de la même année⁹². Ce Thomas avait été commandeur de Cerisiers (Yonne) depuis 1457 au moins, comme en témoignent les listes capitulaires du grand prieuré. En juin 1468, le grand prieur fit lire en chapitre des lettres du grand maître et de son conseil, siégeant à Rhodes, déclarant vacante la commanderie de Provins, ce qui imposait normalement un an de « vacant » baillé aux enchères au profit du trésor du grand prieuré de France, avant l'attribution de la commanderie au plus offrant parmi les membres du chapitre. Ces lettres faisaient suite au décès de Nicole de Giresme, mais avec un retard dû aux délais d'acheminement des missives. Aussi dans cette séance du chapitre, Thomas d'Anglos s'opposa formellement à la déclaration de vacance ; on peut le comprendre, s'il occupait depuis l'année précédente le siège du Val de Provins⁹³.

⁹⁰ Bourquelot 1839, I, p. 97-99, reprend ici le récit de Grillon (B.m. Provins, ms. 266, non paginé) dont nous avons repris quelques extraits.

⁹¹ Arch.nat., S 5558 2 (*Répertoire*, n°II.5).

⁹² Arch.nat., MM 34, fol. 15-15 v° (*Répertoire*, n° I.279). Arch.nat., S 5164^a, liasse 32, n°4 (*Répertoire*, n°I.169).

⁹³ Arch.nat., MM 33, fol. 151-151 v°.

Il décéda avant juin 1471, date à partir de laquelle il n'apparaît plus dans les listes capitulaires. La commanderie du Val fut déclarée vacante, et en 1472 prise à son estimation par le commandeur de La Croix Léon Lamand⁹⁴. Dès le 4 juin de cette année, il baillait une maison du Val en tant que commandeur du Val⁹⁵. À partir de cette date, comme on l'a dit plus haut, il ne semble pas que la commanderie du Val de Provins ait été disjointe de celle de La Croix-en-Brie, même si, pour un certain temps encore, les baux firent référence aux deux commanderies séparément.

On ne s'attachera pas à dresser l'historique des commandeurs de La Croix-en-Brie par la suite : il sort largement du cadre de cette étude, et relèverait d'une étude historique détaillée de cette commanderie⁹⁶.

Le Temple, l'Hôpital et la vicomté de Provins : un chapitre particulier de la relation entre les ordres et Provins

On a évoqué plus haut, à propos de la donation de 1193 et de l'arbitrage rendu en 1300, la question de l'existence d'un droit féodal de vicomte de Provins détenu par le Temple, puis par l'Hôpital après la dévolution de 1312. Ce sujet, ainsi que celui du franc-alleu de la Chaussée Sainte-Croix qui lui est connexe, ont fait l'objet de nombreux débats et hypothèses jusqu'à une époque récente. Il est bon de l'évoquer ici plus en détail, car le sujet nourrit un imaginaire important sur les premières étapes de l'urbanisation provinoise.

Le statut féodal et fiscal de la « vicomté », le Temple et l'Hôpital

La question du statut à la fois féodal, fiscal, voire territorial de la « vicomté » a été souvent discuté depuis trois siècles. C'est par Pierre Claude Rivot, érudit, médecin et maire de la ville de Provins, que l'on connaît une version de l'origine de la vicomté de Provins. Selon lui le comte Étienne-Henri aurait, au tout début du XII^e siècle (1101), aliéné une part de son domaine au profit d'un des ses fidèles, probablement afin de financer sa participation à la Première croisade ; il l'aurait érigé comme un fief vicomtal tenu de lui⁹⁷. Les preuves authentiques font totalement défaut pour

⁹⁴ Arch.nat., MM 34, fol. 44.

⁹⁵ Arch.nat., MM 34, fol. 45 v°-46 (*Répertoire*, n°I.480).

⁹⁶ Voir Mannier 1872, p. 226-238, qui donne une vue d'ensemble sommaire et malheureusement insuffisamment sourcée.

⁹⁷ *Chronique ancienne de Provins*, 1969, p. 106 : « Nous avons désuni de notre comté de Provins les choses cy dessus mentionnées et spécifiées, pour être séparément tenues et possédées en titre de foy et nom de vicomté ».

évaluer la justesse de cette proposition et l'on ignore sur quelle source l'auteur s'appuya ; il a été fidèlement repris par Pierre Nicolas Ythier, puis tous les historiens de Provins. La première mention d'une vicomtesse, qui portait le prénom de Marguerite, remonte à 1156, dans une charte où Henri le Libéral approuvait une donation au bénéfice de l'abbaye de Jouy par Pierre du Châtel et Milon de Naud⁹⁸. En 1193, Henri Bristaud, fils de Pierre et d'Héloïse, portait le titre de vicomte, comme on l'a vu.

Comprendre ce que fut la vicomté originelle : un ensemble de droits protéiforme

Une des ambiguïtés majeures réside dans le fait que la « vicomté » a été trop souvent considérée comme un ensemble territorial compact, doté de limites géographiques inscrites dans la topographie, alors qu'il n'en fut rien. Elle ne fut probablement jamais qu'une agglomération de droits divers de nature foncière, fiscale et féodale. Pour autant, manifestement dès 1300, la population provinoise lui conférait un sens ou des limites géographiques, même si l'on peut douter très fortement qu'on aurait su les retraduire graphiquement si l'on avait eu les moyens de levé et de cartographie à l'époque. Dans l'appréhension de la topologie urbaine de l'époque, une propriété devait appartenir à la vicomté si elle était sujette aux droits et devoirs de celle-ci, et non si elle était entre telle et telle limite physique.

Émile Lefèvre, Félix Bourquelot et Victor Carrière ont abondamment discuté pour savoir si les Templiers avaient reçu lors de la donation de 1193 par Henri Bristaud la vicomté au sens féodal, c'est-à-dire l'ensemble des droits afférents au fief détenu par les Bristaud, l'opinion courante des historiens provinois avant ces érudits étant qu'Henri Bristaud avait abandonné ses droits vicomtaux à l'intérieur de la ville.

Un point est sûr, c'est qu'un fief intitulé vicomté de Provins fut vendu en juillet 1248 au comte Thibault IV par Guillaume des Barres qui la possédait alors, pour 330 livres provinoises⁹⁹. Ainsi les comtes récupérèrent-ils, parmi d'autres, l'importante somme de 6 livres de cens : rappelons que le cens acquitté pour une maison ne dépassaient pas 10 d. en général, et qu'en prenant une valeur de 5 d. moyen, ce qui est élevé, ceci représentait environ 290 propriétés dont la seigneurie censuelle leur appartenait dans Provins et sa banlieue... D'ailleurs, le comte de Champagne, après le rachat de 1248, se trouva à percevoir un cens de 6 d. et une rente de 50 s. sur « la meson et le porpris que li Temple tien », qui

faisait donc partie des droits seigneuriaux conservés par la famille vicomtale après l'« aumône » de 1193. Le grand financier florentin Renier Acorre, qui avait la haute main sur les finances comtales, acquit du comte le cens et la rente sur la maison du Temple en avril 1269, et les échangea en 1275 avec l'ordre contre une maison à Changis¹⁰⁰ ; ce n'est qu'à ce moment que les Templiers purent jouir de leur maison provinoise en tant que seigneurs censuels.

De même, la comptabilité de Champagne de 1258-59 mentionne, au titre des revenus, les cens et rentes de la vicomté achetée de Guillaume des Barres (65 sous 6 deniers de cens, 51 sous de rente), ainsi que les tailles payées par les hommes de la vicomté (71 sous de Provins, 6 livres 3 sous du villois ou banlieue) ; il demeurerait donc à Provins des asujettis de l'ancienne vicomté ne dépendant pas du Temple¹⁰¹. Dès lors, il n'y a guère d'ambiguïté sur le fait que les Templiers ne détenaient pas la vicomté dans son acception féodale en 1248, et que le titre s'éteignit à cette date par incorporation dans le domaine comtal.

Peut-on penser, comme le supputait Félix Bourquelot dans son étude sur le Cartulaire, qu'avant la fin du XIII^e siècle un processus de recréation du titre et du fief au bénéfice des Templiers par les comtes eut lieu ? Aucun document contemporain ne plaide en ce sens, et on doit probablement écarter cette hypothèse.

Pour autant, on ne peut nier que le Temple disposait en ville de droits qui ne pouvaient dériver que de la vicomté originelle. D'abord, il avait « ses hommes », comprenons les hommes de sa mouvance, lorsqu'il revendiqua en 1286, en même temps que le chapitre Saint-Quiriace et l'abbaye de Rebais, qu'ils soient exemptés des nouvelles taxes de la *Grande coutumes*¹⁰². De même, l'arbitrage de 1300 déjà cité provenait également d'une revendication concernant les droits des hommes de la vicomté et du franc-alleu. On trouve aussi, en 1325, une sentence du bailli de Meaux donnant droit aux échevins lorsqu'ils prétendaient soumettre à leur fiscalité les femmes bourgeoises ayant épousé des hommes de corps du Temple – devenu Hôpital –, qui eux ne dépendaient pas de la fiscalité communale¹⁰³.

Le Temple disposait d'un four, réputé banal dans les terriers de l'époque moderne. Ce four, situé à l'angle

⁹⁸ *Cartulaire de l'abbaye de Jouy*, BnF, lat. 5467, p. 208.

⁹⁹ Voir Bourquelot 1839, p. 403-405. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. III, p. 41. Guillaume des Barres avait épousé en secondes noces Héloïse Bristaud, héritière de la seigneurie de Nangis et dernière titulaire du titre de vicomtesse.

¹⁰⁰ Carrière 1919, n°153 (*Répertoire*, n°I.612). *Cartulaire de Renier Acorre*, fol. 100 et 127 v°.

¹⁰¹ Longnon 1901-1914, III, p. 19-21.

¹⁰² BnF, Coll. Champagne, t. 25, fol. 115. La *Grande coutume* exemptait les bourgeois de la taille comtale, créant en revanche de nouvelles taxes vexatoires ; le Temple, Saint-Quiriace et Rebais arguaient du fait que leurs hommes étaient libres de la taille comtale, et donc exemptés des nouvelles taxes. Ceci fut rejeté par les Grands jours de Troyes.

¹⁰³ B.m. Provins, ms.123, p.129-132

oriental de la Grande rue et de celle du Moulin de la ruelle, portait avec la maison voisine le nom de « four à la Chaîne » au XIII^e s. En 1423 il n'est pas nommé, mais à partir de 1505 on le trouve sous le nom de four de la Vicomté, et la maison à l'angle des rues portait en 1505 et 1514 le nom de « la Vicomté » et portait la croix de l'ordre¹⁰⁴. Alors même que les comtes récupérèrent à partir du deuxième tiers du XIII^e siècle la propriété de tous les fours privés, comme le montre l'*Extenta* de 1276-78, celui-ci fut le seul à échapper à ce sort et demeura aux mains du Temple, confirmant son statut particulier.

On sait par un texte de 1196 que la vicomté possédait un moulin, sans doute banal, qui se trouvait sur le Durteint, en amont du moulin de la Ruelle, entre les rues actuelles des Prés et de Hollande : on l'appelait moulin de la vicomté, mais dès 1227 il était aussi nommé moulin Moucène (Morssene, Mousseine, Montienne, Mossanne, etc.)¹⁰⁵. En 1207, Raoul Bristaud, chevalier, cousin du vicomte Henri, avait donné aux frères du Temple du Mesnil-Saint-Loup dans l'Aube tous ses droits sur ce moulin de la vicomté à Provins¹⁰⁶. Le Temple récupéra-t-il le moulin ? Aucun acte positif n'en atteste, mais on sait qu'il possédait de la censive autour du moulin : un acte de 1236 fait état de la construction sans autorisation par un certain Herbert le Meunier d'une chambre jouxtant le moulin, chambre qui devint de facto propriété des frères. Un autre acte de 1266 montre que le Temple se désintéressa assez tôt du secteur autour du moulin, puisqu'il abandonna à l'Hôtel-Dieu cens et rentes sur deux propriétés près de celui-ci, et même son droit sur l'eau du Durteint à cet endroit. L'Hôtel-Dieu était fort bien implanté dans ce secteur puisqu'il y détenait plusieurs maisons, une lavanderie et un lavoir¹⁰⁷. On peut penser que le moulin lui-même fut désaffecté dès le XIII^e siècle, car il n'apparaît plus que comme repère topographique et disparaît même des archives au-delà des années 1400.

Les Templiers possédaient un autre moulin, cette fois sur la Voulzie, près de la porte de Changis de l'autre côté de la ville : mentionné dès 1147, il est attesté formellement aux mains du Temple en 1244 – il y était

peut-être depuis 1237¹⁰⁸. Il ne semble pas qu'il ait été banal, mais les Templiers ou leurs fermiers avaient le « droit de chasse et quête », c'est-à-dire d'y attirer tous les « cleric mariés et non mariés, serfs, bâtards et redevables à la commanderie de cens et rentes »¹⁰⁹. En d'autres termes, c'était un moulin qui avait certains attributs de la banalité, sans être officiellement banal ; les fermiers des moulins banaux du roi ne manquaient pas de s'en plaindre, comme le montrent des procédures continues au XVII^e siècle. Et, alors que tous les autres moulins de la ville passèrent aux mains des comtes avant l'*Extenta* de 1276-78, de même que les fours, celui-ci demeura privé.

La vicomté : de la référence fiscale à la référence féodale

Enfin, il existait à Provins le souvenir d'une zone appelée vicomté et franc-alleu de la chaussée Sainte-Croix, échappant à la fiscalité commune, comme en témoigne l'arbitrage de 1300 déjà plusieurs fois cité. Mais aucun document ne conserve le souvenir qu'un commandeur se soit arrogé le titre vicomtal – et pour cause puisqu'il était éteint, jusqu'à l'extrême fin du XV^e siècle¹¹⁰. C'est en 1489 que pour la première fois un commandeur, en l'occurrence Jean de Fives, fut intitulé dans un bail « commandeur de la commanderie de Rampillon, de La Croix et vicomte de Provins ». On le retrouve en 1492 sous le titre de « commandeur de la baillie de Rampillon, La Croix-en-Brie et vicomte de Provins »¹¹¹. L'absence d'accentuation à l'époque dans les textes écrits laisse planer un certain doute sur le fait de savoir si Jean de Fives portait effectivement le titre de

¹⁰⁸ Le moulin est cité en 1147 parmi les biens donnés par le comte Thibault II à l'abbaye du Paraclet (voir Verdier 2007, p. 42-43, n°3), mais le Paraclet ne possédait qu'un muid de grain (voir ci-après). En 1154, Saint-Ayoul y possédait un muid d'avoine, un muid de froment, et un muid de blé trémois (Benton-Bur, n°54). Enfin, en 1237, l'écuyer Milon de Pex et sa sœur vendirent tout leur droit sur le moulin au Temple, qui devait constituer l'essentiel de la propriété, puisque dès 1244 le Temple négociait avec le Paraclet sur diverses contestations, et que les moniales abandonnèrent le muid de grain qu'elles percevaient au moulin contre d'autres droits : voir Carrière 1919, n°14, 63, 139 (*Répertoire*, n°I.660).

¹⁰⁹ Arch. dép. 77, H 701, fol. 226-227 v° (*Répertoire*, n°I.670 et I.671). Sur le droit de chasse et de quête dans le ressort de Provins de divers seigneurs et de leurs fermiers, voir Verdier 2009, p. 117-120.

¹¹⁰ On doit émettre ici de sérieux doutes sur l'affirmation faite la première fois par Lefèvre 1858-1859, II, p. 42, selon laquelle un certain Thomas du Buisson aurait fait valoir en 1368 un titre de commandeur de la Croix et vicomte de Provins. Cette assertion a été reprise sans aucune source par Carrière 1919, p. LVI, avec la date de 1369. La documentation de l'Hôpital est vierge de tout commandeur nommé Thomas du Buisson. En revanche, elle contient un Thomas du Buisson, commandeur de Rampillon de 1371 à 1396, comme on l'a vu plus haut. Nous n'avons pas trouvé dans la documentation qu'il se soit fait appeler vicomte de Provins.

¹¹¹ Arch. nat. S 5163, liasse 30, n°5 (*Répertoire*, n°I.404) ; Arch. nat., S 5162^b, liasse 29, n°26 (*Répertoire*, n°I.156).

¹⁰⁴ *Répertoire*, n°I.127 à I.138. 15015 et 1514 : Arch. nat., S 5162^b, liasse 27.

¹⁰⁵ *Petit Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, n°101, fol. 27 v°-28 : 1196, « De uno modio frumenti quod habebamus in molendino Moceine quod fuit vicecomitis » ; le moulin avait appartenu ou appartenait encore à Héloïse de Nangis et son fils le vicomte Henri. Grande charte de Notre-Dame-du-Val : 1227, « In molendino vice comitis, quod dicitur molendinum Morcenne ad Durtanum, habent decem et octo sextaria frumenti annui redditus » (éd. Mesqui 1979, p. 194a). *Répertoire*, n°I.119 à I.121.

¹⁰⁶ Carrière 1919, n°105 (*Répertoire*, n°I.120).

¹⁰⁷ Liste des maisons de l'Hôtel-Dieu en 1300 (Arch. dép. 77, Hsup. A12, fol. 3- 3 v°).

vicomte ou si la titulature ne citait pas plutôt la vicomté de Provins pour désigner l'ancienne commanderie.

Quoiqu'il en soit en 1495 le visiteur de l'établissement de Provins écrivait, à-propos de la « commanderie de l'Hôpital de Provins » : « Ladictte commanderye n'a nulz villaiges ne jurisdiction. Touttefoys en certaines limites dedens la ville elle joyt de previliages de viconté mais par le temps passé ledit privilege a esté mal gardé et entrevenu et de present ne joyt de guères »¹¹².

Ce texte, contemporain de l'apparition du titre dans les textes officiels, n'est pas anodin ; il montre que, dans le lent processus de remise en ordre du domaine de la commanderie après la fin de la guerre de Cent Ans, une probable surinterprétation des témoignages recueillis imposa le sentiment que les commandeurs avaient jadis porté le titre de vicomte. Désormais, les commandeurs, leurs clercs et procureurs, leurs notaires et avocats, n'hésitèrent pas à user et abuser du titre, ne trompant sans doute guère les hommes de loi. Ainsi une sentence du bailli de Provins, le 22 octobre 1599, montre que le procureur du roi à Provins, qui représentait le pouvoir royal au corps de ville et exerçait une sorte de contrôle de légalité de l'action municipale tout en défendant ses intérêts par rapport aux personnes privées, contestait la légitimité du titre de vicomte porté par le commandeur ; l'affaire concernait le « droit de quête et chasse » pour le moulin de Changis, et l'on voit par cela qu'à cette époque, c'était bien à la fois le titre vicomtal, mais aussi le principe d'une seigneurie banale du commandeur qui était contestée. On ne connaît malheureusement pas l'issue du procès tenu sur ce point¹¹³.

Quoi qu'il en soit, la fiction d'une vicomté pleine et entière, fief de haute et basse-justice, détenue au Moyen Âge par la commanderie, fit largement son chemin par la suite. Un an avant la Révolution française, le notaire Thierry indiquait aux deux commandeurs visiteurs des biens hospitaliers à Provins que : « le commandeur avait le titre de vicomte de Provins avec droit de haute, moyenne et basse justice qu'il faisait exercer par ses officiers », ce qui ne correspondait à aucune réalité historique, ni le Temple ni l'Hôpital n'ayant jamais bénéficié de droits de justice sur qui que ce soit¹¹⁴...

Le franc-alleu de la chaussée Sainte-Croix et son statut

La vicomté, le franc alleu de la Chaussée et les autres francs-alleux de Provins

Un franc-alleu constituait, dans le monde féodal, une terre tenue de plein droit par son propriétaire, ne

relevant d'aucun seigneur éminent, et n'étant à ce titre soumise ni à la prestation d'hommage, ni au versement de redevances par son détenteur ; ce droit s'étendait aux asujettis de ce dernier, qui n'étaient donc pas soumis aux redevances du seigneur éminent, mais, en revanche, relevaient du droit du détenteur du franc-alleu qui levait lui-même ses propres redevances.

Le fait que l'arbitrage de 1300 ait distingué le franc-alleu de la chaussée, et la vicomté, alors qu'elles étaient cohérentes topographiquement, montre bien le statut féodal différent de l'un et de l'autre, même si en fait, les deux zones semblent avoir été également libres de toute redevance. Les vicomtes possédaient donc probablement la franchise de la vicomté en fief du comte, et celle de la Chaussée Sainte-Croix sans lien féodal.

On trouvait à Provins d'autres alleux : les plus célèbres furent le Grand alleu et le Petit alleu proches de Saint-Ayoul. Le premier était en possession de la famille noble Pentecôte, dont un représentant, Hugues de Tourvoie, en fit don à Saint-Quiriace avant 1161 ; le second avait été donné au même chapitre avant 1176, ou plus vraisemblablement amorti par le comte Henri, la donation émanant d'une personne privée. Tous les deux se situaient dans le Val, près de Saint-Ayoul, en pleine zone de foires, proches du croisement de la rue de Troyes et de la rue de Culoison¹¹⁵.

Ces zones de franchise fiscale dans des secteurs en pleine urbanisation ne pouvaient manquer d'attirer les convoitises de tous les délégués de redevances ; en effet, le paysage urbain se modifiant à grande vitesse, la mémoire des limites originelles s'effaçait progressivement, autorisant abus et tentatives d'empiètement. Ceci conduisait tant les percepteurs que les détenteurs de patrimoine à conserver des listes de maisons franches – celle du mal nommé « Censier de l'Hôtel-Dieu » publié par Mmes Morlet et Mulon en fournissant un exemple remarquable¹¹⁶.

On n'a pas conservé d'autres mentions de telles zones d'immunité fiscale : avec le temps, l'importance s'en atténua, car les redevances dont elles étaient exemptées disparurent peu ou prou avec les foires, et dans les autres cas, firent l'objet d'un grignotage permanent : on conserve le souvenir de tels empiètements avec le procès sur la franchise du minage dans le Grand alleu en 1210, celui sur le tonlieu des toiles dans le Petit alleu en 1202, et bien sûr avec celui du minage dans l'alleu de la chaussée Sainte-Croix en 1300. En revanche, les actes de vente et d'acquisition aux XIII^e et XIV^e siècles signalent assez souvent des propriétés, voire des droits

¹¹² Arch.nat., S 5558-2, fol 7-8 (*Répertoire*, n°II.6).

¹¹³ Voir note n° 106.

¹¹⁴ Arch.nat., S 5166 (*Répertoire*, n°II.9).

¹¹⁵ Verdier 2009, *passim*, a retracé l'histoire de ces alleux avec beaucoup de perspicacité. On ne citera pas ici toutes les sources concernant leur histoire, abondamment commentées par l'auteur.

¹¹⁶ Voir note n° 172.

ou des redevances, « mouvant de franc-alleu » : le terme signifiait alors le plus souvent qu'elles étaient sans seigneur censuel¹¹⁷.

La légende de la chaussée Sainte-Croix militaire, de son « château-fort » et de ses « bretèches »

Il est bon de s'appesantir quelques instants sur cette chaussée Sainte-Croix qui reliait la rue Sainte-Croix à l'enceinte, au nord ; aujourd'hui, les deux rues n'en font plus qu'une, mais jusqu'aux remblaiements modernes massifs du Val, elles se distinguaient parfaitement. Le terme de chaussée, *calceia* en latin, était appliqué aux ouvrages de remblai destinés à franchir les fonds de vallée, généralement entrecoupés de ponceaux, souvent en prolongement de ponts (d'où l'origine des « ponts et chaussées ») ; l'appellation désigne également, encore aujourd'hui, les digues d'étangs. Celle de Provins, mentionnée à notre connaissance pour la première fois en 1233¹¹⁸, franchissait la zone humide située au nord de la grande traversée est-ouest de la ville, primitivement non urbanisée et occupée par des prés. Elle servait à séparer les bassins du Durteint et de la Voulzie, en évitant la divagation des ruisseaux, en particulier lors des inondations ; elle servait ainsi de guide pour le ruisseau de la Chaussée, qui la traversait au sud devant Sainte-Croix pour rejoindre de façon contrôlée la Voulzie au sud. Sa limite nord paraît avoir été constituée en 1300 par la grande enceinte de la ville basse ; on peut, avec beaucoup de prudence, envisager qu'elle a été réalisée lors des grands travaux d'aménagement de l'enceinte, au tournant des années 1230, mais elle aurait pu être antérieure¹¹⁹. Elle ne fut pas seule de son genre : en 1252-1266, l'amodiation par l'Hôtel-Dieu de prés situés hors les murs, au nord de l'enceinte, près du vivier de Thibault Le Fleistre, faisait référence à la chaussée allant à celui-ci : il ne pouvait s'agir que du prolongement de l'actuelle rue des Prés, desservie par une porte spécifique dans l'enceinte¹²⁰.

¹¹⁷ Un acte intéressant d'août 1275 récapitule la vente par le chevalier Guillaume Tyrel d'une série de maisons situées à la Barberie du Châtel ; ces maisons mouvaient de la censive de la reine de Navarre, mais les « chambres » qui leur étaient attenantes mouvaient de franc alleu, et elles étaient libres de redevances sauf du tonlieu de la pelletterie pendant les foires de mai. Il s'agissait probablement d'anciens étaux de vente transformés en petites unités habitables (*Cartulaire de Renier Acorre*, fol. 128). On voit ainsi que le statut de franc-alleu pouvait être extrêmement morcelé et ponctuel.

¹¹⁸ Elle est mentionnée en 1233 à l'occasion de l'accensement par le Temple de la maison feu Guillaume du Temple sise au chef nord de la chaussée (*in capite calcee Sance Crucis*) : Arch.nat., S 5162, liasse 30 n°1 (*Répertoire*, n°I.296).

¹¹⁹ C'est ce que nous avons proposé en 1979 : voir Mesqui 1979, p. 19-21.

¹²⁰ *Petit cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, n°138, 147, 203 : « *De admodiatione unius prati siti super calceiam* » ; « *De admodiatione unius camere site extra muros super calceiam per quam itur ad vivarium Theobaldi le Flestre* » ; « *De donatione trium camerarum*

Dans la fièvre romantique des années 1840-1860, Émile Lefèvre écrivait¹²¹ :

« *J'inclinerais à croire qu'en 1101, la chaussée était une ligne de défense militaire (1) qui comprenait tout le terrain baigné tant par le Durtain et ses nombreuses dérivations, que le ruisseau de Couldoux [...]. Le quatrième côté était la grande rue que la chaussée protégeait en même temps qu'elle s'y appuyait. Au reste, ce quartier, comme on a dit plus tard, ne constituait pas une propriété compacte : il comprenait dans son périmètre, un autre quartier ou lieu dit le Mellot, dont le nom indique une fortification crénelée, et plusieurs seigneurs s'en partageaient le domaine.* »

(1) *Il y avait dans la rue de la Chaussée un château fort.*

Ces grandes idées ne résistent guère à une analyse rationnelle de l'évolution urbaine médiévale, d'autant que cette chaussée de Sainte-Croix n'était pas unique, comme nous venons de le voir ; elles reposent par ailleurs sur une étymologie pour le moins douteuse selon laquelle le quartier et la rue du Mellot désigneraient une fortification crénelée (mellot dérivant, selon Lefèvre, de merlet/merlon). Quant au « château-fort » signalé par Lefèvre, on ne trouve une maison sous cette appellation que dans un bail de 1481 ; on l'appelait aussi « château gaillard », suivant l'analyse qui fut faite de l'acte de 1481 au xvi^e siècle¹²². Émile Lefèvre a laissé entendre à tort que cette appellation existait encore en 1740, citant un bail au profit de Nicolas Dupain, vannier, alors qu'à l'époque, il ne restait qu'une pitoyable mesure à cheminée¹²³. Elle se trouvait à l'extrémité nord de la chaussée, du côté occidental, et n'eut jamais ni rôle ni statut militaire ou féodal ; on rappellera que d'innombrables lieux-dits en France portent l'appellation populaire de « château gaillard », sans que ceci se réfère à autre chose qu'à leur position dominante ou leur caractère massif. Signalons ainsi, à Provins même, une maison située dans le quartier de Changis qui portait en 1277 le nom de « Chatel Gaillart », sans que ceci se réfère à autre chose qu'à son aspect¹²⁴.

starum propre portam per quam itur ad vivarium defuncti Theobaldi le Flestre, quas Theobaldus Fautrierius dedit pauperibus Domus Dei ». On ne sait laquelle des deux chaussées est concernée par une mention en 1237, dans un acte de Saint-Quiriac mentionnant un cens de 2 deniers sur les prés d'Hugues Chenier *subtus calceiam* (Veissière 1961, n°120, p. 327).

¹²¹ Lefèvre 1868, p. 85.

¹²² Arch.nat., S 5163, liasse 30, n°2 (*Répertoire*, n°I.341). Nous n'en n'avons pas trouvé d'autre mention.

¹²³ Lefèvre 1868, p.140. Arch.nat. S 5836, p. 415-418 (*Répertoire*, n°I.349).

¹²⁴ Prou-d'Auriac 1933, p. 31.

Châteaux-forts et bretèches provinois

Pour se faire une idée de ce que pouvait être cette maison dite « château-fort », et se persuader que les Templiers ne furent pas dotés d'un château dans la ville, on peut s'intéresser à une autre maison appelée « château-fort » rue de Troyes, dont une mention existe en 1516-17 dans le censier de Saint-Quiriace (pl. C)¹²⁵. On en a la description au moment de sa vente pendant la Révolution : il s'agissait d'un bâtiment de pierre de 10 m de large sur rue, pour 14 m de profondeur, qui comportait au rez-de-chaussée deux chambres voûtées de même taille et au premier étage deux chambres à feu avec cabinet, au-dessous d'un grenier sous comble¹²⁶. Cette disposition résultait probablement d'un partage successoral qui divisa la maison originelle en deux. Christophe Opoix, qui y consacra un long développement, indiquait que le premier étage était primitivement voûté, et que des fenêtres gothiques y étaient percées avant qu'on ne les transforme de son temps¹²⁷. Il s'agissait probablement d'une bâtisse imposante par ses dimensions, comme en témoigne une photographie du début du xx^e siècle (fig. 9), ainsi que par l'architecture de ses décors ; pour autant, on ne peut guère imaginer à cet endroit qu'un hôtel de commerce, du même type que celui de Forcadas qui conserve également deux étages voûtés, ou encore une maison-tour résidentielle construite par un dignitaire, à l'exemple de la maison du Buffet au Châtel¹²⁸. On rappelle d'ailleurs que cette dernière fut dénommée à l'époque moderne le « Vieux château », car elle en imposait par sa stature¹²⁹. Mais dans le quartier de Saint-Ayoul tout porte à privilégier la première hypothèse.

Plus récemment, ces théories ont été remises au goût du jour¹³⁰, s'appuyant sur les mentions de cette



Fig. 9 - La maison du « Château-fort » au nord dans la rue de Troyes (n°9 de l'actuelle rue Félix-Bourquelot). Malgré les transformations considérables de l'ancienne maison à l'époque moderne, on reconnaît les deux fenêtres rectangulaires médiévales au quatrième étage (l'ancien troisième étage lorsqu'il existait encore deux niveaux de salles voûtées). Carte postale ancienne (coll. pers.)

maison et d'une autre appelées tardivement « châteaux forts », qui seraient des fortifications, l'une pour le bourg, l'autre comme château de la vicomté ; le nom du quartier du « Mellot » indiquerait la limite ancienne d'un quartier protégé. Sont également utilisés dans la démonstration les toponymes de « bretèches » ou « bretauches » qui désignaient certaines maisons au Moyen Âge, voire jusqu'à l'époque moderne pour deux d'entre elles : il s'agissait de la petite Bretauche et la grande Bretauche au nord de la place Saint-Ayoul. Une prétendue porte de la Bretesche qui se serait trouvée à Provins a même été ajoutée pour faire bonne mesure à cette remise au goût du jour des vieilles hypothèses¹³¹.

qu'il ait été trop inspiré par les visions romantiques de l'histoire « militaire », se laissant entraîner à des interprétations hasardeuses sur la topographie urbaine au mépris des réalités historiques ou textuelles, mais aussi des faits techniques avérés, non sans égratigner un peu gratuitement ses prédécesseurs.

¹³¹ Verdier, 2009, p. 152, se réfère pour la porte de la Bretesche à un texte rapidement analysé dans *L'inventaire sommaire des Archives de l'Yonne*, G 1253. Or ce bail est cité par Henri Stein et Jean Hubert dans leur *Répertoire topographique du département de Seine-et-Marne*, Paris, 1954, p. 473, et la transcription donne : « *Molendinum situm apud Brayum quod dicitur molendinum de Quincampoist propre portam de Breteschia* ». Cette porte ne se trouvait donc pas à Provins, mais à Bray-sur-Seine, sur l'enceinte de la ville ; elle devait de toute évidence être surmontée par une bretèche, celle-ci défensive.

¹²⁵ Arch.nat. Q¹ 1432², fol. 85 : « De Nicolas Guibon pour la maison de Chasteau fort avec les appartenances tenant d'une part à la maison dessus dicte, 18 s. ».

¹²⁶ Arch.dép. Seine-et-Marne, 1 Q 489-a, n°51-B-2, estimation du 16 novembre 1792.

¹²⁷ Opoix 1823, p. 181 et 359-361. *L'Histoire de Provins* écrite par Christophe Opoix vaut surtout par les quelques éléments qu'elle donne sur des monuments aujourd'hui disparus. Elle a fait l'objet au début du xix^e siècle de vives critiques de la part de l'abbé Pasques, autre historien provinois ; Bourquelot est resté beaucoup moins virulent, se contentant de ne pas s'y référer afin d'éviter toute polémique ; mais sa prise de position contre *Agendicum-Provins* lui valut de sévères critiques d'Armand Christophe Opoix, petit-fils de Christophe, lorsqu'il réédita en 1846 *L'Histoire* de son grand-père. Voir Claude Viel : « Christophe Opoix (1745-1840), apothicaire provinois, conventionnel, homme de lettres et de théâtre, historien », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2012, t.375, p. 267-294.

¹²⁸ Garrigou Grandchamp-Mesqui-Deforge 2002.

¹²⁹ Félix Bourquelot rappelle que l'abbé Pasques considérait l'hôtel de la Buffette comme une synagogue (Bourquelot 1839, I, p. 400).

¹³⁰ Verdier 2009. Si François Verdier a beaucoup contribué à l'histoire provinoise par ses nombreuses publications de sources, apportant par surcroît des vues nouvelles sur l'histoire et la compréhension des établissements religieux, on regrettera



Fig. 10 - La « maison penchée » de la place de l'Étape au vin à Chartres (cl. Léon Auguste 1922, Musée Albert Kahn ; A 33781). Cette maison disparue donne une bonne idée de ce que furent être les « bretauches » de la place Saint-Ayoul, même si son couvert est sans doute plus saillant que celui de ces maison provinois.

Christophe Opoix s'intéressa à ces deux maisons particulières, et les décrivit, puisqu'il les avait vues avant qu'elles soient altérées. Il s'agissait de maisons dont le premier étage s'avancit sur la rue en s'appuyant sur des poteaux, l'ensemble formant galerie pour les piétons ; malheureusement, dès le début du XIX^e siècle, ces saillies en encorbellement avaient disparu (fig. 10)¹³². Ces deux maisons dont Opoix nous a gardé le souvenir n'avaient rien de militaire, malgré ce que lui-même, ou Bourquelot après lui en a dit. L'appellation de bretèche ou « bretauche » résulta tout simplement de l'analogie de ces saillies avec les ouvrages en encorbellement qui garnissaient à la même époque les fortifications (encore que ceux-ci ne portaient pas sur des poteaux).

La consultation de la documentation de la commanderie de La Croix permet d'identifier d'autres maisons ou structures ainsi dénommées au Moyen Âge : ainsi, en 1385-86, on en trouvait une rue aux

Aulx, deux autres rue de la Chaussée, à chaque fois en bordure d'un cours d'eau¹³³. Un compte de Saint-Ayoul pour 1512-13, publié par François Verdier, permet de comprendre la nature de ces éléments : « De Colin Simon et Jehan Simon frères pour une maison a deux festes [faîtes] couverte de tuille, court, jardin et accint comme tout se comporte, seant en ladite chaussee et y a une bertauche dessus la riviere [...] »¹³⁴. Le terme « bertauche » désignait donc dans ces quatre cas un bâti sur la rivière, peut-être à vocation industrielle (voir fig.13) ; il est probable qu'il s'agissait d'ateliers, comme ces « places en mesure sur l'eau ou souloit avoir ouvrir » citées dans un bail de 1658 en la Chaussée Sainte-Croix¹³⁵. Leur vocation n'était pas ici, comme sur la place Saint-Ayoul, d'offrir des galeries pour le trottoir, mais de fournir des ateliers liés à l'utilisation industrielle de l'eau (tanneries, fouleries, teintureries).

Enfin « bretauche » put être utilisé à l'époque moderne à Provins pour désigner, tout simplement, une propriété agricole : voyons ainsi en 1581 le bail d'« une bretaulche ou souloit avoir maison, court derrière, estables et jardin pres d'icelle » qui se trouvait rue du Temple, formant partie d'une grande maison subdivisée en de multiples lots au fil des successions¹³⁶.

Laissons donc de côté ces interprétations militaires, leurs prémisses improbables et surtout les conclusions auxquelles elles conduisent : jamais les comtes n'eussent supporté que les vicomtes aient un château, voire une fortification, dans leur ville, et encore moins si elle avait été le fait des Templiers. Malheureusement, la présence des ordres militaires dans ces zones urbaines a renforcé la croyance moderne en l'existence de fortifications à la Madeleine et à la Chaussée-Sainte-Croix ; mais celle-ci eut deux autres vocations, industrielle et agricole, on va y revenir.

¹³³ Arch.nat., S 5164^b, liasse 35 n°1 et 2. Voir *Répertoire*, livre III, liasse 35-1, n°64, 134 ; liasse 35-2, n°45, 70, 89, 91.

¹³⁴ Arch.dép. Aube, 7 H 1549, fol. 13. Je remercie François Verdier d'avoir bien voulu me communiquer la transcription rectifiée par rapport à celle publiée en 2009.

¹³⁵ Arch.nat., S 5834, folio 40 (*Répertoire*, n°I.314).

¹³⁶ Arch.nat., S 5833, fol. 101 v°-102 (*Répertoire*, n°I.562). À Troyes, on trouvait deux « bretauches », comme à Provins ; elles étaient en bord de rivière. Boutot 1872, p. 120, les a interprétées comme des tours de bois, mais il n'en existe pas la moindre preuve archéologique ni textuelle. Le toponyme est extrêmement fréquent dans les campagnes au nord de la Loire, mais il apparaît le plus souvent en relation avec des fiefs ou des propriétés mentionnés tardivement (voir par exemple le *Dictionnaire topographique* de Stein – Hubert 1954, p. 30). Il a été interprété, je pense à tort ou en tout cas sans preuve, pour désigner comme des fortifications médiévales les « grande » et « petite Bretauche » situés à l'est de Provins dans un article fameux de Jean Hubert (Hubert 1955). Daniel Jalmain, dans ses études d'archéologie aérienne de la Seine-et-Marne, proposait pour ces deux bretauches une autre étymologie, liée à leur caractère agricole (Jalmain 1970, p. 116).

¹³² Verdier 2009, p. 152-159. Opoix 1823, p. 362-365.

La gestion du patrimoine et des revenus des commanderies durant l’Ancien Régime

La documentation disponible sur la commanderie du Temple avant la suppression de l'ordre prouve sans aucun doute que la gestion s'effectuait sous le contrôle direct des frères ; si les revenus fiscaux étaient baillés à la ferme – amodiés pour employer le terme de l'époque, il n'y en n'avait pas moins un frère receveur des tonlieux dans les années 1300, comme nous l'avons vu ; ceci laisse penser que l'amodiation pouvait être attribuée à des frères de la commanderie – peut-être même de façon privilégiée afin de garantir un contrôle de ces revenus. Quant aux propriétés foncières, elles pouvaient être baillées à cens et rente, ou louées : on y reviendra en traitant du patrimoine foncier intra muros. Mais, quel que soit le mode d'attribution, la gestion de ces propriétés, urbaines ou rurales, s'effectuait apparemment sans intermédiaire, de façon directe. Quant à l'Hôpital ancien, le seul texte qui le concerne laisse entrevoir une gestion par le biais d'une amodiation des revenus du Châtel.

Les revenus des deux commanderies à cette époque de commerce intense ne peuvent être approchés qu'avec prudence. On verra plus loin que le Temple pouvait bénéficier de revenus d'une centaine de livres pour le poids de la laine, l'Hôpital d'une cinquantaine de livres pour les propriétés du Châtel. Mais on doit compléter ces chiffres par les revenus des rentes et des cens, d'une centaine de livres, et surtout de la location des maisons pendant les foires à des commerçants. Il est impossible d'en connaître le montant ; néanmoins, les revenus des locations de l'Hôtel-Dieu au milieu du XIII^e siècle donnent un ordre de grandeur, même si probablement le patrimoine de cette institution était supérieur. Or la valeur locative des propriétés immobilières de l'Hôtel-Dieu à l'intérieur de Provins était d'environ 280 livres¹³⁷. On peut donc penser que le revenu annuel brut intra muros de l'Hôpital et du Temple était de l'ordre de 400 à 500 livres au meilleur de l'économie provinoise, au milieu du XIII^e siècle. Sur ce montant devaient être déduites toutes les charges, à commencer par la resposion, d'environ 20%, qui faisait remonter 80 à 100 livres du revenu vers les instances centrales des deux ordres, ainsi que toutes les charges communes. Sans doute ce résultat est-il néanmoins sous-évalué, car on ignore totalement s'il existait des produits financiers pour l'activité du Temple.

On n'a aucune connaissance d'actes de gestion pour la première moitié du XIV^e siècle, alors même que le commerce déclinait. C'est en 1363 que l'on relève les

deux premiers documents montrant que la gestion directe avait, dès cette époque, fait son temps : en effet, cette année là le frère Jean de Hesdin, commandeur de la baillie de l'Hôpital de Provins, affermait la totalité des revenus et droits de cette baillie par une ferme de 6 ans au profit d'un laïc, Jean Barré, moyennant 250 francs or ; la même année, il affermait à un frère de l'Hôpital les membres de Maulny et de Champfleury, ainsi que les moulins de Seine en dépendant, pour 50 francs or¹³⁸. En 1373, la baillie de Rampillon était affermée par paroisses en dépendant, mais de l'enquête pontificale il semble résulter que les droits et biens autres, en particulier ceux relatifs au Châtel, étaient affermés indépendamment. En revanche, la baillie de l'Hôpital du Val était, elle, affermée en trois lots – le plus important concernant Provins intra muros attribué à Jean Barré, l'attributaire du bail de 1363.

Probablement ce mode d'affermage en totalité de la commanderie ne fut-il pas la règle : lorsque le frère Jean de Fieffes ou de Fives prit La Croix, Rampillon, et Provins, après le décès de Léon Lamand à partir du « vacant » de 1482-83, il se fit représenter par un receveur et procureur, Jean Erre, curé de Vieux-Champagne et chanoine de Saint-Quiriace, signalé en 1488 et 1495¹³⁹. Celui-ci était également chapelain desservant de la chapelle de l'ancienne commanderie du Temple proche de Fontaine-riant ; il était appointé pour sa fonction de procureur, comme pour celle de chapelain, mais ne semble pas avoir joué le rôle de fermier général.

En cette année 1495, les revenus des deux commanderies de La Croix et de Provins furent évaluées ; malheureusement il est impossible d'extraire de la première les montants relatifs au Châtel de Provins. Au Val de Provins, les recettes totales des censives, rentes, locations de prés, étaient de 114 livres, les recettes en grain d'environ 16 livres formant selon le receveur un revenu brut de 160 livres ; une fois décomptées les charges, essentiellement les appointements des officiers, le revenu brut était de 119 livres. La perte de valeur par rapport à 1373, année déjà marquée par la crise, était considérable lorsqu'on y ajoute la dévalorisation du pouvoir d'achat. Pour autant, même si la grosse commanderie de La Croix-Rampillon, qui avait pris le pas sur toutes les autres, dégageait un revenu brut de 259 livres bien supérieur à celui de Provins, son revenu net n'était que de 107 livres compte-tenu du montant élevé des charges. Mais à vrai-dire il n'est guère aisé de naviguer dans ces chiffres, tant ils paraissent peu comparables dans leur recensement et leur comptabilisation.

¹³⁸ Voir note n°70. Sur le développement de ce mode de gestion (affermage général au niveau de la baillie ou de la commanderie) à l'époque où s'accroissent les crises, voir Bessey 2005, p. 45-51.

¹³⁹ 1488 : Arch.nat. S 5163, liasse 30, n°2 (*Répertoire*, n°I.435). 1495 : *Répertoire*, n°II-5, II.6.

¹³⁷ Arch.dép. Seine-et-et-Marne, 11 Hdt, B 177, p. 223-225.

Il ne semble pas que l'on soit revenu à la ferme générale avant la fin du ^{xvi}^e siècle. En 1590 apparaît, en effet, un certain Quiriace Frelon, intitulé « marchand, fermier, receveur et admodiateur du revenu de la commanderie dudict Provins, membre deppendant de la dicte commanderie de La Croix en Brie » ; il joua ce rôle jusqu'à son décès en 1617¹⁴⁰. Postérieurement à son décès, son fils Jean reprit la ferme jusqu'en 1621¹⁴¹ ; Le fonds d'archive de La Croix-en-Brie ne donne aucun renseignement sur les conditions financières de cette ferme ; Quiriace Frelon figura parmi les notables provinois, et son petit-fils, également prénommé Quiriace, s'intitulait noble homme et fut maire de Provins au ^{xvii}^e siècle¹⁴².

Il semble par la suite que l'on soit revenu à la gestion directe par l'entremise de receveurs dont on trouve parfois les noms dans les archives, comme Gabriel Dumondé entre 1643 et 1648, ou Jean Goury entre 1691 et 1709¹⁴³.

Le personnel de la commanderie de Provins

On terminera ce chapitre en indiquant que l'établissement du Temple reçut rarement le titre de « commanderie » avant 1312, pas plus que les autres établissements du Temple en France. Il était appelé la maison du Temple de Provins (*domus Templi Pruvini*). Tout au long du ^{xiii}^e siècle, on n'identifie, du fait de la lacune documentaire, que quelques responsables basés à Provins, qui portaient le titre de précepteur ou de procureur de la maison, voire des maisons du Temple à Provins. Le premier d'entre eux est Jean de Tournus, précepteur des maisons du Temple de Provins, signalé en 1224 ; en 1257, on trouve mention du *preceptor et fratres domus milicie Templi pruvini*¹⁴⁴ Sur le tard néanmoins, il paraît que le titre de commandeur du Temple de Provins devint plus couramment porté : ainsi en 1277, avec le frère Jean, « commanderies dou Temple de Provins », ou encore en 1300, dans la

fameuse enquête relative aux limites de la vicomté¹⁴⁵. L'établissement provinois semble avoir été placé dans le giron de la baillie (région administrative templière) de Brie, mais contrairement à ce qu'on pu affirmer les anciens historiens de Provins, il n'existe aucune raison que les précepteurs « des maisons du Temple dans la Brie » aient directement administré la maison de Provins, qui avait en elle-même une importance certaine.

Probablement non chevalier, le précepteur, puis commandeur, put être prêtre mais ce ne fut sans doute pas le cas le plus fréquent, comme ce frère Gérard cité dans l'enquête vers 1290¹⁴⁶ ; dans l'enquête sur les Templiers du début du ^{xiv}^e siècle est mentionné un Henri Flamain, qui fut précepteur dans les années 1300, sans qu'on connaisse son statut¹⁴⁷ On ignore le nombre de frères qui demeuraient sur les lieux : au moment du procès des Templiers, on y trouvait un intendant économe (*dispensator*), un receveur du tonlieu¹⁴⁸, un vendeur du vin de la maison du Temple¹⁴⁹, qui n'étaient évidemment pas des chevaliers. Sur une place financière telle que Provins, il existait sans doute des fonctions liées à l'activité bancaire du Temple, mais elles étaient peut-être directement rattachées au chef-lieu de l'ordre à Paris. Probablement existait-il un chapelain, même si l'on ne sait s'il appartenait à l'ordre¹⁵⁰. Il exista également des clercs, mariés ou non ; certains eurent manifestement la fonction de gérer le patrimoine immobilier, comme ces Chrétien, Hébert, Jobert, toujours appelés du Temple, qu'on trouve actifs dans l'acquisition de maisons, dont certaines passaient au Temple après leur décès ; ils ne résidaient pas avec les frères. Enfin, il existait aussi du personnel subalterne, à commencer par les frères « donnés » par leurs familles incapables de subvenir leurs besoins ; ils devaient confirmer à la majorité leurs vœux s'ils le souhaitaient¹⁵¹.

Postérieurement à la dévolution du patrimoine du Temple à l'Hôpital, en 1312, les renseignements sont extrêmement restreints ; il semble néanmoins, à en juger par les enquêtes menées à partir de 1373, que le personnel était des plus limités, voire carrément inexistant, le patrimoine provinois n'étant plus, après

¹⁴⁰ Quiriace I est marié à Adrienne Rayer au moins de 1578 à 1584, et en eut Marguerite en 1578, Benoîte en 1580, Nicolas en 1583 (Arch. Seine-et-Marne, 5 Mi 6258, fol. 39 v°, 61 v°, 90), et Pierre en 1584 (*ibid.*, 5 Mi 6259, fol. 5). Le 10 janvier 1588 fut baptisée Marie, fille de Quiriace Frelon et de Perrette Br(o)yon, qui aurait reçu le nom de Gabrielle (*Ibid.*, 5 Mi 6228, fol. 76). Perrette fut inhumée le 25 juin 1597 (*ibid.*, 5 Mi 6231, fol.8 du registre des décès). Quiriace épousa en troisièmes noces Antoinette Couvent (avant août 1598). Il était décédé le 17 novembre 1617, date où il fut inhumé aux Jacobins après transport du cercueil aux Cordeliers, puis à Ste- Croix, puis à l'Hôtel-Dieu, puis aux Jacobins (*ibid.* 5 Mi 6231, fol. 143).

¹⁴¹ Voir dans le Censier des Frelons (Arch. nat., S 5823, fol.15 (*Répertoire*, n°I.188), une mention datée de 1619 qui est de la main de Jean Frelon. La page de garde du censier porte, probablement de la main de Jean « commençant en 1590 et finissant en 1621 ».

¹⁴² Voir p. 43.

¹⁴³ Voir *Répertoire*, tables.

¹⁴⁴ Carrière 1919, n°122, 161 (*Répertoire*, n°I.285, I.610).

¹⁴⁵ « Frères Jehans, commandierres dou Temple de Provins » en 1277 : Prou-d'Auriac 1933, p. 34a. En 1300, les arbitres du conflit entre Saint-Ayoul et le Temple utilisèrent le terme commandeur (Lefèvre 1919, n°159).

¹⁴⁶ Michelet 1841, p. 395.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 389

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 395.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 350.

¹⁵⁰ Carrière 1919 cite à tort Michelet 1841, I, p.579-580, pour affirmer qu'un frère de Provins avait été confessé par un frère du couvent des Cordeliers : l'interrogatoire indique que c'est à la chapelle de la commanderie du Fresnoy (Aube) que ce frère appartenait, et qu'il fut confessé dans la chapelle du lieu.

¹⁵¹ Voir Carrière 1919, p. LXI-LXVII.

la disparition du chef-lieu de la commanderie, qu'une dépendance de la commanderie de La Croix-en-Brie. Seuls les receveurs et les chapelains, qui n'étaient le plus souvent pas des frères, passaient et demeuraient sporadiquement dans les lieux pour vaquer à leurs obligations : la présence était assurée dans les bâtiments domaniaux par les fermiers, le plus souvent des laïcs.

La consistance du patrimoine intra muros

Le patrimoine des deux commanderies se composait pour une part de droits fiscaux, et pour une autre de cens, qu'on pourrait assimiler à des taxes foncières et rentes immobilières – dans lesquelles on compte à la fois des loyers ou « moisons » qui correspondraient aujourd'hui à des loyers pour des immeubles loués, et des rentes foncières qui correspondraient aujourd'hui aux intérêts d'emprunts hypothécaires gagés sur des biens appartenant ou non aux commanderies. En ce qui concerne les droits fiscaux, on va voir qu'ils consistaient en des taxes déléguées partiellement par les comtes, ou par leurs vassaux et arrière-vassaux, au fur et à mesure des partages successoraux ou des rachats par d'autres institutions religieuses. Ces droits incorporels se distinguent nettement de la seconde catégorie, liée au patrimoine immobilier dans la ville ; le suivi de ce dernier, et des droits afférents, se révèle d'un grande difficulté. Même si l'Ancien régime fut marqué par un extrême conservatisme, la constitution même du patrimoine a largement varié sur cinq siècles, ne serait-ce que du fait des changements drastiques intervenus pendant le siècle dramatique de la guerre de Cent Ans – dépopulation et ruine – mais aussi des périodes de reconstruction induisant de nouvelles conditions foncières en matière de taxes et de redevances. Commençons donc par les droits fiscaux, avant d'aborder la question du patrimoine foncier et immobilier.

Les droits fiscaux sur le commerce

Les tonlieux

Le tonlieu était une taxe sur le commerce, consistant en général à prélever un certain montant par quantité vendue, tant sur le vendeur que sur l'acheteur ; il existait des tonlieux sur toutes les marchandises vendues à Provins, que ce soit pendant les foires ou hors foires. Il s'agissait de taxes fiscales, du ressort de l'autorité souveraine, en l'occurrence les comtes, puis les rois de France. En théorie, toute maison où

s'exerçait un commerce était soumise à des tonlieux ; les comtes pouvaient néanmoins exempter telle ou telle maison au bénéfice d'un de leurs fidèles, ou d'un établissement religieux¹⁵². Ils aliénèrent des pans entiers de la perception de ces taxes au profit de certains de leurs vassaux, ainsi que des établissements religieux provinciaux ; le Temple et l'Hôpital ne furent pas les moins dotés.

Les tonlieux du Temple

Dès le second quart du XII^e siècle, entre 1127 et 1152, Thibault II de Champagne donna aux Templiers le tonlieu sur la vente au détail à Provins des couteaux et des charrettes – l'ordre était encore de fondation récente. Avant 1164 son fils Henri le Libéral, vraisemblablement en mal de liquidités, leur vendit le tonlieu sur la vente de la laine et du fil, et les coussins et confirma le tonlieu sur la vente des charrettes et des couteaux. En 1214, le chevalier Guy de Montigny et son épouse aumônèrent le quart de leurs droits sur le tonlieu des bêtes, et vendirent à l'ordre les trois quarts restants ; en 1243, un acte signale que les Templiers détenaient également le tonlieu sur la vente des peaux, des animaux, des produits cultivés, des roues, en bref sur toutes choses vendues¹⁵³. La liste était sans doute un peu extensive, car l'Hôpital possédait lui aussi des droits sur le tonlieu des bêtes, et sur les cuirs, comme on va le voir.

L'acte de 1243 montre bien la complexité de la fiscalité commerciale au Moyen Âge à Provins comme ailleurs. Un propriétaire de maison du Marché neuf, près de la chapelle Saint-Laurent au Châtel, était persuadé, apparemment à tort, que son bien était libre de droits seigneuriaux. En conséquence, il empêchait les receveurs du Temple de collecter les tonlieux sur les ventes en sa maison ; mais il percevait lui-même à son profit un tonlieu sur les marchands et les acheteurs venant y commercer, ce qui était intolérable pour l'ordre religieux. En effet, les propriétaires de maisons fiscalement exemptes pouvaient appliquer une parafiscalité moins importante que le tonlieu officiel, et dès lors pratiquer une concurrence estimée déloyale par l'ordre. Aussi le percepteur du tonlieu pour le Temple devait traquer toute tentative indue d'un tenancier de considérer sa maison comme franche ; il ne fait guère de doute, connaissant les usages médiévaux, que cette traque devait s'accompagner d'un procès en légitimité permanent à l'égard de tout nouveau propriétaire d'une maison exemptée, comme on s'en est aperçu en évoquant le cas de la Madeleine en 1250. Il est probable

¹⁵² Voir la liste des maisons franches de Provins dressée dans les années 1200-1210 dans Morlet-Mulon 1976, n°1-160. Voir l'explication note 172.

¹⁵³ Carrière 1919, n°8, 82 et 83, 139.

que ce rôle d'inspecteur fiscal ne dut guère contribuer à populariser l'image des Templiers dans le quotidien des Provinois.

Le tonlieu et le pesage de la laine, monopole templier à Provins (pl. B et C)

De ce point de vue, le tonlieu sur la laine fut certainement le plus impopulaire, car il touchait directement l'achat des matières premières pour les producteurs de toiles et de draps qui firent une partie de la renommée de la ville. On a vu que le Temple en fut doté dès le XII^e siècle ; il était perçu sur la base du poids des ballots de laine. L'opération de pesage devait être exempte de fraude, et réalisée à l'aide de pierres de poids garanties par le pouvoir souverain ; ce fut évidemment l'occasion d'une taxe fiscale spécifique proportionnelle au poids des denrées, à laquelle s'ajoutait le tonlieu¹⁵⁴. Si l'on en croit une supplique des bourgeois de Provins antérieure à 1270, ce privilège du pesage aurait été accordé par le passé aux bourgeois eux-mêmes par le comte ; ils auraient eu la faculté de réaliser le pesage dans leurs maisons par des peseurs appointés par eux¹⁵⁵. Peut-être cette délégation fut-elle accordée d'ancienneté par les comtes ; en tout cas, dès avant 1270 elle avait été révoquée et le pesage avait lieu de façon monopolistique dans deux maisons appartenant au Temple, l'une devant Sainte-Croix, à l'hôtel de l'ordre dit du « Petit temple », et l'autre au Châtel, dans le quartier du marché neuf. Les recettes du pesage comme du tonlieu étaient partagés entre le comte et l'ordre¹⁵⁶.

L'origine de cette situation réside dans l'habileté qu'avaient acquise les Templiers à gérer la matière financière et fiscale. L'ordre possédait une maison au marché neuf, près de la chapelle Saint-Laurent, zone où selon les règles fixées en 1137-1164, on n'avait le droit de vendre que les jours du marché hebdomadaire, c'est-à-dire les mardis : c'était le marché Saint-Laurent, ou marché du mardi. Qu'à cela ne tienne : ils

¹⁵⁴ Selon l'*Extenta* de 1276-76, il était dû un denier par unité de poids pour la laine pesée ; en outre, vendeur et acheteur devaient acquitter chacun 1 d. par unité de poids pour le tonlieu (Longnon 1901-1914, II, p. 69-74). Un manuscrit de 1459 donne une autre consistance à cette double taxe : le vendeur était redevable de 3 deniers et demi par unité, l'acheteur devait 2 deniers, le demi-denier étant dû pour l'entretien des maisons de pesage (*Cartulaire Michel Caillot*, fol. 87 v^o). Près de deux siècles et une guerre d'un siècle séparant les deux textes, il est possible que la fiscalité ait largement varié. Voir *Répertoire*, Livre V. Il est possible que la tarification ait été, en fait, plus complexe : il suffit d'en juger par celle qui était appliquée à Paris au Moyen Âge (voir Gustave Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècle*, Paris, 1877, p. 211-214).

¹⁵⁵ Carrière 1919, n^o138. (*Répertoire*, n^oV.27).

¹⁵⁶ Carrière 1919, n^o151. Sur l'emplacement du poids à la laine au Val, voir Arch.nat., MM 28, fol. 8-8v^o (*Répertoire*, n^oI.269). Sur l'emplacement au Châtel, voir ci-dessous.

proposèrent au comte une « association », par laquelle ils partageaient avec lui les ressources de la taxe sur les ventes de laine et d'agnelins (peaux lainées) lors de ces jours de marché, à condition que le comte oblige les marchands à vendre la laine exclusivement dans la maison templière ces jours là. On peut supposer que cet accord eut lieu dès avant 1225, où une charte de l'Hôtel-Dieu mentionne le « marché où l'on vend la laine, devant Saint-Laurent »¹⁵⁷. C'était une solution gagnant-gagnant, puisque pour le comte elle facilitait la perception du tonlieu les jours de marché, et pour les Templiers elle créait un monopole commercial. Elle se calquait, d'une certaine façon, sur les règles comtales imposant aux marchands de telle ou telle région dans des maisons déterminées, afin de faciliter la collecte des tonlieux et redevances durant les foires¹⁵⁸.

Si l'on en croit une supplique des bourgeois de Provins, la concentration du marché de la laine et de son pesage intervint sous le règne de Thibault V, soit entre 1251 et 1270, puisque son prédécesseur était crédité par les plaignants d'avoir confirmé leurs franchises qui ne prévoyaient pas le monopole du pesage. Plus grave pour les Provinois, ce monopole valait autant en période de foires qu'hors foires. À nouveau, c'était une solution fiscalement gagnant-gagnant ; elle concentrait toute la perception de la fiscalité sur la laine aux Templiers, mais elle avait son revers, les rendant plus impopulaires encore. Les producteurs de draps provinois acheteurs de laine demeuraient néanmoins exemptés de la taxe sur le pesage les jours de marché, mais ce n'était là qu'une atténuation de la fiscalité, en aucun cas une franchise.

Ainsi, que l'on soit en période de foire, ou hors foires pendant le marché du mardi, le Temple s'était constitué un monopole partagé avec le comte¹⁵⁹. Les drapiers provinois s'en plainquirent au comte Thibault V à la fin de son règne, arguant du fait que ce monopole du pesage faisait fuir les vendeurs, en particulier les grandes abbayes qui auraient préféré vendre à Châlons, où d'après eux les transactions commerciales ne subissaient pas une telle fiscalité. En avril 1270, l'année même de la croisade où il décéda, Thibault V leur répondit en autorisant l'installation de sept maisons de pesage s'ajoutant aux deux qui étaient aux mains du Temple, qui seraient à la libre disposition du maire et des bourgeois. Il devait y en avoir trois au Châtel, quatre au Val ; mais les poids-étalons demeuraient de la compétence partagée du comte et des Templiers, et

¹⁵⁷ *Grand cartulaire de l'Hôtel-Dieu* : fol. 28 v^o ; *Petit cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, fol. 76 r^o. Édité par Mesqui 1979, p. 120, p.j. 10.

¹⁵⁸ Bourquelot 1865, p. 187-188.

¹⁵⁹ Les modalités de partage semblent avoir été basées sur une règle paritaire au XIII^e siècle, mais le texte déjà cité de 1459 évoque un partage 1/3 pour le comte, 2/3 pour l'ordre du Temple alors fusionné dans l'Hôpital.

les règles fiscales n'étaient en rien modifiées¹⁶⁰. Au demeurant, rien n'indique que la faculté de multiplier les lieux de pesage ait jamais été mise en œuvre par les édiles : la plainte de ceux-ci reflétait les effets avant-coureurs de la crise qui allait emporter la draperie provinoise, dont le moindre des déclencheurs ne fut pas la grande coutume de 1273 qui entraîna des taxes vexatoires sur les ventes.

Le montant atteint par ce droit est très difficile à appréhender, puisqu'il dépendait du poids de laine pesée (pour la taxe sur le poids) et du poids de laine vendue (pour le tonlieu) ; il était donc variable suivant le dynamisme du commerce à Provins. Dans l'*Extenta* de 1276-78, la valorisation globale pour l'administration comtale du poids de la laine et du tonlieu était de 650 livres, mais elle incluait aussi le revenu des moulins à foulons, de telle sorte qu'il est impossible de connaître la part représentée par les deux premiers. Curieusement, la recette de ces droits partagés entre les Templiers (puis les Hospitaliers après 1312), et l'administration souveraine n'est jamais citée dans les comptes de la prévôté puis du bailliage de Provins, que ce soit en 1287, 1288, 1320-21 et 1340-41, de telle sorte qu'on doit supposer qu'elle était décomptée dans d'autres rubriques¹⁶¹ ; elle n'est pas même identifiée en tant que telle dans l'enquête pontificale de 1373. Bien plus tard, en 1459, le clerc qui supervisa le terrier de la commanderie de la Croix-en-Brie rédigea une note relative à ce droit, en indiquant que sa mise à ferme rapportait alors 50 sous, alors qu'elle rapportait « par le bon temps » 110 francs. Elle avait perdu 97,5 % de sa valeur !

On possède une description en 1407 de la maison du poids de la laine au Châtel, où s'effectuaient la pesée et la vente les jours de marché. Il s'agissait d'une grande maison de 60 pieds sur 24, soit près de 20 m sur 8 ; elle comportait deux étages (dont un de combles), un pignon d'un côté et une croupe de l'autre, sur un grand terrain de 45 m de long sur une largeur moyenne de 22 m entièrement ceint de murs. Mais la maison qui demeurait en 1407 était-elle la même que celle des années 1300 ? Rien n'est moins sûr¹⁶². On sait qu'elle se situait dans le quartier du Cours aux bêtes, près de la chapelle Saint-Laurent ; malheureusement, les mesures fournies en 1407 ne se réconcilient pas avec le cadastre de 1810, ni les suivants, et l'on ne peut que faire des conjectures pour la placer sur un plan¹⁶³.

¹⁶⁰ Carrière 1919, n°151 (*Répertoire*, n° V.27).

¹⁶¹ Longnon 1901-1914, II, p.69-74. Pour les comptes, Longnon 1901-1914, III, p. 19, 39, 77, 173, 297.

¹⁶² Arch.nat., S 5164^a, liasse 32, n°2 (*Répertoire*, n°I.95).

¹⁶³ Dans l'*Atlas de Provins* (Garrigou Grandchamp-Mesqui 1991), j'avais placé cette maison dans un îlot où demeure une cave au sud-est de Saint-Laurent ; cependant, cet îlot ne correspond que très imparfaitement la description de 1407. En fait, il aurait pu être situé dans l'un des trois îlots encadrant Saint-Laurent au nord,

La halle du poids à la laine au Val se situait en face de Sainte-Croix ; elle semble avoir été imbriquée dans le lacs de maisons qui constituait le pâté de maison situé entre la rue Sainte-Croix et le rû Lambert. Encore les Templiers ne conservaient-ils en 1355 que la jouissance de cette halle qui était probablement charpentée, pour le pesage de la laine. C'est ce qui résulte du bail de 1355 de la propriété du « Petit Temple »¹⁶⁴.

Les tonlieux de l'Hôpital.

Le tonlieu sur la vente des draps (pl. B)

Les premières mentions de la perception de tonlieux par l'Hôpital ne remontent qu'aux années 1230, sous le règne de Thibault IV : elles concernent exclusivement le tonlieu sur les draps en gros et au détail le jour du marché du mardi, et le tonlieu sur les bêtes vendus à toutes périodes.

On commencera par évoquer le tonlieu sur la vente des draps et des toiles. Celui-ci est mentionné pour la première fois en 1177, dans la grande bulle accordée aux chanoines de Montjoux confirmant l'aumône du comte Henri de l'Hôpital du Saint-Esprit, que confirme une charte d'Henri le Libéral donnant la moitié du tonlieu des toiles¹⁶⁵. On ignore quand une partie de la taxe fut donnée aux Hospitaliers, ni dans quelles conditions ; mais il est certain que l'ordre ne bénéficia jamais que du droit sur les ventes pendant les mardis de marché, le tonlieu en période de foires ne leur appartenant pas.

C'est en 1230 qu'une charte comtale attesta d'un accord entre le roi de Navarre et les Hospitaliers, selon laquelle ceux-ci l'avaient associé à la possession de la maison de feu Milon le Bréban¹⁶⁶, ancien chambellan

à l'ouest et au sud-est, mais dans aucun cas les dimensions ne correspondent à celles fournies en 1407.

¹⁶⁴ Voir notes 66 et 156.

¹⁶⁵ Archives du Grand-Saint-Bernard, n°194 ; voir aussi n°205 (privilege de Grégoire IX du 7 mai 1231). Je remercie le chanoine Jean-Pierre Voutaz, responsable des archives du chapitre, d'avoir bien voulu me transmettre une reproduction du privilege authentique. Celui-ci porte « *Domum et helemosinam nobilis viri comitis Henrici in theloneo telarum apud Pruvinum et burgensem unum* ». Voir Benton et Bur, *Recueil*, II, p. 15, n° 239bis : « *Ego, Henricus, Trecentis comes palatinus (...) ecclesie Sancti Bernardi de Monte Jovis medietatem telonei de telis que Pruvini venduntur in elemosina perpetuo possidendam donavi* ». L'acte enregistrait la donation d'une maison et une aumône sur le tonlieu des toiles. Les deux derniers mots de la bulle papale ne faisant pas sens et résultant probablement d'une mauvaise lecture du notaire pontifical ont été en général compris « *burgensem vicum* », c'est-à-dire « rue bourgeoise » et interprétés comme le Bourg neuf : ceci indiquerait que l'aumône sur le tonlieu des toiles était limitée au tonlieu perçu dans ce quartier. En aucun cas le texte ne situe la maison de Montjoux, c'est-à-dire le caveau du Saint-Esprit dans le marché aux toiles, pas plus que le marché aux toiles dans le Bourg neuf, comme l'ont pensé Bourquelot et d'autres après lui (Verdier, p. 55 et note n°172, cite une leçon fautive du texte originel transcrite par Ythier, donnant : « *in teloneo telarum prope burgensem vicum* »).

¹⁶⁶ Sur Milon le Bréban, voir Verdier 2016.

de la comtesse Blanche, ainsi que d'une grande maison de pierre et des appendices situés par derrière ; ils s'engageaient à prendre en charge tous les frais de construction, d'entretien, voire de reconstruction en cas d'incendie, à s'acquitter d'une rente de 7 livres due au chapitre Saint-Étienne de Troyes sur la maison, enfin à partager tous les revenus de ces maisons avec le comte. En échange, celui-ci devait obliger tous les drapiers de la ville de venir y vendre le mardi, et d'y acquitter le tonlieu et les loyers comme ils le faisaient dans les lieux où ils vendaient avant cette obligation¹⁶⁷. Les Hospitaliers n'étaient donc pas en reste sur les Templiers pour créer un monopole fiscal ! En revanche, ils ne parvinrent pas à étendre le monopole aux périodes de foires, ni au Châtel ni au Val : on voit ainsi en 1294 mention des maisons d'Alix la Brète au Châtel, « an laquelle li drapier de Provins soloient vendre », qui avaient appartenu au chevalier Henri des Bordes, et passèrent à Oger de Queudes son fils¹⁶⁸.

La maison de Milon le Bréban située rue Saint-Jean appartenait primitivement au chapitre Saint-Étienne de Troyes ; elle portait le nom d'un certain Pierre Deimbert, qui tint la maison jusqu'à sa vente à Jean le Bréban, frère de Milon. Après le décès de celui-ci, elle fut baillée en 1202 par le chapitre à Milon le Bréban et ses héritiers contre versement de 4 livres de rente annuelle¹⁶⁹. Il va de soi que Milon ne la prit pas à rente pour y habiter, mais pour en faire une maison de rapport. Plus tard, Henri, fils de Milon, légua au chapitre de Saint-Étienne 3 l. de rente sur la propriété et son frère aîné Jean donna son accord en 1212, ce qui explique la rente totale de 7 livres évoquée ci-dessus¹⁷⁰. La donation de la maison à l'Hôpital dut être effectuée par Jean le Bréban ou l'un de ses descendants : en 1233 Pierre de Jaucourt, consanguin (cousin ou descendant) de Milon le Bréban, avait encore des droits sur la maison, qu'il abandonna par échange avec

les Hospitaliers¹⁷¹. Elle est déclarée libre d'« ostau », c'est-à-dire du versement de moitié de ses loyers au comte, dans la liste des maisons franches de Provins ; en revanche, elle n'était libre qu'à moitié du tonlieu¹⁷².

On ignore l'origine de propriété de la grande maison et de ses appentis qui se trouvaient derrière celle de Milon. On peut les suivre postérieurement dans la documentation. Ainsi, en 1276-78, l'*Extenta comitatis*, qui inventoriait les droits comtaux, relevait l'existence d'une grande halle estimée 60 livres de revenu ; d'une halle aux marchands de détail (également appelée halle aux merciers), évaluée 10 livres, pourvue d'un cellier valant 5 livres ; d'une petite halle qui n'avait jamais été louée, mais estimée à 5 livres ; enfin d'une maison appelée « maison de Ruan » (probablement un mauvaise lecture par un scribe de « Breban »), le tout étant tenu par les Hospitaliers, et le tonlieu évalué à 20 livres¹⁷³. Le tout aurait dû rapporter en tout, selon l'*Extenta*, une centaine de livres, soit 50 livres pour les Hospitaliers. Une traduction en français de l'*Extenta* signalait que le cellier sous la halle n'avait pas été loué « pour défaut de vin » mais confirmait les évaluations. Le tarif de celui-ci était simple : pour chaque aune de drap, le vendeur devait 1 denier sauf s'il était noble, clerc ou bourgeois de Provins ; l'acheteur devait 1 denier, sauf s'il était bourgeois et l'achetait pour son propre vêtement ou pour sa famille¹⁷⁴.

En 1256, la corporation des drapiers souhaite agrandir les espaces de vente extérieurs, et loua au chevalier Miles le Pévrier un terrain situé derrière les halles, pour 3 livres. Commerce et industrie étaient alors à leur apogée ; une des clauses fut que, s'ils utilisaient la place pour faire de l'herbage pour les bêtes pendant les foires, le vingtième du revenu devait aller à Saint-Quiriace¹⁷⁵.

La comptabilité comtale confirme ces chiffres. En 1287 et 1288, le loyer de la halle des gros drapiers est noté à 16 livres pour la part comtale ; celui de la halle des détailliers à 4 livres, et le tonlieu sur les draps à 10 livres la première année, 6 l. 11 s. 6 d. la deuxième année¹⁷⁶, mais ces chiffres figurent dans une rubrique donnant la valeur des fours pour un semestre. On peut donc penser qu'il faut les doubler, ce qui est à peu près équivalent aux montants de l'*Extenta*.

¹⁶⁷ Arch.nat., KK 1064, fol. 269-269 v° (*Répertoire*, n°I.69).

¹⁶⁸ Censier de St-Jacques, Arch.dép.77, 11 Hdt, B 180 d, fol. 19 v° : « Les mesons de Provins qui sunt devant les mesons Jaque Joliph et durent devant feu Aliz la Bereite, 6 d. de cens a la feste Saint Remi et en aumosne 20 s. a paier en la foir de mai, en laquelle li drapier de Provins soloient vendre, et furent ces mesons feu Henri des Bordes chevalier et après M. Ogier de Queudes son fils ». François Verdier a interprété à tort l'*Extenta* de 1276-78 pour ce qui concerne les maisons d'un certain Bouvier, dites de Cambrai, dans lesquelles on peut faire des halles aux drapiers. Il les a considérées comme étant au Châtel, alors qu'elles se situaient rue de Culoison, dans le Val, comme le montre le contexte des autres immeubles de l'*Extenta* (Longnon 1901-1914, II, p.72. Verdier 2016, p.65). Cependant il existait bien aussi des maisons de Cambrai au Châtel, qui dépendaient de Saint-Jacques et se trouvaient rue de Saint-Jean.

¹⁶⁹ Voir à ce sujet Lacomme 2022,

¹⁷⁰ B.m. Provins, ms. 85, n°30 (édité par Verdier 2016, p. 229, n. 199). BnF, ms. Lat. 17098, f°L (78) (*Cartulaire de Saint-Etienne de Troyes*).

¹⁷¹ *Cartulaire de Michel Caillot*, fol. 87-87v°.

¹⁷² Liste des maisons libres de Provins datant des années 1200-1210 (Morlet-Mulon 1976, n°137) : « *Domus Milonis Brebanni libera d'ostauz et medietas de telloneo* ». Sur l'interprétation de cette liste de maisons, voir Mesqui 1986, p. 71 ; la datation proposée à l'époque (fin XII^e siècle), a été recalée à juste titre par François Verdier du fait d'une mention de la régente Blanche.

¹⁷³ Longnon 1901-1914, II, p. 69-70.

¹⁷⁴ *Cartulaire de Michel Caillot*, fol. 85 v°.

¹⁷⁵ *Ibid.*, fol. 210-210 v°.

¹⁷⁶ Longnon 1901-1911, III, p. 40, p. 78.

Les comptes de 1320-21 et de 1340-41, quant à eux, assignent les recettes des locations aux deux foires de Mai et de Saint-Ayoul (16 l. par foire) ; la halle aux détailliers n'était plus louée, et en 1340-41, le tonlieu sur les draps n'aurait plus été que de 25 s., soit 2 livres et demi, ce qui peut se justifier compte-tenu de la chute du commerce dans cette période¹⁷⁷. Mais ces mentions sont relatives aux foires de Mai et de Saint-Ayoul et ne correspondent pas aux accords passés entre le comte et les Hospitaliers, qui concernaient uniquement les marchés du mardi. Elles sont confirmées par un acte de 1403 qui confirme bien ces montants de loyers dûs à l'administrations royale (16 l. pour la halle au Châtel pendant les foires de mai, 16 l. pour celles où ils vendent durant la foire de St-Ayoul, et 5 l. pour la halle où ils vendent pendant les foires de saint-Martin)¹⁷⁸. On ne peut donc pas confondre ces loyers pendant les foires – qui n'avaient rien à voir avec les Hospitaliers, avec les loyers pendant les marchés du mardi.

Les drapiers s'étaient abonnés dès avant 1287 pour un montant global et forfaitaire de 64 livres par an envers le comte et les Hospitaliers pour la location des halles lors des marchés du mardi (évidemment hors tonlieu). Il était versé par demi-année, soit 16 l. à l'administration et 16 l. aux Hospitaliers chaque semestre (on notera la coïncidence des montants avec ceux versés pour les foires) ; mais le paiement d'un tel montant ne résista par au déclin, et en 1353 les drapiers n'en acquittèrent plus que la moitié, ce qui occasionna une plainte des Hospitaliers, sans à vrai-dire que les représentants du roi à Provins s'en préoccupent, ce qui fit remonter l'affaire en Parlement à Paris¹⁷⁹. On ne connaît pas la suite du procès, mais il est peu probable que les Hospitaliers aient eu gain de cause dans le contexte crépusculaire de l'époque.

Ceci est corroboré par la dernière évaluation connue de ces revenus figurant dans l'enquête pontificale de 1373, et portant sur la part des Hospitaliers. Elle mentionne des revenus de 10 florins sur les halles aux draps, de 4 florins sur les halles aux draps, 6 florins sur la maison proche des halles, soit au total 20 florins¹⁸⁰. En admettant que le florin ait été comptabilisé à l'équivalence du franc dans cette enquête, ce qui paraît le cas, et que le franc ait été encore l'équivalent de la livre, ceci représenterait une baisse de 60 % du revenu global des halles de l'Hôpital en un siècle.

Il ne reste plus rien en élévation de la maison de Milon le Bréban en cet endroit, ni des halles. En revanche,

il est assez aisé d'en avoir la localisation précise, grâce aux anciens confronts des actes provinois. La maison finit par prendre le nom d'hôtel Pofille, du nom d'un certain Gérard Pofille qui la tenait en 1388¹⁸¹ : elle occupait un îlot en bordure de la rue Saint-Jean, entre les rues actuelles du Marché au Blé et de la Chapelle Saint-Jean¹⁸². En 1517, on évoquait les « murailles anciennes et fragiles parce quelles sont en ruines et de très ancienne façon ». En 1581, son locataire, qui avait commencé de récupérer les matériaux, dut s'engager à les employer à la réparation des pignons ; elle ne fut jamais réparée, seul un appentis fut construit le long d'un de ses pignons, vers la rue Saint-Jean¹⁸³. La position de la maison originelle paraît avoir été au nord-est de l'îlot ; elle possédait une cave au nord, mentionnée en 1683 comme ruinée et abandonnée depuis longtemps.

Quant aux deux halles - la plus importante étant probablement la « grande maison » de 1230 - elles se trouvaient au revers, formant le gros îlot limité par la rue du Vieux minage, la rue du Fort Cadas, la ruelle des Templiers et la rue de la Naze. Probablement cet îlot comprenait-il la place louée en 1256 pour agrandir l'espace de vente. Dès la fin du xv^e siècle, ces bâtiments, dont le plus gros était en pierre, avaient totalement disparu, laissant place à un simple jardin, la place étant décrite en 1493 comme « une mesure et un petit jardin »¹⁸⁴.

Le tonlieu sur la vente des bêtes et sur les cuirs

On a vu plus haut que le Temple avait reçu en 1214 du chevalier Guy de Montigny-Lencoup ses droits sur le tonlieu des bêtes. Le même tonlieu fit l'objet d'une donation plus tardive, cette fois aux Hospitaliers. En 1233, le chevalier Pierre de Jaucourt, cousin de Milon le Bréban, échangea les droits qu'il pouvait avoir sur la maison de ce dernier, dont il vient d'être question, ainsi que tous ses droits sur le tonlieu des bêtes vendues pendant les foires et hors foires, enfin sur le tonlieu des cuirs, contre tous les droits que les frères possédaient en deux villes neuves près de Bar-sur-Aube, proches de Wassy (Haute-Marne). Pierre de Jaucourt, fils d'un chevalier nommé Lambert (de Bar) proche de la cour comtale, avait été, comme Milon, chambrier de

¹⁷⁷ Longnon 1901-1914, III, p. 173.

¹⁷⁸ *Cartulaire Michel Caillot*, fol. 291 v^o.

¹⁷⁹ Arch.nat., S 5262b, liasse 26, n^o8 (*Répertoire*, n^oV.26).

¹⁸⁰ Legras 1987, p. 203-207 (*Répertoire*, n^oII-3).

¹⁸¹ Voir l'enquête de 1389 menée à la requête des habitants de Saint-Brice (B.m. Provins, ms. 168, fol. 2). Le fermier du tonlieu de la Halle aux draps ayant indûment consigné une pièce de drap chez Gérard Pofille, il fallut aux propriétaires de celle-ci se plaindre auprès des échevins ; leur bonne foi reconnue, le fermier leur prêta son couteau comme signe à remettre aux employés de Pofille pour qu'ils puissent récupérer leur drap.

¹⁸² Il s'agit de la maison identifiée par Félix Bourquelot comme étant la halle au blé du Châtel. Voir ci-dessous note 199.

¹⁸³ Arch.nat., S 5164^a, liasse 31, n^o12 (*Répertoire*, n^oI.75)

¹⁸⁴ Arch.nat., S 5164^a, liasse 32, n^o3 (*Répertoire*, n^oI.89).

la comtesse Blanche, et fut nommé panetier de Thibault IV¹⁸⁵. Selon le terrier de 1459 de l'Hôpital, une fois les deux ordres fusionnés, ces donations firent de la commanderie de la Croix l'unique collecteur de cette taxe.

Le tonlieu sur les cuirs se prenait tant sur les cuirs crus (non tannés) à destination des cordonniers, que sur les cuirs tannés vendus par paquets de dix ; on n'en connaît pas la tarification. Le tarif du tonlieu sur les bêtes était répercuté à égalité sur l'acheteur et le vendeur : la truie, la vache, la brebis étaient taxées à 1 denier ; le porc, le bœuf et le bouc à 2 deniers ; la jument à 4 deniers, le cheval à 8 deniers¹⁸⁶.

Les autres tonlieux n'ont pas laissé de trace dans la documentation ; on citera néanmoins le tonlieu sur les lits, qui était en possession du Temple, qui rapportait 4 deniers par « corniet », c'est-à-dire chaque angle, à moins que le mot n'ait eu une autre signification dans le parler local.

Le minage du Châtel

Comme les tonlieux, le minage était une taxe fiscale relevant du souverain ; il s'agissait du droit pris pour mesurer les grains et garantir l'absence de fraude. À Provins, il consistait dans le prélèvement d'une part en nature proportionnelle au poids pesé¹⁸⁷. Dans la ville basse, la perception et l'encaissement de ce droit furent délégués à Saint-Ayoul dès avant 1153¹⁸⁸. Au Châtel, les comtes s'en dessaisirent de façon précoce en concédant en fief des parts du minage à certains de leurs vassaux. On le voit par la grande charte qu'Henri II donna en faveur de l'abbaye Saint-Jacques en 1161, où une certaine Roseline de Léchelle et d'autres ayant-droit sur le minage s'opposèrent à une

¹⁸⁵ Si l'on connaît Pierre de Jaucourt et ses descendants de façon superficielle grâce aux généalogies publiées du XVIII^e siècle (voir en particulier Chastellux 1878, p. 77-79), et ses actes officiels grâce à d'Arbois de Jubainville, qui en exhibe un certain nombre dans son catalogue d'actes, ses liens avec les familles provinois n'ont jamais été étudiés.

¹⁸⁶ *Cartulaire Michel Caillot*, f°87-87 v° (*Répertoire*, n°5.32).

¹⁸⁷ Félix Bourquelot a confondu à tort les tarifs de taxations nouvelles fixées par la Grande coutume de 1273, qui établissaient de nouvelles taxes sur toutes les transactions commerciales, remplaçant l'imposition communale antérieure, avec la tarification du tonlieu (Bourquelot 1849, I, p. 261). Au demeurant, il a repris une opinion couramment partagée dès le XVII^e siècle, selon laquelle le minage aurait été divisé en 1140 entre cinq délégataires (Les Cordelières (!), Saint-Quiriace, le Temple, le Paraclet et Saint-Ayoul) qui se seraient répartis les jours et semaines de perception dans des halles différentes. Cette explication qui ne tient pas debout chronologiquement se trouve déjà dans le *Traité de Police* de Nicolas Delamare, t.II, Amsterdam 1729, p. 663, et servit de préambule à un arrêt du Conseil du 26 mars 1699. Elle repose néanmoins sur une part de vérité, puisque chacun de ces établissements religieux fut donataire de parts de minage, mais plus tard que 1140...

¹⁸⁸ François Verdier a très bien retracé l'histoire de ce droit pour Saint-Ayoul (Verdier 2009, p. 110 et suiv.).

exemption que le comte avait concédée à l'abbaye, arguant du fait que « le comte n'ayant [plus] rien dans le minage, ne pouvait accorder des exemptions »¹⁸⁹. Ainsi, dès avant 1153, un certain Évrard Rongefér avait aumôné au Paraclet la dîme sur sa part du minage du Châtel¹⁹⁰. Au cours du XIII^e siècle, différents ayant-droit des bénéficiaires originels, dont il est malheureusement impossible de retracer les généalogies, aliénèrent progressivement leurs droits au profit du Temple, en partie par aumône, en partie par vente ; on a conservé un certain nombre d'actes concernant ces donations, qui montrent la complexité de la perception de ce droit.

Comme à l'habitude au Châtel, on distinguait fiscalement les jours de marché du mardi, du reste de l'année. Le minage des jours hors marché du mardi fut apparemment concédé par semaine, la première semaine de chacune des trois foires étant traitée à part. On sait, par exemple, que les Cordelières acquirent en septembre 1273 de Gace de Lugny la troisième semaine de minage de chaque mois, à l'exception de la première semaine de chacune des foires et des mardis, pour le prix considérable de 400 livres ; cette part était tenue en fief de Jean de Basoches, qui lui-même la tenait de Guillaume de Cornillon, celui-ci la tenant d'Enguerrand IV de Coucy ! En 1281, les Cordelières, qui manifestement cherchaient à constituer un ensemble cohérent, achetèrent les sept premiers jours de minage lors de la foire de mai au chevalier Henri de la Boussière, qui les tenait en franc alleu, pour 50 livres tournois ; ceci prouve que cette semaine rapportait bien plus qu'une semaine hors foires¹⁹¹.

Le minage des jours de marché du mardi fut concédé par portions. Ainsi le chevalier Adam de Tachy, qu'on peut supposer être un descendant d'Évrard Rongefér rencontré en 1153, percevait-il le minage un mardi sur deux dans l'année (soit 26) pour 92 livres¹⁹² ; en 1214, il vendit deux mardis de perception aux Templiers, puis en 1218, il en vendit deux autres à moitié prix. Après la mort d'Adam de Tachy, la répartition de ses 26 jours apparaît modifiée : le Temple et un certain chevalier Jean Midole se partageaient un tiers des 26 mardis (une semaine sur trois), les deux tiers restants étant sans doute partagés entre les héritiers d'Adam et ses vassaux¹⁹³. Le Temple avait donc bon an mal an 8 jours de perception, Jean Midole en avait 8. Chacun des ayant-droit affermaient

¹⁸⁹ Mesqui 1979, p. 188, p.j. n°4.

¹⁹⁰ Voir Verdier 2007, p. 44, n°4.

¹⁹¹ *Cartulaire des Cordelières*, fol. 55-60.

¹⁹² Voir sur tout cela, Carrière 1919, n°9, 66, 103, 104, 137, 139 (faussetment daté de 1244 n.st. pour 1254 n.st. par Carrière d'après Lalore) (*Répertoire*, n°V.2 à V.7). En 1254, l'abbaye du Paraclet était déclarée percevoir la dîme sur la part d'Adam de Tachi ; or celle-ci avait été donnée par Rongefér.

¹⁹³ On voit ainsi, entre 1222 et 1243, un certain Odin de Villuis faire hommage lige pour la part qu'avait Adam de Tachy dans le minage provinois (Longnon 1901-1914, I, n°3812).

ses jours de perception, de telle sorte qu'en fonction du mardi, des fermiers différents venaient récupérer le minage auprès des vendeurs sur le marché...

Mais la répartition était rendue plus complexe encore par l'accumulation des donations diverses : ainsi, en 1168-76, un certain Raoul avait donné au Paraclet, pour doter sa fille qui y entraît comme moniale, un demi-muid de grain, moitié froment moitié avoine, et en 1254, ce muid était prélevé sur le tiers de Midole et des Templiers. En 1254, pour simplifier la gestion de leurs droits, les Templiers échangèrent ce droit contre une rente de deux muids sur le minage ; mais de surcroît, le Paraclet percevait la dîme sur la part d'Adam de Tachy, qu'il avait reçue d'Évrard Rongfer !

Les Templiers cherchèrent probablement à acquérir certaines des parts dispersées du minage du mardi, et peut-être du reste. Dès 1212, un certain Pierre Dain, vassal d'André de Léchelle (sans doute le fils de Roseline de Léchelle rencontrée en 1161), aumônait à l'ordre deux setiers et vendait les dix restants du muid de grain qu'il tenait en fief sur le minage¹⁹⁴. En 1256, Jean Midole renonçait à 6 deniers de cens sur un demi-muid que le Temple avait acquis, apparemment sur sa part¹⁹⁵.

Mais en 1249-1252 encore, un certain sire Barthélémy de Chenet, et un Odin de Chenet, rendaient hommage chacun au comte de Champagne pour un muid qu'ils avaient dans ce minage¹⁹⁶. On ne s'étonnera pas de trouver le grand financier Renier Acorre dans les transactions sur ces parts de minage : ainsi, en janvier 1264 (n. st.), il achetait à Henri Putepainne écuyer, fils du Barthélémy de Chenet que nous venons de rencontrer, et d'Ermengarde sa femme, 19 setiers tenus en fief de... Jean Midole. Plus tard, il acheta à Jean de Lunein 37 setiers qui relevaient de lui-même, preuve qu'il avait acquis la seigneurie d'une part importante du minage¹⁹⁷. Mais en 1371 encore, il existait des parts dispersées et l'on a vu que les Cordelières avaient leurs semaines.

On a connaissance en 1295 de contestations qui s'élevèrent entre le couvent bénédictin de Montier-la-Celle, dont dépendait Saint-Ayoul, et le Temple, au sujet de la perception du minage au Châtel. Les bénédictins de Saint-Ayoul avaient entrepris de récupérer des parts de minage dispersées, et se trouvaient en concurrence avec le Temple pour la répartition des jours. Trois quarts de siècle plus tard, en 1370, Saint-Ayoul rachetait les droits du Temple devenu Hôpital, moyennant une rente de 3 muids de grain annuels, et l'année suivante, un

certain Jacques Berost, bourgeois de Provins donnait au prieuré les deux muids qu'il possédait sur le minage du Châtel¹⁹⁸.

Les trois muids (neuf setiers de blé froment, et neuf grands setiers d'avoine) d'indemnisation de l'Hôpital par Saint-Ayoul étaient une quantité certainement largement inférieure à ce qu'elle était « au bon temps » : la crise, puis la peste, enfin la guerre de Cent Ans avaient fait leurs ravages. De plus, ils devaient reverser deux muids, soit 24 setiers, au Paraclet, moitié en froment moitié en avoine suite à l'accord de 1254 : ceux-ci étaient devenus en 1590-1621 17 setiers de blé froment et 2 grands setiers d'avoine¹⁹⁹... Pour autant, peut-être la commanderie de la Croix fit-elle, en définitive, une bonne affaire : le minage du Châtel tenu par Saint-Ayoul fit l'objet de contestations constantes de la part des habitants durant les siècles suivants. Ils s'agglomérèrent avec les opposants au minage du Val, au point de justifier l'intervention royale à la fin du xvii^e siècle et les commentaires étonnés de Nicolas Delamare, l'auteur du *Traité de la Police*, sur l'appétit fiscal des moines bénédictins, crédités d'avoir regroupé toutes les parts du minage de Provins²⁰⁰.

Si les textes fournissent la preuve de l'existence précoce d'une maison du minage au Val, puisqu'en 1159 Saint-Ayoul possédait une maison dotée de loges (galeries couvertes en appentis) sur le devant et sur les côtés où l'on entreposait le grain en attente de mesurage de vente²⁰¹, il n'en est pas de même au Châtel. Il n'existe dans les archives et la documentation que nous avons consultées aucune mention d'une « maison du Minage », même si Félix Bourquelot pensait l'avoir identifiée à la place de l'hôtel Pofille, où il situait la « halle aux blés » des habitants du Châtel, sans qu'il y en ait aucune preuve²⁰². Pourtant, le minage du Châtel est souvent cité dans les chartes en tant que repère topographique ; dès 1204 un accord intervenu entre Saint-Quiriace, Champbenoît et l'Hôtel-Dieu au sujet d'un cens sur le bourg dit de Pierre Bursaud, place le minage au centre de ce bourg, où exista un four appelé

¹⁹⁸ Voir par exemple en 1371 Jacques Bérost, qui possédait deux muids de grain sur le minage du Châtel (Verdier 2009, annexes sur cédérom, A 178). Ce Jacques Bérost était un bourgeois signalé dans le livre des rentes de 1386 (*Répertoire*, Livre IV, n°11).

¹⁹⁹ Arch.nat. S 5823, fol. 196, terrier de 1590-1721. On se demande comment le grenetier du Temple s'y retrouvait, le nombre de setiers de froment qu'il devait au Paraclet étant supérieur à celui qu'il recevait de Saint-Ayoul.

²⁰⁰ Voir note 187.

²⁰¹ Verdier 2009, annexes sur cédérom, A 16.

²⁰² Bourquelot 1849, I, p. 260-261. Félix Bourquelot a excipé d'une charte de 1226 concernant un place donnée à l'abbaye de Jouy, située entre l'église Saint-Laurent et la « rue du minage » pour rebaptiser la rue du Gué Saint-Laurent en rue du Vieux Minage, qu'elle porte encore (*Cartulaire Michel Caillot*, fol. 211 « *quedam platea sita in castro Pruvini inter ecclesiam beati Laurentii et vicum minagii* »). Dans l'*Atlas de Provins* de 1991, nous avons suivi à tort le cadastre de 1840 pour localiser le Minage du Châtel à cet endroit.

¹⁹⁴ Carrière 1919, n°103 et 104 (*Répertoire*, n°V.1).

¹⁹⁵ On doit à François Verdier d'avoir retrouvé et publié des actes jusque là totalement inconnus sur le contentieux entre Saint-Ayoul et le Temple, puis l'Hôpital, à-propos du minage du Châtel (Verdier 2009, Annexes sur cédérom, A 177-216).

¹⁹⁶ Longnon 1877, n°876, 922.

¹⁹⁷ *Cartulaire Renier Acorre*, fol. 129, 133 v°.

four Guillaume Bursaud, puis four du minage²⁰³. Par la suite, toutes les mentions se réfèrent au minage en tant que micro-quartier urbain, voire elles désignent une rue où il se trouvait, à proximité de la friperie et de Saint-Laurent²⁰⁴. À partir de la fin du xiv^e siècle, on voit apparaître le nom « Vieux minage du châtel » et de la rue correspondante, toujours en usage, peut-être lié à la vente du minage du Châtel à Saint-Ayoul qui en aurait fait disparaître le lieu de perception²⁰⁵ ; sans doute ceci fut-il la raison pour laquelle les habitants du Châtel crurent ne plus être soumis à ce droit, comme le montrent les documents publiés par François Verdier²⁰⁶.

Quoi qu'il en soit, la localisation précise de la halle du minage du Châtel s'est perdue depuis cette époque, de même que l'indication de son propriétaire – ou en tout cas nous n'avons pas été à même de la retrouver²⁰⁷.

Le patrimoine dans la ville

Si l'on met à part les hôtels propres des deux ordres et les halles « fiscales » qu'on a décrites ci-dessus, Templiers et Hospitaliers détenaient la possession éminente d'un certain nombre de maisons à Provins. On les connaît soit par les actes de donation, dont beaucoup ont été publiés par Victor Carrière dans son cartulaire des Templiers ; soit par les baux ou les procédures les concernant au fil du temps, les premiers ayant été rassemblés dans des terriers dont le premier

²⁰³ Charte de 1204 : Mesqui 1979, p. 193. Sur le bourg Pierre Bursaud, voir *ibid.*, p. 181. Voir aussi François Verdier 2016, p. 68-69, avec réserves sur l'extension de ce bourg jusqu'à l'hôtel de la Madeleine ; par ailleurs, la traduction de *circa minagium* par « près du minage » paraît inadéquate. Le « cens Bursaud », est mentionné dans deux censiers de l'Hôtel-Dieu improprement datés de 1210 et de 1212, mais datant des années 1230-40 (Arch.dép. Seine-et-Marne, 11 Hdt, B 177 : censier B, fol. 2 ; censier C, fol. 13). L'appellation disparaît par la suite.

²⁰⁴ 1227, grande charte de Notre-Dame-du-Val, paroisse Saint-Quiriace : « *super domum que fuit Guillermi Chapuis, que est in minagio* » (Mesqui 1979, p. 193). En 1256, une donation à l'abbaye de Jouy par le prêtre Michel de Boisdon concernait une « place sise entre Saint-Laurent et la rue du Minage » (*Cartulaire Michel* Caillot, fol. 211). Les censiers de l'Hôtel-Dieu de 1298 et postérieurs signalent « l'appentiz qui fut Adam dou Minage ou chastel qui joint la Ferperie » (Arch.dép. Seine-et-Marne, Hsup, B177, p. 483 et 505).

²⁰⁵ 1398, censier de l'Hôtel-Dieu mentionnant « La feme Jehan le Prevost pour ces estables couvertes d'aissaune et la court de son accin seans en la rue de Joy tenant d'une part a la ruelle qui va au Viez minage du chastel et a la friperie du chastel, 2 d. ob » (Arch.dép. Seine-et-Marne, Hsup, B181d, fol. 14 v^o). En 1516-17, le censier de Saint-Quiriace mentionne à plusieurs reprises le vieux minage et une fois la rue du même nom (Arch.nat., Q¹ 1431²).

²⁰⁶ Voir Verdier 2009, annexes sur cédérom, annexe A, *passim*.

²⁰⁷ François Verdier, dans son plan schématique du Châtel médiéval, a proposé de placer le minage à l'ouest de la rue du Vieux minage moderne, au coin de cette rue et de la rue de la Nasse (Verdier 2016, p. 42, plan n^o2, n^o45). Cette localisation est possible, sans qu'on puisse en aucune façon la certifier. À notre sens il se situait plus au nord.

conservé date de 1590. Ces maisons furent mises en valeur suivant deux modalités : les baux à cens et rente (ou moison), et les simples baux de location.

Le titulaire d'un bail à cens et rente se voyait transférer par le propriétaire éminent la propriété subordonnée du bien – aux xi^e et xii^e siècles le plus souvent à titre perpétuel, moyennant le versement d'un cens annuel portant lods et ventes (c'est-à-dire obligation du versement d'un droit proportionnel en cas de mutation à titre onéreux), et d'une rente plus rémunératrice²⁰⁸. De façon fréquente aux xiii^e et xiv^e siècles, les preneurs s'engageaient à des investissements significatifs, allant de la construction d'une nouvelle maison, à l'affectation de montants définis affectés à la réparation ou l'amélioration dans un temps limité ; de plus les bailleurs exigeaient des garanties de plus en plus explicites au cours du temps pour se prémunir du non versement des redevances.

On trouve dès le xiii^e siècle des durées de bail plus courtes ; mais c'est essentiellement à compter des xiv^e et xv^e siècle que l'on voit se multiplier les baux à cens à une vie, à deux vies, ou à trois vies (les derniers étant équivalents à des baux emphytéotiques de 99 ans). Ces formules permettaient de ne pas exposer trop les bailleurs à des risques d'impayés, surtout en cas de preneurs de catégories sociales inférieures ; mais cela permettait également, le cas échéant, d'augmenter les prix à chaque nouveau bail – à vrai-dire essentiellement à partir du xvii^e siècle.

La deuxième formule consistait en de simples baux à rente (appelées aussi « moison », rarement « surcens », mais aussi loyers) sans versement de cens annuel ; il n'y avait alors aucun transfert de propriété. Cette formule permettait en apparence pour le propriétaire de mieux contrôler son bien, et d'en obtenir une meilleure rentabilité en s'adaptant au marché. Ceci ne valait néanmoins que pour des baux de durée courte, qui se pratiquèrent de plus en plus fréquemment à partir du xv^e siècle.

Enfin, on n'oubliera pas l'exploitation directe du bien par le propriétaire, pratiquée à Provins essentiellement au xiii^e siècle, alors que les marchands affluaient et que les maisons provinoises et leurs celliers se louaient pour des montants importants ; on sait qu'il fut utilisé pour la halle aux draps et la halle du pesage de la laine. Les archives conservées ne permettent pas de cerner l'importance de ce mode de gestion ; néanmoins, l'exemple de l'Hôtel-Dieu, à vrai-dire bien plus riche en maisons, montre qu'il fut pratiqué couramment – il avait l'avantage de ne pas exiger d'intermédiaire²⁰⁹.

²⁰⁸ Il arrive cependant, de façon rare, que certains baux à cens ne comportent pas de versement de rente.

²⁰⁹ Voir la très intéressante liste de 48 maisons de l'Hôtel-Dieu vers 1250, avec les prix de location en foires et hors foires, dans Arch. dép. Seine-et-Marne, Hsup, B177, fol. 223-224.

Comme dans toutes les villes en France jusqu'au XVIII^e siècle, la gestion de ce patrimoine « éminent » par des seigneurs censuels était difficile et erratique. Laissons de côté les périodes d'épidémies, de troubles ou de guerres, avec les pertes ou destructions d'archives, les abandons de maisons pour causes multiples, voire tout simplement les défauts de paiement qui étaient... monnaie courante. Il fallait alors pallier les lacunes, et, de ce point de vue, le siècle noir 1350-1450 entraîna d'énormes déperditions qui, probablement, ne furent jamais totalement comblées, comme le prouve le *Répertoire* que nous avons dressé, qui ne permet que rarement de faire de l'histoire régressive complète pour le patrimoine depuis l'origine.

Même après ce siècle noir, véritable césure dans l'histoire urbaine provinoise, la gestion des mutations et des successions se révélait un casse-tête épouvantable pour les seigneurs censuels, en l'occurrence l'Hôpital. Il fallait aux receveurs ou amodiateurs repérer ces mutations, successions et partages – généralement non déclarées volontairement, et obtenir de la justice du bailliage des « sentences » obligeant les nouveaux ayant-droit à se mettre en conformité, payer les arrérages, voire l'amende pour non paiement du cens. Souvent, les nouveaux tenanciers acceptaient ces sentences de « condamnation avec leur consentement » sans autre forme de procès ; mais les archives sont évidemment pleines de contestations qui entraînaient des procès sans fin, jusqu'à l'arme finale qui était la condamnation à quitter les lieux et remettre le bien au seigneur censuel. Les procédures pouvaient être longues et coûteuses.

Certes, de façon régulière étaient établis des censiers et des livres de rentes ; pour l'Hôpital, aucun n'a été conservé avant ceux de 1385-1384, puis le censier dit « des Frelons » entre 1590 et 1623. Mais le véritable outil de mise à jour, à partir du XVII^e siècle, fut la tenue de livres terriers, dont la confection nécessitait d'obtenir des lettres du roi contraignant les redevables et tenanciers à déclarer leurs biens, puis de collecter et de vérifier l'ensemble des informations – ce qui était loin d'être facile compte tenu du relatif désordre dans le classement des archives par les receveurs. On s'amuse à ce propos de noter le commentaire du notaire Gangnard, dans le terrier de 1691, se plaignant de ce que les « receveurs changent l'ordre et se servent d'autres notaires au préjudice des droits du seigneur, qui perd ses droits à cause de ce dérèglement », et que de ce fait il ne pouvait retrouver les anciens contrats notariés relatifs à un bien²¹⁰.

²¹⁰ Arch.nat. S 5834, fol. 64.

Maisons au Châtel (PLANCHE B)

Les maisons derrière Notre-Dame et au Bourg neuf

La plus ancienne des maisons du Temple attestée au Châtel fut celle que l'ordre détenait au Marché neuf, que les frères échangèrent à Henri *Burda*, dit aussi la Borde, ou encore le Grand, contre une autre maison, celle-là construite en pierre derrière l'église Notre-Dame-du-Châtel en 1171. L'emplacement de la maison du Marché neuf qu'ils échangèrent ne nous est pas connue ; en revanche, on connaît mieux la maison *Burda*. Pour cet échange, les frères durent verser une soulte de 60 livres, somme importante : ceci s'explique car le Marché neuf était exclu des foires de mai depuis les règlements de Thibault II et Henri le Libéral, alors que l'église Notre-Dame se trouvait au cœur du Vieux marché où les marchands avaient le droit de loger pendant les foires. Les Templiers reçurent du comte et de ses chevaliers la franchise de la maison, et Pierre Bristaud et ses vassaux abandonnèrent tous leurs droits, ce qui donnait aux frères la possibilité de prélever des taxes seigneuriales sur les ventes réalisées dans la maison²¹¹. Probablement Henri *Burda* avait-il besoin de liquidités. Le Temple, en contrepartie, envisageait une opération immobilière très profitable grâce à la location de la maison : sur la base d'une location annuelle de 6 livres en foires, il suffisait de dix ans pour amortir l'achat, sans compter les revenus des taxes.

Cette maison se situait entre Notre-Dame du Châtel et les murs, au nord de l'église ; dès 1385, dans le censier de l'Hôpital, elle n'est plus signalée que comme « un jardin et mesure tenant à Notre-Dame-du-Châtel et y a fontayne », mais elle était probablement en ruine auparavant, puisqu'en 1363, le fermier de la baillie de l'Hôpital du Val était exempté de reconstruire « la grant maison du chastel seant pres Nostre Dame », mais devait y mettre 10 écus dès que l'ordre aurait décidé de sa réédification²¹². En 1423, il n'en restait plus qu'un jardin entouré de murs, avec une fontaine au centre²¹³. À côté, vers Saint-Thibault et derrière le futur hôtel de la Coquille, l'Hôpital cette fois, possédait une maison à vocation commerciale signalée en 1237 : elle avait appartenu à Vital Reme et Ermengarde sa femme, et dépendait primitivement de la censive partagée de Saint-Quiriace et de Champbenoît²¹⁴. Elle avait, comme sa voisine, disparu au profit d'un jardin dès le XV^e siècle.

²¹¹ Voir note 6. Verdier 2009, p. 58, indique à tort que ce fut Henri qui ajouta la soulte de 60 livres. Il indique par ailleurs que « son fils Robert » possédait également une maison derrière Notre-Dame-du-Châtel, alors qu'Henri était le fils de Robert ; cette maison de Robert la Borde apparaît libre dans la liste des maisons franchises de 1200-1210 (Morlet-Mulon 1976, n°80 : « *Domus Roberti La Borde juxta ecclesiam beate Marie* »)

²¹² Arch.nat., MM 28, fol. 116 (*Répertoire*, n°II-1).

²¹³ Arch.nat., S 5164^a, liasse 32, n°2 (*Répertoire*, n°I.9).

²¹⁴ Arch.nat. S 5164a, liasse 32, n°2 (*Répertoire*, n°I.51).



Fig. 11 - Restes de la cave voûtée de la maison (censive du Temple) située au début de la rue du Bourg neuf, à côté de l'ancienne poterne des Roches (cl. JM 2022).

Vers le nord-est, la maison d'Henri *Burda* dominait une poterne, aujourd'hui disparue, traversée par un chemin dévalant les abrupts des « Roches » pour aller rejoindre la vallée de Durteint aux « Grandes Planches », encore pratiqué par les habitants. De l'autre côté de ce chemin, au début de la rue du Bourg-Neuf, le Temple possédait une autre maison qu'on identifie dès 1276, confondue par Bourquelot et d'autres avec l'hôtel de la Madeleine. Elle jouxtait à cette époque la maison de Guillaume de Morignon, appartenant à une famille bourgeoise possessionnée dans le Val-de-Durteint ; elle-même se trouvait proche des Ramerupt, des l'Orfèvre, et des Ertaud, tous bourgeois aisés du dernier quart du XIII^e siècle, comme l'a montré François Verdier²¹⁵.

De cette maison qui faisait le début de la rue du Bourg neuf, il reste aujourd'hui des murs ruinés, avec les traces d'une voûte d'arêtes démontée (fig. 11). Vers le nord, un long et mince saillant rectangulaire longeant le sentier dévalant l'abrupt, marque le début de la grande excroissance barlongue du Bourg neuf, flanquée de hauts contreforts. Cette muraille, aujourd'hui en état assez inquiétant, a toujours intrigué les érudits qui l'ont, au XIX^e siècle, considérée comme une sorte de bastion avant la lettre, confiée par les comtes à des mains privées pour la défense de la cité²¹⁶.

²¹⁵ *Cartulaire de Renier Accore*, fol. 134 v° (*Répertoire*, n°1.23). Verdier 2009, p 58-59.

²¹⁶ Voir Opoix 1823, p. 91-98. Bourquelot 1849, I, p. 304-305. François Verdier 2009, p. 58 et 166, sans tomber dans cet excès de

Mais en l'occurrence, il s'agit non pas d'une fortification, mais d'un énorme mur de soutènement destiné à supporter les maisons et jardins du quartier du Bourg neuf ; il fut tracé en fonction de la roche sous-jacente dans les escarpements, et flanqué de contreforts pour contrebuter la poussée des terres intérieures destinées à agrandir la surface de jardins devant les maisons²¹⁷.

Pour revenir à la maison du Temple à l'entrée de la rue, il est piquant de voir qu'à partir du début du XVII^e siècle, le jardin qui l'avait remplacée est signalé comme un ancien jeu de paume (tripot), et que contrat après contrat, on garda scrupuleusement la dénomination de « vieux tripot ». Est-ce au XVI^e siècle qu'il fut utilisé pour ce jeu, ou antérieurement encore ?

romantisme, a émis l'hypothèse que la grande maison médiévale qui demeurait au XIX^e siècle à quelques dizaines de mètres à l'ouest de celle du Temple, ainsi que l'ensemble de ce micro-quartier, appartenait primitivement en tant que censive soit à la famille *Burda*/La Borde, soit à la famille Ramerupt/Ribeide, donnant sa préférence à la première. Malheureusement cette théorie ne résiste pas à l'examen, aucune de ces familles n'ayant jamais détenu la moindre seigneurie censuelle sur les maisons de la rue ; celle-ci appartenait pour l'essentiel aux comtes, et passa à Renier Acorre dans les années 1260. En revanche, ces familles résidaient, ou exploitaient commercialement, des maisons dans le quartier au XIII^e siècle.

²¹⁷ Nous n'avons que très peu abordé l'histoire architecturale de cette partie d'enceinte dans Mesqui 1979, et nous proposons de revenir sur leur datation dans un article à venir.

Maisons à proximité de Forcadas, dans la rue Saint-Jean

En 1279, Jean Chignart vendait une maison sise rue Saint-Jean entre la « meson de l'opital » et la « galerie de Saint-Quiriace », devant la maison de Forcadas. Un régeste des actes de Saint-Étienne de Troyes du xvi^e siècle signale la donation de cette maison au chapitre troyen, évoquant sa situation « tenant à la maison des hospitaliers » en 1311²¹⁸. Il s'agirait donc d'une maison de l'Hôpital ; cependant, le doute existe sur cette attribution, car l'on ne parvient à identifier par la suite en face de Forcadas qu'une maison appartenant à l'Hôtel-Dieu de Provins²¹⁹. La mention de l'« ospital », voire des « hospitaliers » ne pourrait-elle se référer plutôt à cette institution et aux frères qui la desservaient ? Cette question se pose lorsqu'on lit, dans la liste des maisons franches dressées vers 1200-1210, la mention d'une *domus presbiteri domus hospitalis* (la maison du prêtre de la maison de l'hôpital) et celle de la *domus Stephani Rufi qui est de hospitali* (la maison d'Étienne le Roux qui appartient à l'hôpital)²²⁰. Pour la première des deux, on peut trancher facilement, car il est infiniment peu probable que l'Hôpital de Saint-Jean ait eu un prêtre à demeure au début du xiii^e siècle, n'ayant pas encore de chapelle ; pour la seconde, le doute est permis, car en 1237 l'Hôpital possédait une tenure près du Puits-le-comte, hors Provins, qui avait appartenu à cet Étienne le Roux²²¹.

Peut-être le censier de la commanderie du Val, en 1385, apporte-t-il la solution à cette interrogation relative à la « meson de l'Opital » de 1279. Il atteste de la possession par l'un des deux ordres du cens sur une maison située derrière Forcadas, donnant sur l'actuelle rue de Fort-Cadas, occupée à cette époque par un certain Thomas Nervot ; par un hasard de conservation d'archives, on trouve mention de cette propriété comme confront dans certains actes de Saint-Quiriace bien postérieurs, relatifs aux propriétés voisines de la fameuse maison de Forcadas, et à la grange dîmière qui se trouvait un peu plus bas dans la rue Saint-Jean, ce qui permet de localiser le bien à peu près au coin de l'actuelle rue de l'Éperonnerie²²². S'agissait-il de la maison de 1279 ? La question reste ouverte.

²¹⁸ Arch.dép. Seine-et-Marne, H 861. Arch.dép. Aube, 6 G1, fol. 107 v° (*Répertoire*, n°I.31, I.32). Voir aussi Lacomme 2022.

²¹⁹ Maison signalée dès 1250 dans un censier (Arch.dép. Seine-et-Marne, 11 Hdt, B 177, f°123 v° : « *Domus ante Forcadas, 100 s. in nundinis maii. Inde habemus 4 lib. Item 30 s. per annum* »). On a des baux de 1364 jusqu'à 1782 la concernant dans Arch.dép. Seine-et-Marne, 11 Hdt, B 100.

²²⁰ Morlet-Mulon 1976, n°105, 120.

²²¹ Arch.nat., S 5164a, liasse 32, n°2. Voir *Répertoire*, n° I.51.

²²² Arch.nat., S 5164b, n°159 ; B.m. Provins, ms. 85, n°173 (*Répertoire*, n°I.33, I.34).

Maisons à l'extrémité de la rue de Jouy

Vers l'extrémité de la rue de Jouy, près de la Madeleine, la commanderie de la Croix possédait deux propriétés. L'une provenait probablement de l'Hôpital ancien. Il s'agissait d'une place où il y eut maison située entre l'hôtel de la Madeleine et les murs, proches de la porte de Jouy ; cette maison n'existait plus dès 1404²²³. Comme les précédentes elle n'avait pas dû survivre aux crises à répétition du xiv^e siècle, mais il en demeura une grange, puis bientôt un simple jardin.

Une autre maison située dans ce secteur, plus difficile à localiser précisément, fut la « maison de la Chaîne », qui dépendait du Temple, comme le prouve un acte d'août 1296 ; elle se trouvait en bordure de la rue de Fontenelles (aujourd'hui rue des Orfèvres), parallèle à la rue de Jouy au nord-est, derrière les voûtes de feu Guiard d'Aunoy qui devaient être rue de Jouy, et à côté de la maison d'Henri l'Épicier, dit aussi l'Apothicaire²²⁴. Cette dernière maison portait également le nom de maison de la Chaîne²²⁵, ce qui montre qu'elles devaient être proches ; malheureusement, on n'a aucun indice pour la situer au long de la rue.

Autres maisons au Châtel

Les archives des xiii^e et xiv^e siècles laissent entrevoir d'autres possessions, qui n'ont pas laissé trace par la suite. On citerait ainsi, pour le Temple, la maison, les chambres et la place situées au Châtel près de la « maison du Comte », c'est-à-dire le palais comtal, qui avaient appartenu à Thibault le Concierge ; cette propriété passa en leurs mains en décembre 1232. On en perd toute trace par la suite, au point de se poser la question si cette maison et ces chambres ne furent pas englobées dans les constructions du nouveau palais comtal dans le second quart du xiii^e siècle²²⁶. Signalons aussi, pour le Temple, la possession de deux étaux à la Regratterie, là où les fruits sont vendus ; il est naturel que ces étaux, dont la détention équivalait à un droit d'étalage dans la rue, n'aient pas laissé de traces dans la documentation.

²²³ Arch.nat., S 5164a, liasse 32, n°2 (*Répertoire*, n° I.49).

²²⁴ B.m. Provins, ms. 85, n°123. Cette maison à la Chaîne ne doit pas être confondue à celle qui était proche du Four du Temple, acquise en 1270 par Renier Acorre de Robin du Champelet, et qui mouvait de Saint-Quiriace et de l'église de Voulton (voir note 237) ; la confusion a été malheureusement faite par Verdier 2015, p. 76 et note 294. Cette seconde maison de la Chaîne fut louée par Renier Acorre à la commune de Provins, comme en atteste la liste des maisons données en location par le banquier (*Cartulaire Renier Acorre*, fol. 154 r°). On la retrouvera en évoquant le Four du Temple. Voir *Répertoire*, n° I.127-I.138.

²²⁵ Housset 1939, p. 18, n°81. Il paraît assez difficile d'imaginer que le nom de ces maisons soit lié à l'existence d'une chaîne derrière la porte de Jouy (ou la porte de Fontenelles), comme l'a pensé François Verdier. Plus probablement, il s'agissait tout simplement de l'enseigne qui y pendait.

²²⁶ Carrière 1919, n°1, 29, 72, 127 (*Répertoire*, n° I.501). Sur le palais comtal et ses extensions, voir Mesqui 1993b.

Les mêmes questions se posent pour les propriétés de l'Hôpital. En 1237 intervint un accord entre Saint-Quiriace et l'ordre hospitalier à propos de trois maisons : la grande maison devant le Paraclet et la maison de Vital Reme devant Saint-Thibault dont nous avons déjà parlé, enfin la maison feu Jean du Chêne au Marché neuf. La transaction est intéressante, car on y apprend que l'Hôpital tenait ces trois maisons dans la censive partagée du chapitre et de l'abbaye de Champbenoît ; l'acquisition par l'Hôpital faisait entrer les biens en mainmorte, du fait du statut de l'Hôpital. Saint-Quiriace accepta finalement la possession par l'Hôpital, avec la transformation du cens primitif en une redevance bien plus importante : 6 deniers devinrent 5 sous (10 fois plus) pour la maison Reme, et 8 deniers devinrent 3 sous (4,5 fois plus) pour la maison du Chêne. Sans doute Saint-Quiriace et Champbenoît s'étaient-ils servis de l'occasion pour revaloriser ces redevances²²⁷. Malheureusement, la maison de Jean du Chêne n'est pas située autrement que par son confront avec la maison du clerc Barthélémy de Jouy, qu'on ne connaît pas²²⁸.

Une autre mention incertaine de ce type se trouve dans une charte de juin 1213, où la comtesse Blanche ordonnait à ses gardiens de foires de veiller à faire jouir les receveurs du tonlieu sur la mercerie et les ceintures pour le comte du chapitre Saint-Étienne de Troyes, dans les maisons d'Étienne des Lieux, de Jean de Mirvaux, et de l'hôpital (*in domibus hospitalis*)²²⁹.

Conclusion sur le Châtel

Quoi qu'il en soit, il est frappant, au travers de cette énumération, de voir à quel point la topographie monumentale au Châtel est loin de refléter la réalité de l'urbanisation et de la vie au Moyen Âge. Aucune des maisons du Temple et d'Hôpital n'a laissé de traces sur le plateau, si l'on excepte l'hôtel de la Madeleine. Ceci laisse entrevoir la déperdition considérable engendrée

²²⁷ Arch.nat., S 5164a, liasse 32, n°2 (*Répertoire*, n°1.7). Sur Champbenoît, voir Veissière 1995.

²²⁸ Il existe deux Barthélémy de Jouy au début du XIII^e siècle, tous deux possédant des biens au Marché neuf. L'un était chevalier, et possédait deux places près de la maison de l'abbaye de Barbeau au Marché neuf, que son gendre Hugues de la Motte vendit à l'abbaye en 1220 (*Cartulaires de Barbeau* : BnF, latin 10943, fol. 343-344 ; latin 5466, p. 820-833) ; il possédait aussi le tonlieu du vin sur une maison derrière Saint-Thibault en 1202, qu'il dut partager avec Saint-Quiriace (Arch.nat., K 192). Le deuxième Barthélémy est celui-ci, qualifié de clerc pour le distinguer de son homonyme. On ne sait rien de plus sur lui. On ne sait duquel des deux il s'agit dans la liste des maisons franches de 1200-1210 (Morlet-Mulon 1976, n°109 : « *Domus Bartholomei de Joi sine hoc quod est exta postellum Tebost* »), et dans le premier censier de l'Hôtel-Dieu (Arch.dép. Seine-et-Marne, 11 Hdt, B 177, fol. 3 v° ; « *Bartholomeus de Joiaco I d. pro muro de Champeleto* »).

²²⁹ BnF, lat. 17098, fol. 62 v° (*Cartulaire de Saint-Étienne de Troyes*).

par la crise économique, dramatiquement accélérée par la grande peste et ses répliques, et finalement solidifiée par la guerre de Cent ans. Songeons que dès le XV^e siècle, toutes ces maisons, dont la vocation première était commerciale, avaient disparu, ne laissant au mieux que des pignons ruinés ; et si la Madeleine survécut, elle le dut au fait qu'on lui adjoignit des terres cultivables qui en faisaient un siège d'exploitation agricole viable.

Maisons au Val

Si l'on a reconnu au Châtel des propriétés foncières tant pour le Temple que pour l'Hôpital avant la fusion des deux ordres, la documentation disponible ne fait état pour le second des ordres d'aucune maison ni établissement dans le Val. En revanche, les propriétés de la commanderie du Temple passées à l'Hôpital furent nombreuses, avec des concentrations variables selon les quartiers. Passons les rapidement en revue, en suivant le cheminement géographique qu'empruntaient virtuellement les clercs de la commanderie de La Croix, depuis le Châtel jusqu'à Saint-Ayoul, depuis Saint-Ayoul à la porte de Changis et enfin depuis la porte de Changis en revenant à l'ouest.

(PLANCHE-C)

Sous la Grande rue du Murot : rue de Jacy, la Pisserotte et le Moulin Moucène

Quittant le Châtel en passant par la porte Neuve, sous Saint-Thibault, on descendait dans la Grande rue du Murot (aujourd'hui rue Saint-Thibault), entre des maisons qui, au Moyen Âge des foires, s'alignaient de chaque côté presque continûment du haut en bas de la rue, ce qui est loin d'être le cas maintenant. On arrivait ainsi rapidement à un quartier de Provins qui fut extrêmement vivace au XIII^e siècle : il était établi au nord des murs du *castrum*, directement sous le palais comtal, de part et d'autre de la Grande rue (appelée ici du Froidmantel à cause d'une maison qui portait ce nom) et descendait jusqu'au Durteint.

C'est ici que s'installa Raoul Comtesse, chambellan comtal originaire de Provins dans le premier tiers du XIII^e siècle. Un quart de siècle plus tard Renier Acorre, chambellan, receveur comtal, et par ailleurs financier, y établit son somptueux hôtel ; son maître Thibault V y implanta le couvent des Jacobins en 1270²³⁰. On appela

²³⁰ Sur l'implantation des Cordeliers et de Renier Acorre, voir Verdier 2017 ; Deforge 2017. On connaît l'emplacement de la maison principale de Raoul Comtesse grâce au censier de l'Hôtel-Dieu de 1398 : « Pierre le Damoiseil a cause de sa feme Perrote femme de messire Bertaut de Merches pour les maisons, court, places et pourprins si comme tout se comporte seans a Povins devant la maison dudict Bertaut qui sont a sa dicte femme au

ce quartier « près » ou « au dessus de la Pisserotte » ; dans sa partie la plus basse, vers le Durteint, on se référerait également au moulin Mouchène, qui enjambait le Durteint en contrebas.

D'après Ythier, La Pisserotte était une fontaine qui provenait, tout comme celle de l'Hôtel-Dieu, d'une source provenant du couvent des Cordelières, l'eau étant acheminée par des canalisations de plomb²³¹ ; à partir du XVI^e siècle, la rue où elle se trouvait ayant été renommée rue aux Juifs²³², elle reçut naturellement le nom de fontaine aux Juifs. Dans sa configuration ultime, elle se trouvait au croisement de la rue aux Juifs (autrefois rue de la Pisserotte dans son segment occidental) et de la rue de la Table ronde (autrefois rue Évrard de Jouy)²³³ ; la rue des Jacobins s'appelait alors rue de Jacy (fig. 12). En 1227, la grande chartre de Notre-Dame-du-Val mentionne la « rue neuve de la Pisserotte » ; mais dans les censiers de l'Hôtel-Dieu de 1286 à 1300 était évoquée la « viez pisserotte » (vieille pisserotte), prouvant qu'il y eut peut-être une modification de cette ressource en eau lors de l'implantation des Jacobins et de Renier Accorre dans le quartier²³⁴.

dessus des Jacobins et furent feu Girard Contesse, tenant d'une part aux places de la grant escolle, par devant au pavement du Roy et par derrière a la montagne du Crochet, et furent au dessus dit Girart et avant Raoul son frere et après a Nicolas du Chastel et paravant Jehan Reau et a Remon de la Noe et a Johanne fille deu Symon d'Avallon et après a Odart Frugant, 4 d. » (Arch.dép. Seine-et-Marne, Hsup, B 181c et e, fol. 21).

²³¹ B.m. Provins, ms. 107, p.1-3.

²³² La rue aux Juifs portait ce nom dès le XVI^e siècle : voir Arch.nat. Q1 1431², fol. 79 et suiv. Opoix 1823, p. 187, indique « au coin de cette rue de Hollande et de celle aux Juifs, il y a une belle et grande maison qui a été autrefois une synagogue. C'est ce que disent les titres de cette maison ». Il est de fait que l'Hôtel-Dieu possédait, dès les années 1250-60, une maison partagée entre Thiébaud le Juif et Girard de Beauchery, puis avec Laurent Affore, autre juif ; elle passa à Jean Calebace à la fin du XIII^e siècle (Arch. dép. Seine-et-Marne, Hsup, B177, p. 46, 73, 76, 212, 293, 341, 387, 408, 458, 507, etc.). On doit supposer que le souvenir en était encore vivace au XVI^e siècle. Sur la maison Calebace dans la Grande rue, voir Verdier 2017, p. 45-47.

²³³ B.-m. Provins, ms.107, p.1-3. Voir aussi Opoix 1823, p. 187 : « il y a la rue aux Juifs, et au bout de cette rue une fontaine, dite la Fontaine de la Pisserotte ». Voir aussi Arch.dép. Aube, 24 H 96, trois actes de l'abbaye du Paraclét relatifs à une maison située à Provins au bout de la rue des Juifs et de la rue de la Table ronde, devant la fontaine de la Pisserotte » datés du 8 janvier 1544 (v.st.), 2 janvier 1555 (v.st.), 16 janvier 1581. Ythier, à la suite de Rivot, indique que cette fontaine, comme les autres de la ville, fut remise en état en 1680 par l'abbé François d'Aligre (B.m. Provins, ms.110, p.103)

²³⁴ Mesqui 1979, p. 194a. Arch.dép. Seine-et-Marne, Hsup, B 177, p. 341, p. 356, 373, 466. Opoix 1823, p. 261-262, rappelle que les Jacobins tiraient leur eau d'une source de Fleigny, au nord, et que « lest tuyaux se trouvant détruits par le temps, ce fut l'eau de la fontaine aux Juifs, dite fontaine de la Pisserotte, qui alimenta cette maison ». Sur la source de Fleigny ou fontaine de la Ribadoise, voir Verdier 2017, p. 64. Sur les fontaines implantées par Renier Accorre, qui probablement perturbèrent le débit ou modifièrent l'implantation de la Pisserotte, voir Lacomme 2017, *passim*.

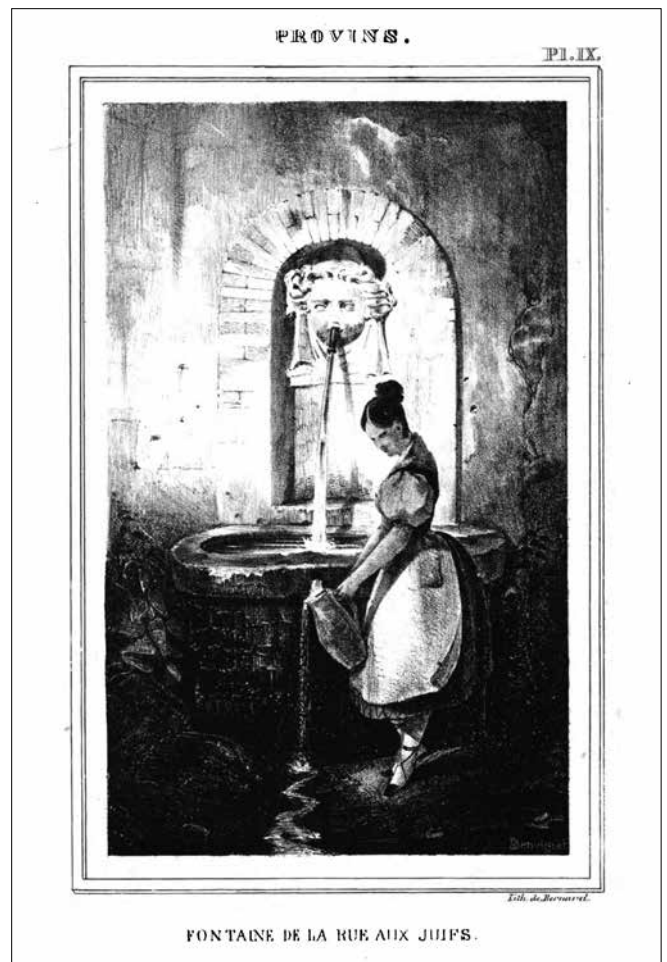


Fig. 12 - La fontaine de la Pisserotte, ou fontaine de la rue aux Juifs, après sa reconstruction attribuée par Alexandre du Sommerard à l'abbé François d'Aligre, entre 1667 et 1712 (du Sommerard 1822, p. 26). Dessin de Jean-Baptiste Bernard avant 1830 (Bernard 1830, pl. IX).

La maison de Thierry le Comptable

C'est dans la rue de Jacy, avant que ne s'implantent les Jacobins, qu'habitait un certain Thierry *Taburator*, qui fut frère du Temple, et légua sa maison à l'ordre : probablement était-il clerc, peut-être comptable, ce que suggère la graphie *tabulator* qu'on doit restituer, et l'on peut aussi penser qu'il devint frère sur son lit de mort²³⁵. Quoiqu'il en soit, ses frères Jadet, tapissier, et Galon ainsi que sa sœur Ermenois contestèrent le legs, n'ayant pas donné leur accord sur celui-ci ; en définitive, Jadet le Tapissier obtint par composition la jouissance viagère de la maison, qui devait revenir au Temple à son décès. Peut-être est-ce la même qui fut concédée en 1234 à Raoul de Provins, clerc de la milice, puis, après son décès, à Robert le Laneron, à condition qu'il mette dans les deux ans 10 livres pour l'amélioration du bien²³⁶. On ne sait ce que devint cette maison, qui disparaît totalement des archives par la suite : peut-être fut-elle englobée dans l'enclos des Jacobins.

²³⁵ Voir, dans le dictionnaire de l'ancienne langue française de Godefroy, l'entrée « taburaire » qui signifie « changeur ».

²³⁶ Carrière 1919, n°37, 55 (*Répertoire*, n°I.115, I.116).

Une autre donation dans le secteur fut celle que consentirent en 1233 Jobert l'Orfèvre et maître Raoul son fils, prêtre, de la moitié de leur maison de la Pisserotte, ainsi que la maison du Durteint sise à côté du moulin Moucène.

La maison de Jobert l'Orfèvre aux « Grés »

La description de la première maison est la suivante : « la moitié de leur maison, sise près de la Pisserotte devant la maison d'Henri Mérel, avec un cellier et des caves, et tout le pourpris jusqu'à la porte du Châtel de Provins, sous l'église Saint-Thibault, par devant et par derrière, jusqu'aux murs de sire Garsie, prévôt de Saint-Quiriace »²³⁷. Ceci laisse penser que la propriété montait jusqu'aux murs du *castrum*, jusqu'à une porte de celui-ci. Précisons d'emblée que les actes postérieurs la situent dans la Grande rue du Murot, « attenant de la fausse porte » donnant accès au palais comtal et au cloître ; c'est donc cette porte qui est désignée en 1233²³⁸. En 1581, il ne demeurait de la maison que les jardins accensés par la commanderie, environnés au XVI^e siècle d'autres jardins remplaçant des maisons ruinées de la censive de Saint-Quiriace²³⁹.

En 1233, en mai, le chevalier Milon Mocery donna et vendit 9 deniers de cens aux Templiers sur les deux maisons de Jobert l'Orfèvre sises aux Grés ; il y a tout lieu de penser qu'elles s'identifient à la précédente propriété. Ainsi ce dernier toponyme paraît-il désigner les degrés qui existent encore de nos jours sous le nom de Grimpon du Porc-épic, et permettent de rejoindre à pied le haut de la rue des Écoles, là où se trouvait la « fausse porte »²⁴⁰. Six ans plus tard, le damoiseau Jean de Montigny-Lencoup donna 9 deniers de cens sur le pourpris des chambres de Jobert, qui, à n'en pas douter, étaient les mêmes : on a là un bel exemple des

²³⁷ Carrière 1919, n°58, 76, 114, 124 (*Répertoire*, n° I.117, I.118). « Sous l'église Saint-Thibault » se réfère au fait que la propriété était sur la rue descendant de Saint-Thibault ; le quartier de la Pisserotte était de la même façon souvent désigné « sous la Porte neuve ».

²³⁸ Cette porte située au nord-est existait donc dès 1233 ; on la trouve en 1412 sous le nom de porte du Crochet (Mesqui 1979, p. 26a et 206). Voir la *Chronique ancienne de Provins*, 1968, p. 155, où Pierre-Claude Rivot la décrit et attribue sa destruction à l'abbé de Saint-Jacques François d'Aligre.

²³⁹ Arch.nat., S 5833, fol.113-113 v° (*Répertoire*, n° I.111). Censier de Saint-Quiriace, Arch.nat., Q1 1431², fol. 79 et suiv.

²⁴⁰ Carrière 1919, n°19, 125. Ces degrés se distinguaient donc des « grés de la porte neuve » situés à l'est des vieilles boucheries, à l'entrée du quartier de la Juiverie. La porte neuve était à cette époque la porte reliant la place des Changes à la rue Saint-Thibault, comme je l'ai montré en 1979. On a la preuve formelle de l'existence des degrés de la porte neuve en 1269, dans le censier des hoirs Gratteloup : « Messires Pierres Li Sorz trois deniers et maalle de sa part des messons aus Gres a la porte Nueve qui fu mestre Dreue son frere » (*Cartulaire Renier Acorre*, fol. 142 v°). Sur ces degrés de la porte neuve, fréquemment mentionnés dans les censiers de l'Hôtel-Dieu, voir Mesqui 1993a, p. 66, et Verdier 2009, p. 48-49.

donations fictives successives, par lesquelles les ayant-droit successoraux d'une même famille abandonnaient l'un après l'autre, le plus souvent contre rémunération cachée, leurs droits éventuels sur une propriété passée en mainmorte²⁴¹. On note, dans cet acte, que la « fausse porte » était alors appelée « porte de la Pisserotte ».

Autour du Moulin Moucène

L'autre maison de Jobert et de son fils était proche du moulin Moucène ; elle est désignée en 1243, lorsque Garnier de Ramerupt, chanoine de Saint-Quiriace, et Odard son frère, donnèrent 4 d. de cens qu'ils percevaient sur la maison de Raoul. Cette maison, de même que la chambre qu'Herbert le Meunier et sa femme avaient construite jointive au moulin en 1236 sur un emplacement appartenant aux Templiers, et qu'ils durent abandonner à l'ordre, se retrouvent dans les deux propriétés proches du moulin mentionnées dans le censier et le rentier de 1385-1386²⁴². Elles disparaissent totalement des archives de la commanderie par la suite, sans qu'on s'en explique la raison – sinon par la disparition des preuves de propriété les concernant.

Le Four du Temple et la maison attenante

On a déjà évoqué plus haut ce four et cette maison qui se trouvaient un peu plus bas, à l'angle entre la Grande rue et la rue du moulin de la Ruelle (n°2 et 4 rue Saint-Thibault). Il portait au XIII^e siècle le nom de « four à la chaîne » : on ne sait si la chaîne désignait ici une enseigne, ou si elle avait une vocation fiscale, par exemple lors des foires Saint-Martin, pour limiter la zone où les marchands avaient le droit de vendre²⁴³. On a conservé une transaction intéressante de 1242 entre les frères du Temple et Girard l'Allemand, locataire de la maison voisine dite de Beaurepaire, appartenant

²⁴¹ Cette donation de 9 d. par Jean de Montigny est à rapprocher de la donation d'un tiers de 9 d. par Milon Mocery sur les chambres de Jobert situées aux Grés. Voir note 237.

²⁴² Carrière 1919, n°10, n°76 (*Répertoire*, n° I.122, I.123). Voir plus haut, note n°103. Pour 1385-86, voir Arch.nat., S 5164^b, liasse 34, n°17 et 18 : liasse 35, n°6 et 111 (*Répertoire*, aux mêmes cotes). On voit qu'en 1386, un certain Pierre le Cordier devait 8 s. de rente en arrérages pour deux chambres au titre de plusieurs années, qu'il n'avait pu payer car il était frère oblat à l'abbaye de Jouy et trop pauvre pour s'en acquitter ; plus grave, il était censé remettre en état les deux chambres, mais les avait laissés tomber en ruine. Du coup, elles avaient été attribuées à un certain Colin Suote.

²⁴³ En 1204, un acte indique que pendant les foires Saint-Martin, les échoppes des vendeurs d'avoine se tenaient depuis le pont sur le Durteint jusqu'à la porte Saint-Jean et la porte de Jouy : « *infra muros Pruvini, a ponte supra Durtanum usque ad portas que Sancti Johannis et Joyaci dicuntur* » (éd. Mesqui 1979, p. 191). Rien n'atteste cependant que les zones de foire aient été délimitées physiquement ; aussi cette hypothèse demeure-t-elle extrêmement conjecturale.

à Michel Hertaud²⁴⁴. Les Templiers étaient en train de reconstruire la maison du four, en s'appuyant sur la maison de Girard l'Allemand ; ils reçurent l'autorisation de s'y appuyer jusqu'à la solive de Girard, mais le chéneau entre les deux maisons, porté par la maison de Girard, devait être acheté, posé et réparé à frais communs entre les deux parties²⁴⁵. Querelle de mitoyenneté comme il en exista tant d'autres !

En 1516-1517, le four et la maison étaient environnés de maisons en ruines de la censive de Saint-Quiriace²⁴⁶ ; mais dans un secteur aussi passant, une telle situation ne pouvait demeurer. Au milieu du xvi^e siècle, le four et la maison étaient enclavés dans une vaste hôtellerie appelée maison de la Levrière dès 1456, puis postérieurement hôtellerie de la Levrette²⁴⁷, qui formait une grande parcelle quadrangulaire située en face d'une autre hôtellerie renommée de Provins, l'hôtel de l'Écu qui jouxtait à l'est l'Hôtel-Dieu²⁴⁸. Il faut néanmoins éviter d'écraser les siècles : si les deux hôtelleries sont typiques de l'urbanisation de l'époque moderne, on se gardera de leur donner une existence rétroactive. On a vu qu'au xiii^e siècle, le voisin du four du Temple était un forgeron, ce qui montre qu'on était encore loin de l'hôtellerie de la Renaissance.

Le premier cadastre napoléonien de Provins, dans les années 1810, figure parfaitement l'agencement de ces deux parcelles : à l'est se trouvait la maison faisant le coin, qui portait en 1672 les armes de l'ordre de Malte, et collée à elle vers l'ouest se trouvait le four²⁴⁹.

Du pont au Poisson à la rue Sainte-Croix

Le pont au Poisson et ses maisons

En continuant l'axe commercial de la Grande rue vers Saint-Ayoul, après le croisement de la rue du Moulin de la Ruelle et de la rue Christophe Opoix (autrefois rue Sire-Hugue), on entre dans le petit quartier du pont au Poisson qui s'étendait le long de la rue jusqu'au ruisseau

²⁴⁴ Voir *Cartulaire de Renier Acorre*, fol. 99 v^o : achat par Robin du Champelet de « la moitié de la messon et des dependences de cette messon qui est dicte la messon de la Chaienne et siet devant lou for du Temple », mouvant de Saint-Quiriace. Fol. 143 : « Li anfant feu Nicholas de Chastel trois deniers et maille de lor messon de Biau repaire qui fut Girart lou fevre et Michiel Ertaut a la Chaienne, qui doit cinquante solz de rente a cel Michiel »

²⁴⁵ Carrière 1919, n^o61 (*Répertoire*, n^o I.129).

²⁴⁶ Censier de Saint-Quiriace, Arch.nat., Q1 1431², fol. 80 : « Des hoirs maistre Jehan de Bueres pour les places ou jadiz furent maison tenant au four de l'Ospital et souloient valoir six solz t. et a present neant ».

²⁴⁷ Sur l'hôtel de la Levrette, voir Lefèvre 1868, p. 204-205 ; signalée comme « maison de la Levrière » en 1456, dans le censier de l'Hôtel-Dieu de 1693 (Arch.dép. Seine-et-Marne, B 191). Il exista au Châtel une maison ou hôtel appelée de la Levrette ou Levrière au moins à partir de 1479, qui faisait partie de la censive de l'abbaye Saint-Jacques (Beudet, *Mémoires*, p. 314, 362, II-163, etc.).

²⁴⁸ *Répertoire*, n^oI.133-I.138.

²⁴⁹ Arch.nat. S 5164^b, liasse 34, n^o27 (*Répertoire*, n^o I.136).



Fig. 13 - Le Durteint, vu depuis le pont au Poisson de la Grande rue, au début du xx^e siècle (carte postale ancienne, coll. pers.).

de la chaussée. Le Durteint est aujourd'hui réduit au rôle d'un étroit cours d'eau cantonné entre les maisons qui le bordent au nord, et celles qui le franchissent au sud (fig. 13) ; la Grande rue passe au-dessus dans une totale indifférence. Il n'en n'était pas ainsi autrefois, où l'on identifiait parfaitement le pont franchissant la rivière ; comme tous les ponts urbains, il était le siège d'une activité commerciale importante, centrée sur le poisson qui lui donna son nom²⁵⁰. Bien plus étroit qu'aujourd'hui, il laissait place au nord, d'après Pierre-Claude Rivot, à un gué permettant le passage des voitures lourdement chargées ; la construction d'une loge pour les plaids de la ville sur une voûte, à l'est du pont vers 1520, aurait fait disparaître la rampe du gué vers l'est. Au sud, derrière les maisons bordant le pont, le Durteint se divisait à l'origine en deux bras (celui de l'ouest dut disparaître très précocément), déterminant

²⁵⁰ Sur toute la partie qui suit, nous avons bénéficié de la remarquable connaissance d'Émile Lefèvre 1868, en particulier p. 179-198. Sans l'aide de son livre, il nous eût été impossible de bien comprendre cette zone du pont au Poisson. Sur le pont au Poisson lui-même, voir *Chronique ancienne de Provins*, 1968, p. 135.

une île qui donna son nom à la cour ménagée entre les maisons, la « cour de l'Île » ; cette cour existe encore de nos jours, mais elle a perdu le charme qu'elle devait avoir au XIX^e siècle puisque c'était un but de promenade des Provenois, comme le rappelle Émile Lefèvre.

Sur le pont, on vendait du poisson dans les maisons et échoppes situées au sud, mais on vendait aussi du pain et des gâteaux : le Temple y avait une maison appelée la Gatelerie en 1240, dont les occupants prétendaient avoir une partie (rue du Val, n°39) . Elle donnait par derrière sur le Durteint et la cour de l'Île ; on ne sait l'origine de la propriété, même si de fortes présomptions pointent, comme on va le voir, sur une donation d'un membre de la famille Bristaud, celle-là même à laquelle appartenait le vicomte Henri²⁵¹. Plus tard, elle jouxta la halle de la Poissonnerie, qui aggloméra au XVI^e siècle les diverses échoppes.

On trouve dans les années 1260-1300 quatre personnages prééminents à la fois sur la censive, et sur les divers droits attachés à la vente des poissons de mer et des boulangers : il s'agissait de la dame Péronnelle de Vignot, épouse du chevalier Ansold de Jouy ; du chevalier Léon de Sézanne, qui fut bailli de Sézanne en 1242, et receveur comtal en 1238-1250 ; du chevalier Henri de Joncreuil, dit Bristaud ; enfin du chevalier Dreux de Jaillard. Ils possédaient à part égale la censive de Bézalles, dont ils avaient hérité de Raoul Bristaud, seigneur de Bézalles, que nous avons rencontré donnant ses droits sur le moulin Mouchène. On ne connaît pas le degré de cousinage entre Raoul et le vicomte Henri ; mais il est évident, compte tenu de la position des biens, que ceux-ci provenaient d'un partage successoral. On peut penser que les quatre chevaliers étaient les gendres de Raoul, la dame Péronnelle étant une de ses filles²⁵². De 1261 à 1312, la quasi-totalité des droits passèrent par don ou par vente en la possession des Cordelières²⁵³ ; néanmoins on retrouve Léon de Sézanne à propos d'une maison qu'il donna au Temple en 1263 plus loin dans la vicomté.

La rue des Barbeaux

La maison de la Gatelerie, que nous venons de passer, se trouvait en face de l'hôtel des Crochets qui faisait le coin de la rue des Barbeaux (aujourd'hui rue Valentin Abeille) au nord-est (rue du Val, n°44). En retrait de la Grande rue (rue du Val aujourd'hui), sa façade conserve quelques traces de son passé



Fig. 14 - Vue de l'hôtel des Corchets, à l'angle de la rue des Barbeaux (actuellement rue Valentin Abeille) et de la Grande rue. Noter, sur la façade Grande rue, les traces des fenêtres et de la corniche médiévales (cl. JM 2022).

médiéval (sa corniche et un piédroit de fenêtre). Mais rien ne demeure des ornements architecturaux qui devaient faire ressembler son mur gouttereau rue des Barbeaux (rue Valentin Abeille aujourd'hui) à la façade de la maison des Orphelines au Châtel ; seuls deux encadrements rectangulaires à chanfrein apparaissent dans un mur totalement ravalé²⁵⁴. En face, la maison sise rue Valentin Abeille, n°3, conserve une belle salle autrefois voûtée. Ni l'une ni l'autre des maisons n'appartenait à la censive des Templiers²⁵⁵.

L'hôtel des Crochets était bordé vers l'est, dans la Grande rue, par l'hôtel de la Caquellerie, ou des Caquerels, probablement du nom d'un des tenants, qui dépendait de la commanderie (fig. 14)²⁵⁶. Il était en ruine en 1450, et le demeura au moins jusque dans les années 1570 ; peut-être la construction actuelle pourvue d'un étage en colombages d'assez belle facture date-t-elle de la fin du XVI^e siècle, voire même du début du XVII^e siècle si l'on en croit le bail de 1601 à Quiriace Frelon, selon lequel ce dernier s'engageait à effectuer 100 écus de réparation²⁵⁷.

²⁵⁴ La meilleure description de l'état ancien est donnée par Lefèvre 1868, p. 182.

²⁵⁵ J'ai improprement référencé cette maison « Voûte aux Barbés » dans l'Atlas 1991, alors que celle-ci devait se trouver sur la Grande rue elle-même.

²⁵⁶ Arch.nat. MM 28, fol. 7v^o-8 ; Arch.nat., S 5162^B, liasse 29, n°4. La dernière mention du nom date de 1414 (Répertoire, n°I.144-I147). On écartera une étymologie s'inspirant du verbe caqueler, équivalent à caqueter, qui n'a guère de sens ici.

²⁵⁷ Lefèvre 1868, p. 90-92, reproduit des passages du bail de 1601 qu'il avait consulté dans le cabinet de Louis Michelin ;

²⁵¹ Carrière 1919, n°28 (Répertoire, n°I.139).

²⁵² Nous renvoyons ici à l'annexe justificative à l'article consacré à la Buffette de Provins, où nous développons les arguments et sources relatives au cens Bézalles, à Raoul Bristaud et aux trois chevaliers (Mesqui 2002).

²⁵³ Cartulaire des Cordelières, passim (actes de 1261, 1266, 1270, 1271, 1281, 1302, 1305, 1313).

Nous avons déjà évoqué ce personnage, receveur et amodiateur général de la commanderie, qui servait aussi de fondé de pouvoir et de procureur pour le commandeur. Originaire de la paroisse Saint-Pierre, il s'établit dans la paroisse Sainte-Croix, peut-être à l'hôtel du Temple, un peu avant l'année où il prit la ferme de la commanderie, probablement à la suite de son mariage en deuxièmes noces à Pierrette Broyon²⁵⁸. Comme on l'a vu plus haut, son fils Jean lui succéda pour terminer la ferme de la commanderie jusqu'en 1621 : après son mariage en 1617 à Anne Potet, il acquit en 1619 la maison de la Galère (rue du Val, n°38) qui, depuis 1492 au moins, bénéficiait d'un grand jardin situé rue des Barbeaux à côté de l'hôtel des Crochets (rue Valentin Abeille, n°6)²⁵⁹. Laisant au commerce la maison sur la Grande rue, il construisit avant 1660 une grande maison sur cour et jardin rue des Barbeaux, à côté de la maison des Crochets²⁶⁰. Cette maison a disparu, remplacée par une grande maison du xx^e siècle, au 6 rue Valentin Abeille, qui fut la résidence de Mgr Michel Veissière, président de la Société d'archéologie et d'histoire de Provins jusqu'en 1996.

Le deuxième fils de Quiriace I, Quiriace II, épousa Françoise Petit, fille d'Ayoul, qui était Élu en l'Élection de Provins, c'est-à-dire chargé d'établir la répartition de la taille sur la circonscription ; il en eut entre autres enfants un fils, Quiriace III, qui fut lui aussi Élu, et maire de Provins entre 1664 et 1674²⁶¹.

Plus loin dans la rue, la commanderie avait une autre maison, qui appartient au xvii^e siècle à l'avocat Michel Caillot, célèbre chez les érudits de Provins pour avoir constitué un cartulaire où il recopia nombre de documents intéressants, aujourd'hui disparus (rue Valentin Abeille, n°12)²⁶². La parcelle de cette maison, comme de toutes les autres de la rue, s'étendait jusqu'au ru Lambert ; de ce côté, vers l'est, elle comprenait

ce bail faisait état des « bons et agréables services par lui faitz, dès quinze ans sont », pour la commanderie de La Croix.

²⁵⁸ Ses quatre premiers enfants, nés d'Adrienne Rayer, sont baptisés à Saint-Pierre en 1578, 1580, 83 (Arch. Seine-et-Marne, 5Mi 6258, fo. 39 v°, 61 v°, 90 ; 5Mi 6259, fol.76). Sa fille Marie Gabrielle, née de Pierrette Broyon, est baptisée à Sainte-Croix en 1588 (5Mi 6228, fol.76). Il reste par la suite dans la paroisse, où ses fils Jean et Quiriace II, nés d'Antoinette Couvent, sont baptisés en 1599 et 1600 (5Mi 6233, fol.16 v° et fol.30 v°).

²⁵⁹ Arch.nat., S 5162^b, liasse 29, n°6 (*Répertoire*, n°I.156 et suiv.). Il existait un second hôtel de ce nom dans le quartier de Changis, qu'on retrouvera plus loin.

²⁶⁰ Arch.nat. S 5834, fol. 20-20 v° (*Répertoire*, n° I.159).

²⁶¹ Voir par exemple Arch. Seine-et-Marne, B620 ; C172. On peut suivre la vie de Quiriace III à la fois par les registres d'état civil conservés aux Archives de Seine-et-Marne, et par les témoignages de son action municipale en tant que maire. Voir aussi B.m. Provins, ms. 113, p.551.

²⁶² Lefèvre 1868, p. 174-178, consacre une longue notice à Michel Caillot, qui fut avocat, puis après le décès de son épouse se consacra à l'état religieux.

une petite salle voûtée signalée en 1590-1621. Émile Lefèvre avait pu accéder à un titre de 1419 montrant que la maison dépendait également des Cordelières, ce que suggère le censier de l'Hôpital de 1590-1621, puisqu'il ne signale que la voûte comme dépendant de la commanderie.

La vicomté, entre le ru Lambert, la rue Sainte-Croix et l'église Sainte-Croix (fig. 15)

En revenant dans la Grande rue (rue du Val), on franchit, sans s'en apercevoir, le ru Lambert qui n'est plus qu'une canalisation sous une maison construite par la ville au xvii^e siècle ; c'est ici que se situait probablement le « poncel devant la voûte aux Barbés » formant l'une des limites de la vicomté (n°40)²⁶³, pour longer désormais au sud les maisons de la vicomté. On franchit, à nouveau sans s'en apercevoir, le ruisseau de la Chaussée qui passait en 1300 sous la maison de Robert le Chantre, pour aboutir à l'angle de la rue Sainte-Croix. Si l'on excepte la dernière maison résolument moderne qui forme cet angle et abrita le bureau des drapiers à la fin du xvii^e siècle (n°22)²⁶⁴, toutes les autres dépendaient de la commanderie ; mieux encore, tout le grand pâté de maisons contenu entre le ru Lambert à l'ouest, la rue Sainte-Croix à l'est, la Grande rue au sud et la rue Margot au nord, relevait de la commanderie, et formait donc le cœur urbanisé de la vicomté des Bristaud. Un plan accompagnant le cahier des baux emphytéotiques en 1783 montre, à propos de trois de ces maisons, l'extrême imbrication des parcelles sur lesquelles elles étaient implantées, qui formaient une sorte de puzzle aux pièces s'interpénétrant ; les divers documents d'archives depuis le xvi^e siècle montrent, quant à eux, que ce parcellaire varia suivant les époques, les pièces se découpant ou s'assemblant en fonction des titulaires et des gestionnaires du domaine, mettant au défi de restituer une géographie de cette zone autre que dans ses façades sur rues²⁶⁵.

La plus ancienne mention de ces maisons date de 1263 : il s'agit de l'amortissement par le comte

²⁶³ Confront de 1683 pour la maison Marguerite Frelon : « d'autre à la maison du domaine de cette ville bastie sur le ruisseau Lambert possédée par laditte vefve » : Arch.nat., S 5835, fol. 16 v°-17 (*Répertoire*, n°I.160).

²⁶⁴ Voir Lefèvre 1868, p. 21 et 86 (rectification de la localisation). Il est probable que le bureau des drapiers créé en 1671 dans cette maison remplaçait la « halle de la délivrance des draps » signalée dans une enquête de 1389 (B.m. Provins, ms. 166). Lefèvre indique que cette maison appartenait à la confrérie de la Conception de la Vierge en l'église Sainte-Croix, mais un titre de 1409 publié par Verdier 2007, p. 57-58, l'attribue sans doute aucun au Paraclet ; voir aussi le titre de 1446 concernant cette maison du Paraclet dans B.m. Provins, ms.85, n°166 (*Répertoire*, n°I.240). Il est possible cependant que le parcellaire ait varié entre 1409 et 1670. La présence de cette maison du Paraclet dans le pâté de maisons est constamment citée dans les confronts.

²⁶⁵ *Répertoire*, n°I.182 à I.217 et I.249 à I.267.



Fig. 15 - Le quartier de la Vicomté entre le ru Lambert, la Grande rue et la rue Sainte-Croix. Juxtaposition du cadastre de 1840 (à gauche) et d'un plan parcellaire partiel inclus dans les contrats de bail de la commanderie en 1783 (à droite). Les numéros 1 (maison de la commanderie), 2 (cave de la commanderie), 3, 4 et 5 permettent d'identifier les propriétés entre les deux documents. Sur le plan parcellaire de droite, on voit l'imbrication entre les propriétés baillées au sieur Contamine (gris rosé), au sieur Verrine (bleu) et au sieur Maré (rouge) (Arch.nat., S 5164a, n°32, liasse 16).

Thibault V du don de deux maisons situées entre « rue Elambert et l'essiau de la ville » joignant de toutes parts aux possessions du Temple²⁶⁶. L'aumône avait été consentie par le chevalier Léon de Sézanne, qu'on a rencontré plus haut à-propos du cens de Bézalles. Les termes employés pour la localisation sont peu clairs, mais on peut penser que les maisons étaient situées entre le ru Lambert et le ruisseau de la chaussée Sainte-Croix (« essiau de la ville »), à l'intérieur même du groupe de maisons de la vicomté. Ceci justifie encore l'ascendance que nous avons proposée pour l'épouse de ce Léon, qui devait être une fille de Raoul Bristaud, parent assez proche du vicomte Henri.

Du côté du ru Lambert, la première des maisons de la vicomté, côté ouest, reconstruite en brique au xx^e siècle en retrait de l'alignement général, portait en 1492 sur son enseigne une galère, d'où son nom d'hôtel de la Galère (n°38) ; nous avons vu plus haut qu'elle était couplée avec un jardin rue des Barbeaux (rue Valentin Abeille) et qu'elle appartient à Quiriace Frelon. La dernière maison de la vicomté, au n°24, était couronnée d'une croix au faîte des toitures ; elle n'existe plus aujourd'hui, remplacée au début du xx^e siècle par une maison à faux colombages et pignon débordant sur la rue²⁶⁷.

La limite de la vicomté épousait ensuite la rive orientale de la rue Sainte-Croix ; les maisons qui la bordent n'ont plus rien aujourd'hui qui rappelle leurs dispositions primitives – elles ne correspondent même pas au parcellaire des cadastres de la première moitié du XIX^e siècle. Mais l'analyse des actes montre que ce parcellaire lui-même avait bien changé depuis l'origine. Ainsi, à la fin du XVI^e siècle, trois maisons plus anciennes, dont la maison dite de la Couronne d'or, avaient été regroupées par Catherine Devilliers et ses deux époux successifs, Claude de Bondreville et Étienne Guérin, greffier au bailliage, formant ainsi la première maison de la rue ; le terrier de 1683 montre tout l'imbricatio des bâtiments se situant en revers de rue, formant une partie de ce puzzle dont nous avons parlé plus haut²⁶⁸. Le fils du second mariage, Nicolas Guérin, fut conseiller du roi, magistrat au bailliage de Provins et se parait du titre de noble homme.

D'autres parcelles appartenant à ce quartier furent regroupées à la même époque : ainsi les trois parcelles comprenant une maison à l'enseigne des Chats qui pêchent, qui toutes se trouvaient dans ce micro-territoire, tournant autour de la voûte de la commanderie sur laquelle on va revenir et formèrent au XVII^e siècle la maison Carré, avant d'être à nouveau divisées comme la précédente.

²⁶⁶ Carrière 1919, n°146 (*Répertoire*, n°I.182).

²⁶⁷ Arch.nat., S 5834, fol. 26 et suiv. (*Répertoire*, n° I.216).

²⁶⁸ *Répertoire*, n° I.250-1.257.

On découvre non sans amusement – voire étonnement, les procédures et procès qui s'accumulaient entre les divers ayant-droit, qui ne sont pas sans expliquer pourquoi Molière écrivit sa pièce *Les Plaideurs*... Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, ce procès qui opposa en 1594-95 Léon Gauthier et Marie Carré sa femme à la Commanderie, car Léon Gauthier refusait de fermer par un vantail l'ouverture percée dans le mur de clôture avec la maison de la Commanderie, permettant à tous d'avoir accès à cette propriété²⁶⁹.

On arrive ainsi à l'hôtel de la Commanderie, ou plus exactement la maison qui remplace cet hôtel. La description qui en est faite, sous le nom de maison du « Petit Temple », en 1355, évoquait une cour, une haute salle, des chambres, des étables, une salle sur les voûtes, une halle avec une maison à l'enseigne de l'épée²⁷⁰. L'ensemble paraît avoir été assez enchevêtré, à l'image de tout ce quartier durant l'Ancien Régime. C'est dans une partie de la halle, probablement charpentée, qu'à cette époque on abritait le poids à la laine.

En 1459, on désignait la propriété comme « le grand hostel assis devant l'église Sainte Croix qu'on appelle l'hostel du Temple entre les deux ruisseaux qui viennent de la chaussee Sainte Croix, et dict comme le lieu principal de la commanderie a Provins ». Selon le commissaire qui effectua la visitation de la commanderie de la Croix en 1495, il fut restauré par le prieur de France Nicolas de Giresme après la guerre de Cent ans. En 1602, on y trouvait un grand corps de logis où il y avait plusieurs tenanciers, une cour, un jardin et mesure, le tout fermé de murailles, à l'exception d'un grenier. Le bâtiment principal comprenait, au-dessus de la porte sur la rue, deux chambres attenantes à l'étage, un cellier ou étable au-dessous ; le reste des bâtiments était alors tenu par Quiriace Frelon, comprenant un grand grenier pour entreposer les grains et une cave en-dessous, une salle basse sur le ruisseau, un autre grenier surmonté d'une chambre à cheminée situé devant l'église Sainte-Croix²⁷¹. D'après Pierre-Claude Rivot, un des bâtiments médiévaux « fait du tems des Bristauds » au sud, rempli de foin, brûla en 1712 ; un autre bâtiment du côté du ruisseau Lambert s'écroula quelques temps après, et pour finir le bâtiment sur rue fut reconstruit par le commandeur De Fresnoy en 1720²⁷². Postérieurement, en 1783, l'hôtel dit du Commandeur consistait en une grande boutique sur rue avec grande chambre à côté, avec un corridor

²⁶⁹ Arch.nat., S 5163, liasse 31, n°10 (*Répertoire*, n° I.258-I.266, en particulier I.261).

²⁷⁰ Arch.nat., MM 28, fol 8-8v° (*Répertoire*, n°I.269).

²⁷¹ Arch.nat., S 5823, fol. 45 et suiv. (*Répertoire*, p. XX).

²⁷² *Répertoire*, n° I.267-I.277. La restauration est signalée dans la visite de 1495 : « une autre maison que feu monseigneur le prieur de France de Giresme repara fort, et la meist en bon estat ». Voir *Chronique ancienne de Provins*, 1969, p. 116.

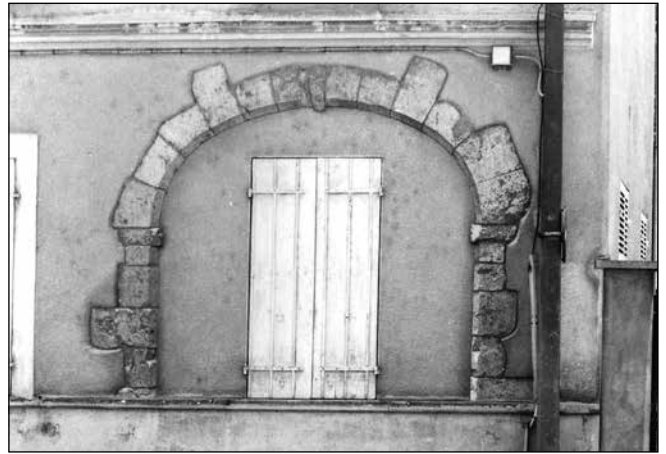


Fig. 16 - La maison reconstruite après 1712 à l'emplacement de l'hôtel de la commanderie dans la rue Sainte-Croix. Seul le portail en anse de panier témoigne de l'ancienneté de la maison (cliché à refaire). S 5164a, n°32, liasse 16).

entre deux et un cabinet ; au premier étage on trouvait deux hautes chambres avec cabinets, et un grenier à deux niveaux sous la charpente. Vers le ruisseau était le cellier, partagé avec d'autres locations.

Il s'agit de la maison qui demeure aujourd'hui au 7 de la rue Sainte-Croix (parcelle cadastrale 668), mais les limites de la parcelle ont changé depuis 1783 – celles de 1783 n'ayant sans doute rien à voir avec le parcellaire médiéval. Le portail couvert d'un arc en anse de panier aux arêtes abattues pourrait être ancien, même si la maison, totalement enduite, ne montre plus d'autres restes anciens et si la superposition du plan de 1783 avec le cadastre n'est pas concluante (fig. 16).

À l'ouest, dans le jardin de la propriété limitrophe, subsiste une petite salle basse carrée d'origine médiévale, portant autrefois une voûte d'arêtes reposant sur des piliers-pilastres médians, remplacée par une voûte de briques moderne ; il s'agit de la voûte ou cellier désigné par les archives, et peut-être du bâtiment signalé par Rivot, qui s'effondra lorsque son tenancier y battait les blés²⁷³.

L'ancienne rue Sainte-Croix se terminait au coin de la rue Margot (aujourd'hui rue Toussaint Rose), avec une maison qui portait en 1573 l'enseigne de la Tête noire, mais un siècle plus tôt s'appelait l'hôtel de la Fauconnerie ; elle dépendait de la commanderie, formant la dernière maison de la vicomté vers le nord à l'ouest du ruisseau de la Chaussée, qu'on enjambait par le « poncel Sainte-Croix » de la sentence arbitrale de 1300²⁷⁴. Au-delà vers le nord, après avoir passé le poncel, on entrait dans la chaussée Sainte-Croix qui fut

²⁷³ Mes remerciements à Olivier Deforge, qui m'a communiqué les relevés de cette cave effectués par son père Jean-Marie Deforge, ainsi que des photographies.

²⁷⁴ Arch .nat., MM 34, fol. 15-15v° (*Répertoire*, n°279-283).

probablement coupée en deux par la construction des fossés et des murailles ; une porte assurait néanmoins la communication de part et d'autre – elle est signalée dès 1367, même si, d'après les auteurs anciens, elle ne fut construite qu'en 1543 et reçut le nom de porte Neuve (celle du château s'appelant à partir de ce moment la « veille porte »)²⁷⁵.

La chaussée Sainte-Croix : fouleries, tiroirs et tannerie

Au-delà de Sainte-Croix, le Temple reçut la seigneurie censuelle sur une large bande de terres, ou plutôt de prés, qui encadraient la chaussée. Du côté est, on en connaît mal les limites, mais il n'est pas sûr qu'elles aient été aussi étendues qu'extra muros ; de plus, une partie de la longueur relevait de Saint-Ayoul – ce fut celle qui accueillait la foulerie Saint-Ayoul signalée par l'arbitrage de 1300 et des textes postérieurs, et l'on sait également que Saint-Quiriace avait la seigneurie censuelle d'une pièce de terre proche de l'enceinte²⁷⁶. Au contraire, du côté ouest, il semble que le Temple ait possédé la quasi-totalité de l'emprise jusqu'à l'actuelle rue de Durteint à l'ouest²⁷⁷. De l'autre côté du ruisseau Lambert se trouvait le quartier du Mellot, traversé par la rue du Sac ; à l'ouest, les prés humides relevaient de seigneuries censuelles diverses, dont celle de l'Hôtel-Dieu.

Ces très grandes aires non urbanisées formées de prairies humides furent mises à profit pour l'industrie drapière provinoise. La domestication hydraulique superficielle par des fossés²⁷⁸ et de petits canaux apportait un élément fondamental pour le foulage des

draps, et pour leur teinture. Rappelons que le foulage traditionnel était réalisé exclusivement au pied ; il comportait trois étapes, depuis le dégraissage à l'aide de l'argile à foulons, jusqu'au rinçage. L'usage de moulins mécaniques à foulons ne s'introduisit que dans la seconde moitié du XIII^e siècle ; il fut, à Provins comme dans beaucoup d'autres villes drapières, vivement contesté par la profession qui prétendait que la mécanisation altérerait la qualité du drap. Il n'y en avait d'ailleurs qu'un seul dans l'aire urbaine dans la seconde moitié du XIII^e siècle, appartenant au comte²⁷⁹.

Après le foulage et éventuellement la teinture, on étirait les draps sur de grands cadres qui s'alignaient sur de longues parcelles appelées à Provins « tiroirs » à draps ; cet étirage avait pour but d'amener les draps aux dimensions désirées en les tirant manuellement, puis de les sécher. On les « lanait » avec des chardons pour leur donner leur moelleux, avant de les tondre²⁸⁰. L'activité de draperie était telle que l'on aménagea des prés en tiroirs tant à l'intérieur de la ville qu'à l'extérieur, au nord de l'enceinte, comme le prouvent par exemple les actes des *Cartulaires de l'Hôtel-Dieu*²⁸¹. Il est probable que la quasi-totalité des prés formant le fond de vallée du Durteint furent au cours du XIII^e siècle – et probablement avant, aménagés, chacune des parcelles étant censée accueillir une cabane – « chambre » pour les ouvriers.

Les propriétés du Temple étaient situées au cœur de cette zone, et accueillirent ainsi fouleries, maisons ouvrières et tiroirs ; malheureusement, on dispose de peu de textes pour cerner ces activités au XIII^e siècle. Pour cette époque néanmoins, on conserve trois précieuses chartes qui relatent l'amodiation de prés, sans nul doute à vocation de tiroirs, qui intervinrent toutes le 23 juin 1233. Dans la première, le Temple baillait à cens et rente à six preneurs, moyennant un cens de 1 d. et une rente de 20 d. pour chacun, de prés proches de la maison de la Limousine ; dans la seconde, un autre pré était baillé à deux autres preneurs ; dans la troisième enfin, c'est à dix preneurs qu'étaient adjugés

²⁷⁵ Le signalement de la porte de la chaussée est fait dans un marché de 1367 (Mesqui 1979, p.234a). Pour la « porte neuve », voir *Chronique ancienne de Provins*, 1968, p. 157.

²⁷⁶ Pour Saint-Quiriace, voir Verdier 2012, n°105 et 108 (contrats de bail de 1361 et 1362). Le contrat de 1361 spécifie que la place comporte deux tiroirs. On l'identifie bien plus tard, en 1731 et 1760, comme « un jardin au bout de la chaussée de Sainte-Croix de cette ville [] tenant d'une part à l'heritage de Notre-Dame-du-Val, d'autre à une ruelle allant dans les prez aux Clercs, d'un bout sur le rempart et d'autre sur le fossé de la chaussée » (Arch.dép. Seine-et-Marne, G 250). Rappelons qu'à cette époque, les Prés aux Clercs désignent les prés situés à l'est de la chaussée, contrairement aux usages médiévaux qui les plaçaient à l'ouest.

²⁷⁷ Émile Lefèvre cite cependant une propriété sise à l'extrémité, dite « le Pavillon » qui dépendait de la censive du roi, ce qui signifierait qu'il s'agirait d'un reste de la vicomté vendue en 1248 non cédé aux Templiers. Voir Lefèvre 1868, p. 140, qui cite pour source le terrier du roi dit de la Cloche, au greffe (?).

²⁷⁸ Ces fossés sont souvent signalés par les textes du XIII^e s. ; on ne doit pas les confondre avec les fossés de l'enceinte de la ville, qui ne sont malheureusement pas toujours distingués en les appelant « fossés de la ferme », ou « fossés du roi ». Il convient donc d'être extrêmement prudent, lorsqu'on rencontre des mentions textuelles de fossés dans ces zones, de ne pas les identifier sans précaution à des fossés qui auraient entouré une fortification primitive, comme ceci a été récemment fait à-propos du bourg Saint-Ayoul et de la Vicomté.

²⁷⁹ Longnon 1904-1914, II, p. 74. Voir Terrasse 2005, p. 121-126. Sur le foulage lui-même, voir Fagniez 1877, p. 231 et suiv.

²⁸⁰ Sur les tiroirs de Provins, voir Mesqui 1989. Le terme de tiroir semble très spécifique à Provins : dans d'autres villes, comme Paris, on parlait plus volontiers de « poulies », puis de « rames », et l'opération d'étirage finit par prendre le nom de « ramage ». Elle était sévèrement contrôlée, car un étirage excessif, qui faisait économiser temps et matériau, était préjudiciable à la qualité du drap.

²⁸¹ Voir par exemple le texte de 1243 relatifs à l'aménagement en tiroirs du pré de Thibault le Fleistre à l'intérieur des murs, derrière la lavanderie de l'Hôtel-Dieu (*Grand cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, fol. 36 v° ; *Petit cartulaire*, fol. 59 v°-60). Plus intéressant un acte de 1252 détaille l'amodiation d'un pré de l'Hôtel-Dieu hors les murs, dans la même zone, à dix preneurs pour qu'ils aménagent des parcelles allant de 4 à 8 toises de largeur, sur un pré de 47 toises au total, avec le détail du cens à payer par toise de largeur (*Petit cartulaire*, n°138, fol. 40-41).

d'autres prés²⁸². Bien que l'usage n'en soit pas donné dans les chartes, il ne fait aucun doute qu'il s'agissait ici de tiroirs, dont le tarif unitaire était d'ailleurs strictement identique à celui pratiqué par l'Hôtel-Dieu un peu plus tard. On ignore où se trouvait la maison de la Limousine ; en revanche, la dernière parcelle de prés était située près de la maison de Guillaume du Temple, un cleric de l'ordre, elle-même placée « au chef de la chaussée » en juillet 1233, probablement au nord, du côté de l'enceinte - peut-être s'agissait-il de la même maison²⁸³. Sans doute peut-on localiser ces prés amodiés à la grande parcelle située au nord-ouest intra-muros, appelée Pré aux Clercs sans qu'on sache l'origine de cette appellation²⁸⁴. On sait aussi que les tiroirs du Temple se situaient « derrière le Mellot », c'est-à-dire derrière l'emplacement actuel de la bibliothèque Garnier et de son jardin, par un testament de 1269 établi par une bourgeoise appartenant à une famille fortunée de Provins, Héloïse la Ribouède ; ceci correspond exactement au Pré aux Clercs²⁸⁵.

Le censier et le « rentier » de 1385 et 1386 placent aussi des tiroirs de la commanderie dans la zone, en particulier dans la rue du Sac, dont le tracé primitif a disparu, absorbé dans le terrain de la Congrégation devenu le parc de la bibliothèque Garnier qu'on vient de rencontrer ; ils en placent d'autres, et c'est logique, dans la rue de la Chaussée-Sainte-Croix, dans les parcelles qui la longeaient à l'ouest, également absorbées au xvii^e siècle par le couvent²⁸⁶. Au-delà, ces deux documents de la fin du xiv^e siècle, postérieurs à l'éclatement de la crise drapière, témoignent de l'activité majoritairement liée à l'industrie lainière dans la rue de la Chaussée Sainte-Croix. En effet, ils répertorient une foulurie tenue par un certain Liénart de Marigny, une lavanderie, au moins deux tanneries identifiables par le nom ou le métier de leurs propriétaires, Marie la Tannotte, et Jean Le Roy ; on vient de citer par ailleurs deux occupants tenanciers dont les maisons possédaient des tiroirs, probablement louées à des foulons-laneurs. Malheureusement, ces deux documents de 1385 et 1386, compilés après 30 années de pestes et de guerres sont probablement assez lacunaires, et n'indiquent

que rarement la fonction des maisons, et pratiquement jamais le métier des tenanciers. Il en est un, cependant, Thibault de Lugrand, dont on sait par une enquête contemporaine qu'il était drapier ; un autre, Pierre Comarches, exerçait la même profession. Dans un autre acte de 1429, on trouve un Jaquin Huguenin, foulon de draps²⁸⁷. On sait également, par ces censiers qu'il existait dans plusieurs propriétés des « bretauches » au-dessus des ruisseaux, sans doute liées à l'activité industrielle, peut-être spécifiquement à la foulurie²⁸⁸. Enfin, un indice révélateur est donnée, en 1426, par la présence dans la propriété de Jacques Le Flamand de sept travées ou chambrettes de maisons, qui étaient d'évidence les cabanes d'ouvriers placées sur les tiroirs à draps²⁸⁹.

En 1425 et 1435, plusieurs « sentences » permettent d'identifier une ensemble industriel, dit « cour à la Baille » qui avait appartenu à Marie la Tannotte citée ci-dessus, et qui était aux mains de Pierre Comarches, drapier : il y existait une tannerie, avec des fosses à tanner et des « corains », une teinture à draps, et une foulurie²⁹⁰ ; dès 1448, cette activité industrielle semble avoir largement décliné (« une maison couverte de tuille ou souloit avoir tainture et tannerie »)²⁹¹. En 1512 encore, la foulurie Saint-Ayoul qui se situait peut-être un peu au sud, était encore signalée, mais on ne sait si elle fonctionnait encore ; elle ne dépendait pas de la commanderie, et comprenait des « bretauches » comme nous l'avons vu plus haut²⁹². Dans la première moitié du xvi^e siècle, elle appartenait à plusieurs tenanciers, parmi lesquels figuraient des membres de la famille Thomassin, teinturiers (ils étaient également présents en tant que tanneurs dans le quartier de Changis), des membres de la famille Delion, fouleurs de draps ; mais on y trouvait aussi d'autres artisans, voire des marchands comme Tristan Maistrat.

Dans le dernier quart du xvi^e siècle, Jean de Sablonnières, écuyer, racheta plusieurs parcelles pour constituer un ensemble foncier qui prit le nom d'hôtel du Breuil (il s'intitulait lui-même sieur du Breuil)²⁹³. Il avait épousé Marie de Montbron, fille de Charles de Montbron ou Montbéron, seigneur de Tourvoie à Sourduin ; en 1587, il possédait à parts égales avec Jean de Montbron, également écuyer, le fief et le château

²⁸² Carrière 1919, n° 13, 122, 123 (*Répertoire*, n°I.297-I.299).

²⁸³ Arch. nat., S 5163, liasse 30, n°1 (*Répertoire*, n°I.296).

²⁸⁴ Les prés au nord-est de la chaussée furent appelés, au moins à partir de 1425 les Prés aux Clercs : Arch. nat., S 5163, liasse 30, n°3 (*Répertoire*, n°I.367) ; peut-être l'origine du nom est-elle plus ancienne, et l'on ne voit d'ailleurs guère son origine que dans la relation avec les clerics du Temple.

²⁸⁵ Arch.dép. Seine-et-Marne, 11 Hdt, B5 (*Répertoire*, n°I-177).

²⁸⁶ « Jean de Monmitte pour ses 2 tirour seant en la rue du Sac ; Colin Boursart pour une planche de courtil seant en la rue du Sac derrière le tirour feu Mauregart ; Jehan de Vandieres pour sa maisons seant en la chaussée (...) et pour son tirour derrier ; Pierre de la Roche pour sa maison seant en la chausée Sainte Croez et pour son tirour derrière ladite maison » ; etc. Arch.dép. Seine-et-Marne, S 5164^a, liasses 34 et 35, *passim* (*Répertoire*, Livres III et IV).

²⁸⁷ Arch.nat. S 51263, liasse 30, n°2 (*Répertoire*, n°I.142).

²⁸⁸ Pour la référence, voir note 283. B.m. Provins, ms. 168. Enquête de 1389 sur les franchises de Saint-Brice.

²⁸⁹ Arch. Nat. S 5164^a, liasse 32, n°8 (*Répertoire*, n°I.395).

²⁹⁰ Arch.nat. S 5163, liasse 30, n°2 (*Répertoire*, n° I.400 et suiv.).

²⁹¹ Arch.nat., S 5163, liasse 30, n°5 (*Répertoire*, n° I.402).

²⁹² Arch.dép. Aube, 7 H 1549, fol. 13. Je remercie François Verdier d'avoir bien voulu me communiquer la transcription rectifiée par rapport à celle publiée en 2009.

²⁹³ Arch.nat., S 5163, liasse 30, n°5, n°25 ; S 5823, fol. 69, 71 ; S 5835, fol. 43 ; S 58136, p. 418-422 (*Répertoire*, I.413-422)

de Tourvoie à Sourdun²⁹⁴. Ce château, qui n'était alors qu'une grande maison noble aux champs, accueillit Henri IV en 1592 pour la soumission des habitants et de la garnison ligueuse de Provins²⁹⁵. Selon Roger Trichet, qui l'a fouillé, un nouveau corps de bâtiment, qui subsiste encore à la ferme de Montbron, aurait été bâti après 1607 par Jean de Montbron.²⁹⁶ Ce Jean de Montbron contesta la propriété éminente de l'Hôpital sur les propriétés de la Chaussée Sainte-Croix, il s'ensuivit un échange de procédures qui dura près d'une dizaine d'années. On y trouve ensuite son fils, Henri vicomte de Montbron²⁹⁷, puis son arrière-petit-fils ; ce dernier, François, comte de Montbron, seigneur d'Ampval, commença comme lieutenant de la compagnie des petits mousquetaires du roi et finit sa carrière comme gouverneur du Cambrais²⁹⁸. Malheureusement, aucune pièce n'atteste de façon intangible que les Sablonnières et Montbron aient fait leur résidence à l'hôtel du Breuil – tout au plus pourrait-on penser que Jean de Sablonnières souhaita, durant les Guerres de religion, se mettre à l'abri des enceintes de Provins ; dans les années 1660 en tout cas, le marquis Charles de Montbron, fils de François, donna à rente à Jacques Jorré, trompette juré, puis à Louis son frère, également trompette, la « grande maison en laquelle il y a plusieurs logis, cours, jardins et pré derrière »²⁹⁹, et par la suite la famille de Montbron n'est plus évoquée.

Plus au nord encore, il semble qu'il existait une autre cour, plus petite, dite sur le tard « cour Moison », du nom de l'un de ses tenanciers ; probablement eut-elle aussi primitivement une vocation liée à l'industrie lainière, mais elle avait semble-t-il disparu, ou en tout cas s'était largement estompée aux siècles où la documentation s'enrichit ; il y demeurait cependant des professions lainières, Antoine Moison étant lui-même ouvrier lainier, mais on y trouvait des artisans tels que des charpentiers, ou des maçons, voire même, tout au nord, des vanniers³⁰⁰.

²⁹⁴ Carrière 1903, n°23.

²⁹⁵ Selon Pierre-Claude Rivot, *Histoire de la ville de Provins*, t.II, B.m. Provins, ms. 97, p. 595, repris par Bourquelot 1839, II, p. 190. Eustache Grillon (B.m. Provins, ms. 266), n'est pas aussi précis, se contentant d'indiquer qu'Henri IV prit ses quartiers à Sourdun après qu'un canonade ait atteint le couvent des Cordelières où il logeait au début du siècle.

²⁹⁶ Fricher 2010.

²⁹⁷ Ce dernier, lieutenant-colonel au régiment de Cossé, fut élevé au titre de vicomte en avril 1654 (B.m. Provins, ms. 127, p.192-197).

²⁹⁸ Le duc de Saint-Simon n'avait pas de mots assez durs sur l'origine récente de la noblesse de la famille, qui serait descendue d'un général des finances nommé en 1539, et sur la petitesse de son fief de Sourdun, lui reprochant en particulier de se considérer comme une branche de la vieille famille poitevine des Montbron. Il lui reprochait aussi la brisure de l'écu par une bande, indiquant l'origine bâtarde du chef de lignée (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, éd. Adolphe Chéruel, Paris, 1856, t.6, p/154-183).

²⁹⁹ Arch.nat., S 5835, fol. 43 (*Répertoire*, I.421).

³⁰⁰ *Répertoire*, n°I.423 et suiv.

Enfin, on n'oubliera pas, dans cette évocation, un groupe de maisons situées directement au nord de Sainte-Croix, au tout début de la Chaussée, qui dépendaient aussi de la commanderie. On se trouvait ici à la limite du prieuré de Sainte-Croix, dont une maison médiévale modernisée conserve le souvenir aujourd'hui dans la rue du Petit Cimetière. celle n'existait pas alors dans son tracé actuel longeant l'église, mais sous forme d'une impasse perpendiculaire qui conduisait primitivement à ce petit cimetière, disparu dès avant le XVIII^e siècle, ainsi qu'à la cure de l'église, distincte du prieuré³⁰¹.

(PLANCHE-D)

De la rue Sainte-Croix à la place de la Boucherie du Val : retour à la rue commerciale majeure de la Ville basse

Les maisons de la rue aux Aulx et l'ancien hôtel de ville

Si l'on revient en arrière dans la rue Sainte-Croix vers la Grande rue, on laisse, après avoir passé l'église, l'ancien cimetière désaffecté et aliéné depuis la Révolution, puis toute une série de maisons qui dépendaient d'autres censives que celle du Temple-Hôpital. On sortait de la rue Sainte-Croix dans la Grande rue, à peu près en face de l'hôtel qui portait depuis 1385 au moins l'enseigne du Grand mouton³⁰² (il existait plus loin, à l'entrée de la place de la Boucherie l'hôtel du Petit mouton).

Avant d'emprunter cette Grande rue vers l'est et l'ancienne place de la Boucherie, on peut faire quelques pas pour emprunter la rue aux Aulx, jusqu'à l'emplacement de l'ancien hôtel de ville, détruit par incendie en 1821. Le Temple possédait la seigneurie censuelle sur la maison située au nord³⁰³, dont la grande façade sur rue, du XVIII^e siècle, s'appuie au sud sur le pignon de l'hôtel de ville dont elle conserve un joli pilastre Renaissance (fig. 17). À son revers à l'est, le mur gouttereau porte des restes de décor du Moyen Âge ; la maison s'étendait jusqu'au ruisseau qui recevait les eaux du ru de la chaussée et du ruisseau des Auges ou merdereau.

³⁰¹ Sur cette zone, voir *Répertoire*, p. I.371-I.399. Lefèvre 1868, p. 124-127 ; l'auteur connaissait particulièrement bien l'église Sainte-Croix et son environnement. Nous avons représenté la zone comme appartenant entièrement à la censive du Temple, mais on y trouvait au moins une maison appartenant au prieuré Sainte-Croix (Arch.dép. Aube, 7 H 20, publié par Verdier 2009, annexe sur cédérom, partie I, pièce 003, n°18 : « une autre maison et jardin seant en la ditte Chaussée devant le cimetiere Sainte-Croix, tenant d'une part audit cimetiere, d'autre a l'heritage de la Commanderie, par devant au ruisseau et par derrière sur une ruelle commune »).

³⁰² Voir *Répertoire*, Livre IV (n°124, R85, etc.). Arch.nat. S 5162b, liasse 19, n°2 (*Répertoire*, n°I.463 et suiv).

³⁰³ Arch.nat., S 5164^a, liasse 32, n°8 (*Répertoire*, n°I.218 et suiv.).



Fig. 17 - La maison de la rue aux Aulx voisine, au nord, de l'ancien hôtel de ville de Provins, dont on voit un pilastre Renaissance sur la droite, avec un des piédroits de la porte gothique flamboyant derrière le panneau de signalisation (Cl. J.M. 1989).

De l'autre côté de l'hôtel de ville demeure une maison d'origine médiévale possédant une cave à soupirail qui fut autrefois un rez-de-chaussée, peut-être voûté, lorsque la vallée n'avait pas encore été massivement remblayée. Sur cette maison, le Temple n'était pas seigneur censuel, mais détenait une rente par un échange qui intervint en 1426 avec Perrinet le Flament. Ce dernier était propriétaire d'une partie des installations industrielles de la chaussée Sainte-Croix³⁰⁴. Douze ans auparavant, la maison avait été louée à un fabricant de peignes à peigner la laine, première opération de la chaîne du drap : le peigne avait été, on le rappelle, le symbole de Provins dans les premières monnaies des comtes de Blois.

Un des actes concernant cette maison permet, de façon inattendue, de poser un jalon dans la construction de l'hôtel de ville anéanti par un incendie en 1821. La plupart des auteurs ont daté ce dernier du règne de François I^{er}, en raison des nombreuses salamandres

figurant dans l'ancien décor ; cependant, l'architecte J. Bernard avait remarqué en 1830 que la façade de l'édifice comportait un rez-de-chaussée édifié en style gothique flamboyant, alors que le premier étage et le comble mansardé étaient manifestement d'époque Renaissance. Or un acte du 3 janvier 1496 (n.st.) confirme que dès cette date il existait à cet endroit l'« ostel de la ville » ; on peut donc affirmer de façon certaine que l'édifice fut entamé dans les dernières années du xv^e siècle, et non en 1529 comme le veut la tradition qui attribue au roi lui-même l'initiative de sa construction³⁰⁵. Ceci n'interdit nullement que la construction du premier étage ait été postérieure : à Provins, les maisons ne manquent pas où les étages sont bâtis en pans de bois sur un rez-de-chaussée en maçonnerie.

Les quatre maisons de la Grande rue donnant sur le ruisseau des Cordeliers

De retour dans la Grande rue, on trouvait au sud de la rue quatre maisons de la censive du Temple, encadrant la ruelle allant aux Cordeliers, élargie au xix^e siècle ; la première, voisine de l'hôtel du Grand mouton, portait l'enseigne à la pomme de pin, citée en 1579³⁰⁶. Ces quatre parcelles étroites étaient fort longues, comme toutes les autres voisines, allant rejoindre le ruisseau « merdereau » venant du nord, drainant les eaux de la « terrasse » au nord. Elles accueillaien en général au moins deux corps de bâtiments, cour et jardin, souvent avec un appentis servant d'étable ou de soue ; en façade sur rue, elles étaient évidemment à vocation commerciale.

L'hôtel du Grand mouton – à l'emplacement de l'actuelle librairie, au 19 de la Grande rue - servit de place de sûreté, entre les mois de février 1418 et mai de l'année suivante, pour le roi Charles VI et son épouse Isabelle de Bavière, alors que la guerre civile se déchaînait à Paris ; Émile Lefèvre a cité un très intéressant acte du 21 décembre 1426, par lequel Pierre Dupas, propriétaire de la maison au n°15, indiquait qu'il avait dû faire percer une porte dans le mur de fond de son jardin en 1418, afin que la reine, en passant par l'arrière de l'hôtel, de la propriété voisine et finalement de la sienne, puisse se rendre aux offices chez les Cordeliers³⁰⁷.

La censive de l'Hôtel-Dieu couvrait assez largement cette zone, aussi on ignore comment le Temple acquit la propriété éminente. Pour une des maisons néanmoins, on apprend par un acte d'avril 1269 qu'elle

³⁰⁵ *Ibid.* (Répertoire, n°I.225). Bourquelot 1839, II, p. 121-123.

³⁰⁶ Arch.nat., S 5162^b, liasse 29, n°11 (*Répertoire*, n°I.437 et suiv.).

³⁰⁷ Lefèvre 1868, p. 24. Voir copie du texte dans B.m. Provins, m.133, fol. 180 et suiv.

³⁰⁴ *Ibid.*

avait fait l'objet d'un échange de cens entre le Temple et l'Hôtel-Dieu en avril 1269³⁰⁸ : elle appartenait alors à un certain Ludovic l'Allemand, et se trouvait entre les maisons de feu Jafaire de Villeneuve-la-Grande et de Nicolas l'Archelier, qui était un prêtre. Le Temple se dessaisit, en échange, du cens de 1 d. sur une autre maison située un peu plus loin, près de la maison de la Cornouaille, qui faisait partie des trois maisons de la riche famille d'Aubert Le Paffe en 1268-1269 et avait été léguée à l'Hôtel-Dieu³⁰⁹. Ces maisons étaient d'un excellent rapport, puisque vers 1250-60, le loyer versé à l'Hôtel-Dieu était de 38 livres par an pour l'une d'entre elles³¹⁰.

La maison de la place de la Boucherie

On arrivait ainsi sur la place de la Boucherie, aujourd'hui place du Maréchal Leclerc, où l'on sait que le comte Thibault IV bâtit avant 1233 de nouveaux étaux pour les bouchers, sans doute une halle se trouvant à la place de la mairie actuelle³¹¹. Où se trouvaient les « vieux étaux » ? On l'ignore, mais ils étaient probablement dans la même zone. En 1234, Herbert Tueboeuf – bien sûr un boucher, prit à bail et à rente du Temple la maison qui avait appartenu à Ermengarde la Tripière devant les vieux étaux aux bouchers, à condition d'y faire des améliorations à hauteur de 20 livres en trois ans ; l'origine de la propriété du Temple n'est pas connue³¹². On peut penser qu'il s'agissait de la maison que prit à bail emphytéotique le pelletier Adam du Bois en 1426³¹³. Il s'agissait, ici encore, d'un long et étroite parcelle, qui rejoignait au nord le ruisseau des Auges - appelée merdureau en 1683 - où était installée en 1426 une latrine ; en 1783, on y trouvait un lavoir, mais le propreté de l'eau ne devait pas être idéale... On a conservé une pièce de procédure datée de 1428 relatant un problème de mitoyenneté entre cette maison et la maison voisine appartenant à une certaine Jabelet la Fouacine, veuve de Martin du Saint-Sépulcre ; l'enjeu en était, comme souvent, une question d'écoulement des eaux propres et sales. Deux maçons furent désignés comme experts : ils tendirent des cordes entre les deux parcelles pour définir la limite

³⁰⁸ *Grand cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, fol. 40-40 v°. *Petit cartulaire*, fol. 34v°-35. *Répertoire*, n° I.474.

³⁰⁹ Carrière 1919, n°149. Lefèvre 1868, p.59

³¹⁰ Arch.dép. Seine-et-Marne, 11 Hdt, B 177, p. 223-224. Le cellier d'Aubert Le Paffe rapportait 18 livres de location, et les trois chambres tenues par Robert Le Normand dans la même maison 10 livres 15 sous.

³¹¹ Sur l'histoire de la mairie actuelle, voir Lefèvre 1868, p. 6-14. Sur les nouveaux étaux de bouchers, voir la charte de Thibault IV indemnisant en 1233 Saint-Quiriace pour les pertes subies, parmi d'autres à cause des nouveaux étaux construits dans la vallée (B.m. Provins, ms. 85, n°69, publié par Veissière 1979, p.319-321. Mesqui 1979, p. 197a).

³¹² Carrière 1919, n°43 (*Répertoire*, n° I.475).

³¹³ Arch.nat., S 5162b, liasse 29, n°9 (*Répertoire*, n° I.476 et suiv.).

des jardins et cours, établissant que le mur commun des maisons était un mur mitoyen appartenant aux deux, et que Jabelet devait renoncer à faire sortir son évier dans la parcelle de la Commanderie, sauf à exhiber un titre lui permettant de le faire³¹⁴.

La place exacte de cette maison ne peut être déterminée certainement ; elle n'était pas très éloignée de l'hôtel de la Coupe d'or dont subsiste aujourd'hui le portail du xvi^e siècle sur la place. De l'autre côté du ruisseau des Auges, la commanderie avait à l'époque moderne plusieurs parcelles de jardin située derrière l'église de Sainte-Croix, dont une jouxtait les parcelles de l'hôtel de la Coupe, et une autre celles de l'hôtel de Clairvaux, donnant sur la place de la Boucherie à côté de l'hôtel de la Coupe d'or. C'est dans ce secteur, derrière Sainte-Croix, qu'un certain Pierre de Gimbrois, homme (serf) donné à la milice par son seigneur Guillaume de Gimbrois, chevalier, possédait une maison. À sa mort, le Temple récupéra la moitié de ses biens, l'autre moitié allant à la fille de Pierre qui avait épousé Jean de la Margotière. Celui-ci prit à bail l'autre moitié en 1224 moyennant 100 s. de rente et 1 d. de cens dû à l'abbaye de Clairvaux ; on régla minutieusement les droits du mari, de l'épouse, mais le contrat portait qu'au décès des deux époux, la maison reviendrait en son entier au Temple³¹⁵. Le contrat n'évoque pas le droit de mainmorte, qui théoriquement faisait automatiquement revenir les biens du défunt à son seigneur ; peut-être trouve-t-on ici néanmoins l'une des origines de la constitution du domaine du Temple à Provins.

*De la Boucherie à la rue de Culoison
et la porte de Troyes : la Cordonnerie,
la Vieille rue et les Osches*

La Cordonnerie

Empruntons le faisceau de rues qui se dirige au nord-est depuis la Boucherie, suivant l'itinéraire antique allant rejoindre par la Vieille rue et la porte de Troyes la voie romaine de Meaux à Troyes³¹⁶. Sur la droite se trouvait le quartier de la Terrasse, desservi par la rue du même nom, rappelant probablement un terrassement ancien destiné à surhausser le sol pour obier à l'humidité de la zone³¹⁷, puis l'on trouvait la

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ Carrière 1919, n°3, 43, 122 (*Répertoire*, n° I.285).

³¹⁶ Sur les itinéraires routiers desservant Provins, voir Mesqui 1985.

³¹⁷ La « terrasse » était une rue située entre la rue de la Cordonnerie et la rue de la Friperie. Nous avons suggéré d'y voir l'indice d'un terrassement réalisé dès le xi^e siècle pour stabiliser les sols dans cette zone (Mesqui 1989, p. 34-36). Cette hypothèse a été rejetée par Verdier 2009, p. 153-154, avec des arguments historico-techniques extrêmement contestables, au profit d'une interprétation « militaire » assez peu plausible.

rue de la Cordonnerie, rappelant l'activité des artisans et marchands au temps des foires. Entre ces deux rues, le commanderie de la Croix possédait une maison, puis, plus loin, entre la rue de la Cordonnerie et la Vieille rue, trois autres faisaient partie de sa censive³¹⁸.

L'histoire de la première de ces maisons, entre la Cordonnerie et la Terrasse, montre, parmi tant d'autres exemples, l'étendue des désastres produits par l'état de guerre incessant des années 1350-1450, dans le secteur pourtant le plus commerçant de la ville. En 1409, les propriétaires tenanciers Pierre Herbelin et Jean Pierre, furent sommés de reconstruire deux maisons sur l'étroite parcelle, les précédentes ayant disparu. La commanderie fit intervenir des experts, maçon, charpentier jurés, pour faire le devis de reconstruction détaillé, que Pierre Herbelin accepta le 27 mars 1411 (n.st.) : il devait bâtir sur la rue de la Cordonnerie une maison de 4 m de large et de 7 à 8 m de long, dotée d'un encorbellement sur rue de 40 cm environ, pourvue d'un appentis vers le sud, ainsi qu'une deuxième maison donnant sur la rue de la Terrasse, une cour entre deux. Doit-on rappeler c'était l'année où éclata la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, qui allait déchirer le royaume durant une bonne vingtaine d'années ? Les maisons ne furent jamais construites. En 1455, il n'y avait encore qu'un jardin sur la parcelle, et Jean Naudier s'engagea à y construire une maison. Mais en 1486, Pierre Naudier son fils s'engageait à son tour à bâtir une maison « suffisante », il ne respecta pas sa promesse, et fut expulsé de la parcelle. Sans doute la maison fut-elle reconstruite au XVI^e siècle³¹⁹.

Les archives sont pleines de tels actes de déshérence, au XV^e siècle ; on a peine à imaginer aujourd'hui, en voyant l'alignement continu des maisons sur les grandes artères provinoises, que dans les années 1450, l'aspect devait être beaucoup moins avenant, avec des « dents creuses » un peu partout, dues au dépeuplement, aux faits de guerre, enfin à l'absence de moyens des habitants...

On ne s'attardera pas sur une série de maisons, non contiguës, que la commanderie possédait entre la rue de la Cordonnerie et la Vieille rue ; l'une d'entre elles portait en 1499 le nom de « maison des censives », et ce d'ancienneté, sans qu'on connaisse l'origine de cette appellation. Pas plus ne connaît-on l'origine de propriété, ni la localisation précise de ces propriétés dans le long pâté de maisons séparant la rue de la Cordonnerie de la Vieille rue³²⁰. Sans doute l'une d'entre elles s'identifiait-elle à la maison signalée dans un acte de Notre-Dame-du-Val de 1274, près la fontaine Saint-Ayoul ; en tout cas, cette maison n'apparaît plus

pas la suite dans les fonds d'archives³²¹. À l'époque où les archives nous permettent de les suivre, toutes ces maisons étaient constituées de boutiques sur rue, d'un chambre à l'étage, d'un grenier au-dessus, occupées par commerçants et artisans de la Ville basse, sans qu'on sache bien comment les identifier éventuellement avec celles qui sont mentionnées dans la zone aux XII^e et XIII^e siècle.

Les Osches (cloître Notre-Dame-du-Val)

En 1211, les Templiers achetaient à l'Hôtel-Dieu tout leur droit dans « les Osches qui sont devant les halles du Val » pour 350 livres, à l'exception d'une superficie de 6 toises par 6, c'est-à-dire à environ 144 m², correspondant au tiers d'une maison qu'avaient donné à l'Hôtel-Dieu le chevalier Gilles de Vieux-Maisons et Milon, fils de feu Isambard³²². La somme était rondelette : on se souviendra des comparaisons faites plus haut concernant la somme de 300 livres qu'avait acquittée le Temple pour les biens d'Henri Bristaud, et celle de 350 livres déboursée par Thibault IV en 1348 pour racheter le reste de la vicomté.

Ces « Osches » étaient primitivement un petit quartier vert, situé dans le quadrant nord-ouest au carrefour de l'axe Vieille rue – rue de Troyes avec la rue de Culoison. Il se situait à l'intérieur de la première enceinte du bourg Saint-Ayoul, dont seule une limite est certainement connue et constituée au nord par le ruisseau des Auges³²³. Le long de ces rues furent édifiées des maisons commerçantes au cours de la fin du XII^e et au XIII^e siècle, alors même que le quartier était loti, comme en témoigne l'opération immobilière de Guillaume aux Blanches mains dans le « petit alleu » de Saint-Quiriace³²⁴. Seule une maison située au début de la rue de Troyes (aujourd'hui rue Félix Bourquelot), conservée jusqu'au début du XX^e siècle, dite « Château fort » à partir du XVI^e siècle au moins en

³²¹ B.m. Provins, ms. 85, n°116, publié dans Veissière 1998, p. 234, n°149.

³²² Carrière, n°102 (*Répertoire*, n°I.548). Contrairement à ce qu'affirmait Verdier 2009, p. 148, la vente ne concerne pas les deux tiers restants de la maison de Gilles et Milon, mais la totalité du bien foncier des Osches, à l'exclusion du tiers de maison donné par les deux chevaliers à l'Hôtel-Dieu. Cette maison était donc incluse dans les Osches.

³²³ La position d'une porte en ce lieu est confirmée par la présence du four proche de la porte, et la limite attestée de sa banalité par le ruisseau des Auges (charte de donation du four à Milon le Brébant en 1177, B ; m. Provins, ms. 85, n°12, publié dans Mesqui 1979, p. 190-191). Verdier 2009, p. 157, s'interroge pour savoir si le terme *ad portam* utilisé par la charte suffit à penser que le four et la porte étaient joints ; il me semble qu'on peut raisonnablement en faire l'hypothèse.

³²⁴ Sur l'occupation médiévale dans ces rues, voir Verdier 2009, p. 148-151, en évitant cependant de se laisser attirer dans les interprétations trop conjecturales de l'auteur sur les enceintes, qui constituent le cœur du chapitre. Il est bon aussi de revenir à Chapin 1937, p. 115-116, et au livre fondateur de Bourquelot 1865.

³¹⁸ *Répertoire*, n°I.489-I.500.

³¹⁹ Arch.nat. S 5163, liasse 2 (*Répertoire*, n° I.489-I.500).

³²⁰ *Répertoire*, n° I.514-I.542.

raison de son caractère massif, témoignait encore par son architecture de l'activité de construction qui faisait émerger ces halles louées aux marchands pendant les foires (voir fig. 2).

En retrait se trouvaient donc les « Osches ». Le mot lui-même, très utilisé au Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne, désignait des unités paysagères, le plus souvent cultivées, situés à proximité de zones habitées ; il n'est pas sûr qu'on puisse en donner une traduction univoque, tant il est employé dans des contextes différents³²⁵. Ce quartier est bien connu dans l'histoire de Provins, car c'est là que s'implantèrent les chanoines de Notre-Dame-du-Val, après que leur abbaye eut été rasée de fond en comble en 1358 pour ne pas servir de base aux Anglais qui ravageaient le pays ; bien que l'abbaye *intra muros* ait été à son tour anéantie à la Révolution, la tour-clocher bâtie en 1541-44 continue de marquer le paysage provinois.

À cette époque, le quartier n'avait plus rien à voir avec les terres qui lui valurent son appellation. Préalablement à 1359, l'emprise des Osches appartenait au roi, après avoir appartenu aux comtes : on l'appelait « la maison du roi appelée des Osches (...) avec les appartenances et dépendances quelconques, tant dedans la clôture des murs d'icelle maison que dehors tout environ »³²⁶. C'est ci qu'était le cœur des foires Saint-Ayoul, mais c'est surtout en cet endroit que siégeait l'administration royale de la garde, de la chancellerie et notairerie des foires de Champagne ; on y trouvait l'ensemble des mesures-étalon utilisées pendant les foires.

Cet état de fait remontait au moins au siècle précédent, et peut-être plus haut encore. Dans l'*Extenta* de 1276-1278 sont répertoriées toutes les maisons comtales du secteur. Il y avait en premier lieu la « maison des Osches dans laquelle se tiennent les foires de Saint-Ayoul », qui se louait 50 l. en dehors des foires ; la maison du Cordouan, à côté de la maison des Osches, louée 6 s. et une autre petite maison attenante ; la maison de Bouzançois, qui devait se trouver du côté de la rue du même nom, louée 8 l. en même temps que la précédente ; une petite maison au-dessous, louée à 14 s. ; une chambre à l'entrée de la maison des Osches, louée 10 s. ; la grande maison de Reims, proche, louée à 40 s. ; la petite maison de Reims, louée 40 s. ; proche encore, la maison de Culoison, qui hors foires était affermée avec deux des fours banaux ; les maison dites de Cambrai, qui furent à un certain Bouvier, louée 15 livres, qu'on pouvait éventuellement transformer en halles aux draps pendant les foires. Toutes ces maisons étaient mises par le comte gratuitement à disposition des marchands pendant les foires de Saint-Ayoul et,

comme on vient de le voir, louées à des particuliers ou des commerçants pendant le « sur-an », c'est-à-dire le reste de l'année³²⁷.

On peut penser que dès cette époque, la « maison du roi » des Osches désignait le grand quadrilatère où s'inséra plus tard le couvent, désigné en 1359 comme « la clôture des murs » ; on peut même se demander si certaines des maisons signalées ci-dessus n'étaient pas situées à l'intérieur dudit quadrilatère³²⁸. En 1245, Thibault IV donna le privilège aux marchands de Toscane et de Lombardie de pouvoir s'installer librement dans sa « maison de la vallée » s'ils le souhaitaient, en toute liberté³²⁹. On n'a malheureusement aucune idée de l'aspect qu'elles présentaient ni si elles furent détruites après 1359 pour être remplacées par les maisons claustrales des chanoines³³⁰ (fig. 18).

Continuons de remonter le temps : en 1259, Pétronille (ou Péronnelle) de Vieux-Maisons, dame noble d'une grande famille provinoise, donna aux Cordelières de Provins le tiers d'une maison sise à Provins, proche de la maison du roi aux Osches³³¹ ; on a vu qu'un premier tiers avait été donné par son parent Gilles de Vieux-Maisons à l'Hôtel-Dieu avant 1211, et l'on ignore qui possédait le dernier tiers. Quoi qu'il en soit, avant 1265, le comte Thibault V expropria pour « sa besogne » le premier tiers de maison tenu par l'Hôtel-Dieu, et indemnisa cette année-là l'établissement par une rente de 65 sous annuelle³³². On trouve cette rente mentionnée par la suite dans les rentiers de l'Hôtel-Dieu³³³. Capitalisée, sa valeur aurait été d'environ 35 à 40 livres, ce qui permet d'estimer la valeur de la totalité de la maison de la famille de Vieux-Maisons à une centaine de livres. Dans une autre charte, datée

³²⁷ Longnon 1901-1914, II, p. 70-71.

³²⁸ En prolongeant cette réflexion, la maison de Bouzençois aurait pu se trouver du côté de la rue du même nom, à l'ouest, la maison de Culoison vers l'est, la maison du Cordouan vers le sud. Mais cette réflexion ne cadre pas avec la mention, dans le rôle des fiefs de 1249-1252, de la rente de 100 s. que percevait, en 1249-1252, Jean Malecouvée sur les maisons du roi dans la rue de Culoison (Longnon 1877, n°858 ; Longnon 1901-1914, I, n°5697).

³²⁹ *Layettes du Trésor des chartes*, II, n°3386.

³³⁰ Opoix 1823, p. 233-234, écrivait : « La tradition nous apprend que les maisons qui formaient le carré de la place étaient anciennement soutenues par des arcades, d'où s'en suivait une galerie couverte ; ce qui changea de forme lors de la construction des maisons canonicales (sic). » Il indique par ailleurs qu'on remarquait dans plusieurs des maisons des pilers et des vestiges de voûtes d'arcades ; « dans le fond d'une maison reconstruite en totalité, au levant du cloître, il y a des voûtes d'une très belle construction, et presque au niveau de la terre. »

³³¹ Voir *Cartulaires des Cordelières*, fol. 36 v°-37.

³³² *Grand cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, fol. 24 ; *Petit cartulaire*, fol. 14. « *terciam partem cujusdam domis sita in veteri vico, juxta domum nostram que dicitur les Osches et illam terciam partem domus pro eo quod nobis necessaria erat retinuerimus ad opus nostri* ».

³³³ Morlet-Mulon 1976, n°493 : « pour nostre part de la meson des Ouches, LXV s. »

³²⁵ Voir Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. 5, Paris, 1888, p. 647-648.

³²⁶ Weissière 1998, p. 262-271, p.j. n°185-190bis.

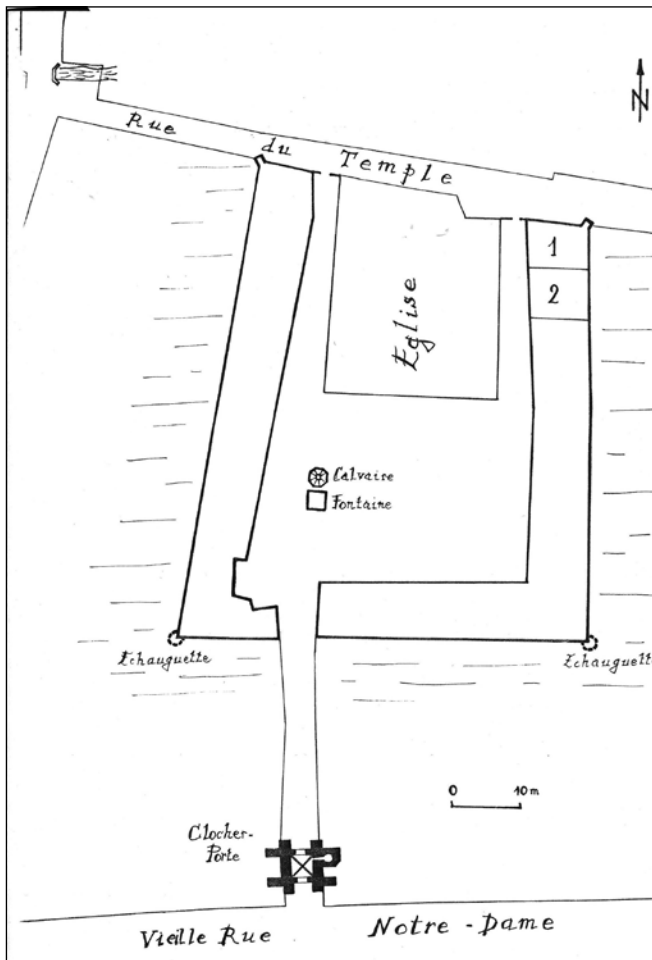


Fig. 18 - Plan schématique de l'enclos du Cloître Notre-Dame, anciennement Hôtel des Osches (dessin Pierre Garrigou Grandchamp 1996).

de 1267, le même comte indemnifiait les chanoines de Saint-Nicolas auxquels il avait demandé de céder plusieurs de leurs revenus aux Cordelières, pour dédommager celles-ci d'autres rentes qu'il leur avait prises, en particulier une rente de 5 s. sur la maison de Pétronille, prouvant que le tiers de l'Hôtel-Dieu n'était pas seul en cause³³⁴. Par cet acte, on apprend que la dite maison se trouvait dans la Vieille Rue ; on peut se demander si l'expropriation ne servit pas à construire la « porte Bailly » qui donnait au cloître par le sud, et fut remplacée par la tour-clocher de 1541-1544.

Si l'on en revient maintenant au terrain dont le Temple acquit les droits en 1211, il avait une valeur de plus du triple de la maison ci-dessus et englobait cette dernière. Il est remarquable de constater que, dans la suite des temps, les archives de la commanderie, postérieures au déménagement de Notre-Dame-du-Val, ne conservent la trace que de deux petites propriétés. L'une, signalée en 1437, se trouvait Vieille rue, aboutissant par derrière aux murs du Cloître³³⁵ ; l'autre se trouvait dans la rue des Osches qui va de la Vieille rue vers le Cloître,

aboutissant à cette rue et aux murs du Cloître. Cette dernière était qualifiée de « petite maison ou étable en forme d'appentis à deux travées, avec une petite cour ou jardin et une galerie »³³⁶. C'est bien peu de chose par rapport aux droits acquis en 1211. Les documents censier et rentier de 1385-1386 mentionnent, quant à eux, un courtil et une maison et jardin sans qu'on n'ait d'information sur leur étendue³³⁷.

Cet écart de valeur entre l'acquisition faite par le Temple en 1211, et ce qui restait aux mains de l'Hôpital à la fin du XIV^e siècle, permet de formuler l'hypothèse que l'ordre joua le rôle d'intermédiaire lors de l'acquisition de cette vaste zone par les comtes. On sait que l'ordre joua régulièrement ce rôle auprès des grands féodaux³³⁸. Il manque, de façon évidente, la totalité des archives qui auraient montré cette intermédiation, ses conditions financières et ses circonstances ; mais on ne voit guère d'autre explication à cette affaire.

La grande propriété de la rue de Culoison et de la rue du Temple

Les archives de la commanderie de la Croix permettent d'identifier, juste au nord de la maison des Osches, une vaste propriété qui faisait le coin entre la rue de Culoison et la rue dite du Temple³³⁹. Elle se trouvait dans l'emprise de la première enceinte du bourg Saint-Ayoul, s'étendant à l'ouest jusqu'au ruisseau des Auges, et faisait encore partie du quartier commercial en profitant de sa proximité avec la maison du roi. Sans doute peut-on l'identifier avec la maison que le clerc Étienne de Potangis donna au Temple en 1222 : sa sœur Élisabeth, veuve d'un certain Garnier de Barbuise, et Philippe leur fils, l'avaient préalablement vendue, sans son accord, à Saint Ayoul et à Robert de Ramerupt, qui était docteur ès lois, mais Étienne retira la maison à titre héréditaire pour en faire don à la commanderie³⁴⁰.

À la fin du XV^e siècle, la maison avait perdu tout rôle commercial, et elle était occupée en 1468 par un huiler refondeur de graisse : on a oublié ce métier, qui débouchait sur la fabrication de chandelles. Elle fut partagée en deux unités dès 1498, l'une donnant sur la rue de Culoison et l'autre sur la rue du Temple, puis

³³⁶ Arch.nat., S 5162^b, liasse 29, n°15 (*Répertoire*, n°I.550).

³³⁷ Arch.nat. S 5864^b, liasses 35 et 36 (*Répertoire*, Livres III et IV).

³³⁸ Voir Delisle 1885. Les relations ne se tendirent entre les comtes et l'ordre, pour des raisons d'autorité essentiellement, qu'à partir du règne de Thibault IV (voir Baudin 2012).

³³⁹ Nous n'avons trouvé la rue sous ce nom qu'en 1581 (Arch.nat., S 5833, fol. 88 v°-90 [*Répertoire*, n° I.554]), car antérieurement elle n'est nommée que par périphrase. On peut supposer qu'elle fut nommée ainsi depuis bien plus longtemps. Dans les années 1260, un certain Girart le Crêpé tenait une maison de l'Hôtel-Dieu dans la rue du Temple, mais il est peu vraisemblable qu'il se soit agi de la même (Morlet-Mulon, n°216).

³⁴⁰ Carrière 1919, n°38 (*Répertoire*, n°I.551).

³³⁴ B.n.F, Collection de Champagne, t. 25, fol. 129.

³³⁵ Arch.nat., S 5163, liasse 31, n°5 (*Répertoire*, n°I.549).

se subdivisa au fur et à mesure des successions en une multitude de lots tenus par des artisans, des marchands, voire même un chevalier maître du guet en 1596. C'est sur l'un de ces lots que se trouvait, en 1581, une « bretauche où souloit avoir maison »³⁴¹.

La Cour aux Georges dans la rue de Troyes

Retournant à la Vieille rue, on emprunte la rue de Troyes (aujourd'hui rue Félix Bourquelot). Dans cette rue se trouvaient deux halles de Saint-Quiriace curieusement appelées la petite halle et la grande halle du Temple en 1355³⁴², alors qu'elles n'apparaissent nulle part dans les archives de la commanderie, et qu'elles étaient louées par le chapitre. Peut-être y eut-il, avant 1355, un transfert de propriété entre la commanderie et Saint-Quiriace ?

Tout au bout de la rue au sud, le Temple possédait la seigneurie censuelle sur les maisons et jardin de la cour aux Georges, totalement imbriqués les uns dans les autres : l'une d'entre elles, en 1426, contenait une « voûte », c'est-à-dire un rez-de-chaussée voûté³⁴³. On était loin ici du cœur commercial du Val, et l'on ne sait quelles étaient les activités ici au Moyen Âge. Il est amusant de voir que cette cour a été renommée au XIX^e siècle « Cour aux Orges », nom qu'elle porte encore, ce qui est parfaitement erroné puisqu'elle prit le nom de cour aux Georges à la fin du XVI^e siècle, en raison de la présence dans les lieux de Pierre George et de sa famille au XVI^e siècle, et elle le garda tout au long de l'Ancien Régime³⁴⁴.

De la rue de Troyes aux quartiers sud-est de la ville : des jardins au secteur des tanneries

La rue de la Foire aux chevaux

De la cour des Georges dans la rue de Troyes, on longe de loin le tracé de l'enceinte par la rue de la Foire aux chevaux, dont le nom significatif rappelle l'usage. C'était en effet une vaste zone humide située à l'arrière du prieuré Saint-Ayoul et bien plus tard du couvent des Bénédictines de Champbenoît qui s'installa en 1625 à Provins ; probablement les chevaux et les animaux pouvaient-ils y paître pendant les foires.

La documentation que l'on a sur le Temple dans cette zone ne commence que dans les années 1420, et décrit exclusivement des jardins de toutes tailles, situés soit

entre la rue et l'enceinte, soit au contraire à l'ouest de la rue, sans que l'on arrive à les situer précisément dans cette zone. En fut-il toujours ainsi ? Un acte de 1441 montre qu'il n'en était rien : un certain Étienne Decquetot et sa femme avaient pris à bail une maison dans cette rue, qui fut détruite « depuis la prise par fortune », c'est-à-dire depuis le siège, les prises et reprises de la ville en 1431-1433. Sa veuve et son second mari Pierre Parilly n'ayant pas les moyens de réédifier la maison, rendirent à la commanderie ce qui n'était plus qu'un jardin et le demeura³⁴⁵.

Ces jardins servaient certainement de potagers pour les résidents de l'est de la ville ; au XV^e siècle, on trouve ouvriers de bois, tisserands, jardiniers, mais la profession la plus fréquente des tenanciers fut celle des tanneurs, en raison de la proximité du quartier de Changis.

Le quartier de Changis et le quartier des Bordes (fig. 19)

Au bout de la rue de la Foire aux chevaux, on arrive au pont de Changis, qui enjambe la Voulzie canalisée sous le nom de « Fausse rivière » ; l'urbanisation moderne de tout le sud-est de la ville enclose a gommé le caractère de ce quartier autrefois industriel et affecté majoritairement à la tannerie, et de façon plus ponctuelle à la meunerie.

Commençons par évoquer celle-ci : nous avons déjà parlé plus haut du moulin de Changis, mentionné dès 1147, il fut aux frères du Temple à partir de 1237 au moins³⁴⁶. Son emplacement est exactement connu car il demeura jusqu'à la Révolution, même s'il fut désaffecté par une transaction entre les domaines du roi et la commanderie ; en effet, situé en amont des moulins domaniaux, il diminuait la chute d'eau disponible pour ces moulins, comme on le voit dans des procès qui commencèrent au moins en 1402³⁴⁷. Ces moulins situés en aval étaient le moulin neuf, qui existait depuis 1202 au moins, et le moulin aux trois roues ; le premier appartient à des privés, l'abbaye de Jouy récupérant progressivement les droits, et le comte finissant par « nationaliser » avant 1276³⁴⁸. Le moulin aux trois roues ou moulin des trois moulins était placé au croisement de la rue des Bonshommes (aujourd'hui rue Aristide Briand) et de la rue des Marais ; on le retrouvera plus loin.

³⁴⁵ Arch.nat. S 5164^a, liasse 32, n° 10. Sur les propriétés dans la rue, voir *Répertoire*, n° I.591 et suiv.

³⁴⁶ Voir plus haut, note n° 105.

³⁴⁷ Arch.dép. Seine-et-Marne, H 701, fol. 223 v° (*Répertoire*, n° I.662).

³⁴⁸ 1202 : Milon de Bouy et Henri de Crochet donnent le tiers de leurs droit sur le Moulin neuf à l'abbaye de Jouy, et vendent les deux tiers restants (*Cartulaire de l'abbaye de Jouy*, fol. 202 v°). Autre acte de Albéric du Moulin neuf en 1226, et de Hugues du Moulin neuf en 1257 (fol. 203 v°). Le moulin figure dans la liste des moulins donnée dans l'*Extenta*.

³⁴¹ 1468 : Arch.nat., S 5164^a, liasse 32 (*Répertoire*, n° I.552). 1581 : Arch.nat., S 5833, fol. 101 v°-102 (*Répertoire*, n° I.562).

³⁴² Verdier 2012, n° 81. Location par Saint-Quiriace de ces deux halles à Hervé Catupiciaire pour 4 livres par an.

³⁴³ *Répertoire*, n° I.568-I.590.

³⁴⁴ Arch.nat., S 5164a, liasse 32, n° 7 ; S 5833, fol. 71 v°-72 v° (*Répertoire*, n° I.583-I.584).



Fig. 19 - Plan cadastral du quartier de Changis à la fin du XVIII^e siècle, figurant sur la droite la cour de l'ancien moulin du Temple, bordé sur la gauche par une série de maisons dont la deuxième possédait des fosses de tannerie (arch. pers. Olivier Deforge).

De la porte de Changis à la porte des Bordes s'installèrent, le long de la Voulzie, une série continue de tanneries profitant de l'eau courante pour cette industrie fortement consommatrice – et polluante – qui survécut largement à la draperie ; il y en avait évidemment d'autres ailleurs à Provins – on en a rencontré dans la Chaussée-Sainte-Croix, il y en avait sur le Durteint à la Petite tannerie, et on en trouvait une au coin de la rue des Marais et de la rue des Bouchers (aujourd'hui rue Victor Garnier). Mais nulle part la concentration n'était si grande, même si au XIV^e siècle le travail du cuir employait 5 fois moins d'actifs que les métiers de la draperie³⁴⁹. Si l'on a mention de maisons données au Temple ou échangées avec lui dès 1257, la première certitude remonte à 1302, lorsqu'une place fut baillée à Thomas de Beauvais pour y construire une maison, située entre celle d'André le Tanneur et de Michel le Tanneur ; en 1355, le commandeur Nicole de Thionville baillait une maison avec courtil et « cavel », c'est-à-dire fosse de tanneur, à Guyot le Couturier, tanneur³⁵⁰.

Au XVI^e siècle et postérieurement, la commanderie possédait la seigneurie censuelle sur un nombre important de ces tanneries entre la rivière et la rue de Changis (aujourd'hui rue du colonel Armand Beltrame), et entre la rue de Baignecon (aujourd'hui rue des Bains) et la rivière, ainsi que l'autre côté de la Voulzie³⁵¹. Elle partageait le cens avec le chapitre

Notre-Dame-du-Val sur certaines de ces maisons. Deux d'entre elles, en plein centre du secteur industriel, furent regroupées à la fin du XVI^e siècle pour former l'hôtellerie du Petit cerf, ainsi nommée en raison de son enseigne : c'était la preuve que les voyageurs s'accommodaient des nuisances olfactives des tanneries³⁵². Une autre maison, de l'autre côté du pont, portait l'enseigne de la galère – c'est la deuxième dans la ville après celle du pont au Poisson³⁵³.

Vers le Moulin neuf, le four des Raines et le « ruisseau des Maréchaux »

On terminera l'évocation de ce quartier par la mention d'un petit secteur mal connu située entre les Bordes et la déviation sud-nord de la Voulzie qui porta parfois le nom de ruisseau aux Maréchaux, voire même ruisseau du Saussoy, sans qu'on en connaisse la raison. C'est ici que l'on trouvait le moulin neuf, ainsi que le four aux Raines (aux grenouilles), qui était établi à proximité du moulin. Il y avait, sur ce bras montant, un jardin appelé « jardin au Maréchal » ; peut-être conserve-t-il le souvenir d'un maréchal du comte qui eut propriété dans ce secteur ? Ce jardin contenait une foulerie, sur laquelle une rente fut vendue en 1273 à Renier Accore³⁵⁴.

³⁴⁹ Terrasse 2005, p. 120-127.

³⁵⁰ Carrière 1919, n°163 (*Répertoire*, n° I.613). Arch.nat., MM 28, fol. 18 v° (*Répertoire*, n°I.614).

³⁵¹ *Répertoire*, n° I.610-I.680.

³⁵² L'hôtellerie est citée dans plusieurs confrants de la commanderie ; on en trouve des baux successifs dans les dossiers de Notre-Dame-du-Val à partir de 1591 (Arch.dép. Seine-et-Marne, G 247, n°165, art. 59, liasse 6).

³⁵³ Arch. nat., S 6834, fol. 93 ; S 5835, fol. 71 v° ; S 6836, p. 535-540 (*Répertoire*, n° I.641).

³⁵⁴ *Cartulaire Renier Accore*, fol. 124 r°. Autre mention en 1295 dans *Actes et comptes de la commune*, p. 154 (Pierre le Lavendier).

La commanderie avait peu de seigneurie censuelle ici : on note deux maisons, qui primitivement n'en faisaient qu'une, située d'après les actes entre la rue Saint-Bon et le bras montant de Voulzie. La rue Saint-Bon est aujourd'hui la rue Sainte-Lucence, qui ne longe pas la rivière ; force est donc de penser que cette maison se situait sur l'actuelle rue Chapeau, un peu plus à l'ouest. Elle fut occupée, à une époque de sa vie, par un mégisier, tanneur de cuir de capridés³⁵⁵.

Un quartier interlope ?

L'agglomération des métiers du cuir dans cette zone était certainement due à la présence de la rivière, comme nous l'avons vu ; mais l'endroit était aussi relativement éloigné du cœur de la ville et des rues commerçantes, plus probablement à cause de la pollution engendrée par les manières organiques comme les matières chimiques (la chaux vive, tout particulièrement, utilisée pour épiler et nettoyer les peaux avant leur tannage). Une troisième raison était la présence du moulin à tan au sud de la ville, sur le Durteint, juste avant de sortir de la ville. Ce moulin à tan est signalé dès 1166, dans la main de l'abbaye de Jouy³⁵⁶. Notons enfin que l'activité n'était pas sans danger : le 2 juin 1570, lorsque survint l'une des plus terribles inondations de Provins, « on vit aussi la maison de Thobie Richard, brûlée, ce qui était advenu par de la chaux utile à son métier ; l'eau l'avait tellement échauffée que le feu y avait pris dans des écorces qui étaient auprès de ladite chaux, en sorte que la maison avait été totalement brûlée et perdue ». Cette tannerie de Thobie Richard faisait partie de la seigneurie censuelle de la commanderie. L'histoire se répéta malheureusement dans la nuit du 21 au 22 janvier 1757, et cette fois tout le quartier des tanneries paraît avoir été touché par les incendies³⁵⁷.

Au-delà de cet aspect, ce quartier industriel semble avoir attiré, au Moyen Âge, des activités nocturnes que Félix Bourquelot, dans son *Histoire*, regardait avec une pudibonderie mêlée d'une certaine fascination³⁵⁸. Sans doute interprétait-il mal l'origine du toponyme des Bordes (« quartier qui a conservé le nom ignoble de Quartier des bordes »), alors que le mot « bordes » désignait au Moyen Âge des maisons champêtres, chaumières ou cabanes bâties en planches de bois³⁵⁹ ; au demeurant, le quartier des Bordes était primitivement hors des murs et le transfert du nom sur le quartier intra muros ne se fit que progressivement. Certains noms de rues médiévales, comme la rue et la ruelle de

Putte-muce (aujourd'hui rue Guyot de Provins, poète et écrivain des années 1150-1210, qui finit cistercien, curieux antonyme pour le nom originel de la rue, déjà rebaptisée un temps rue du Petit-Musc) témoignent cependant du fait que l'on trouvait ici les prostituées provinoises et leurs maisons. Félix Bourquelot a exhumé d'anciens fabliaux mettant en scène de telles maisons, ainsi que leurs maîtresses et leurs filles ; on renverra à la prose plus récente sur le sujet³⁶⁰. En revanche, on peut être plus dubitatif sur le nom de la rue de Baignecon (rebaptisée depuis le XVIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui rue Bataille), car l'étymologie pourrait plutôt venir d'un diminutif désignant une petite fontaine.

Les autres possessions de la commanderie au Val de Provins : four aux Brébants et rue aux Allemands

Avant de terminer cette énumération, on citera les quelques biens en la rue des Allemands, la rue des Marais et la rue de la Charronnerie. Dans la rue des Allemands (aujourd'hui rue Pierre Dumont), le titre le plus ancien est une donation de 1301 par Aveline, la veuve de Gentil de Florence, Lombard qui devint bourgeois de Provins, échevin en 1273-74, garde de la prévôté, puis prévôt en 1278. Cette charte est intéressante par son préambule, où cette dame Aveline fait savoir à tous que les frères du Temple lui ont rendu de nombreux services, courtoisies, bontés et qu'ils lui en rendent encore, et que comme elle ne veut pas commettre d'ingratitude, elle leur lègue plusieurs biens, dont 28 sous de petits tournois de moison (loyer) sur quatre chambres situées dans la rue³⁶¹. Comme on en a rencontré déjà de nombreuses, ces chambres étaient de simples cabanes où logeaient des ouvriers ; l'histoire ne dit pas, malheureusement, ce qu'était leur activité, mais on parierait volontiers qu'il s'agissait de foulons. Quoi qu'il en soit, l'acte intervint sept ans avant le déclenchement du fameux procès contre les Templiers, prouvant que, dans les provinces au moins, l'ordre pouvait être apprécié pour les services qu'il rendait – on peut suggérer qu'ils furent de nature financière. À l'époque moderne, à partir de la fin du XVI^e siècle, la commanderie possédait ici la seigneurie censuelle sur une maison et une étable, probablement acquis par une donation ou un échange.

³⁶⁰ L'exemple le plus significatif est celui du fabliau de Boivin de Provins, personnage truculent qui joue un tour à la maîtresse pour dîner et profiter d'une fille gratuitement : Michel Zink, « Boivin, auteur et personnage », *Littératures*, 6, 1982, p. 7-13. Philippe Ménard (éd.), « De Boivin de Provins », dans *Fabliaux français du Moyen Âge*, t.I, Genève, 1079, p.47-88. Bourquelot 1865, p. 109-129, commente longuement un chapitre du *Roman des Loherains*, mettant en scène Hervis, rejeton des ducs de Lorraine entre les foires de Lagny et de Provins, achetant – telle une esclave, la belle Béatrice d'illustre naissance, enlevée de Chypre, pour l'épouser, et se faisant reprocher d'avoir acheté une putain commune de Provins.

³⁵⁵ Arch.nat., S 5163, liasse 31, n°9. *Répertoire*, n°I.706-I.718).

³⁵⁶ *Cartulaire de l'abbaye de Jouy*, fol. 202-202 v°.

³⁵⁷ Rogeron 2012, en particulier p.22 pour la citation.

³⁵⁸ Bourquelot 1839, I, p. 273-275. Les tables dressées en 1977 (Bourquelot-tables-1977) ne le sont pas moins.

³⁵⁹ Voir Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. 1, Paris, 1881, p. 686.

³⁶¹ Arch.nat., S5163, liasse 31, n°1. Carrière 1919, n°160 (*Répertoire*, n°I.720).

Citons encore, rue des Marais, une propriété, voisinant la « cour Marigny » et proche du moulin des Trois moulins, qui appartenait au Temple depuis avant 1233, mais on ne sait pas l'origine de propriété³⁶². Ce moulin au nom curieux existait dès le début du XIII^e siècle ; il fut acquis et rebâti avant 1214 par la comtesse et régente Blanche sous la forme d'un moulin à trois roues, concédé par la même comtesse à cinq institutions religieuses (le Paraclet, Saint-Jacques, Saint-Ayoul, La Pommeraie, Le Meix), repris en 1223 par Garsie, clerc de la comtesse, et enfin récupéré par Thibault IV en 1229 au plus tard³⁶³.

En revenant vers l'est, une autre maison évoque des souvenirs plus anciens, et permet de fixer des repères pour la ville du XII^e siècle. Cette maison, qui fut divisée en plusieurs lots à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, se trouvait dans la rue de la Charronnerie (aujourd'hui rue Victor Arnoul) ; elle était située proche du four banal dit des Brébants³⁶⁴, ainsi que du ruisseau de la Pinte qui formait sa limite arrière. Il n'y a que peu de doute qu'elle se situait donc à proximité du franchissement de la rue par le ruisseau.

Il est possible que ce four s'assimile à celui qui apparaît dans la liste de maisons libres de redevances comtales vers 1200-1210 sous le nom de « four Milon le Bréban de la porte Morand »³⁶⁵. On n'a qu'une autre mention de la porte Morand dans la grande charte de Notre-Dame-du-Val en 1227, qui indique que la « rue de la porte Morant » était la même que la rue des Faisceaux (aujourd'hui rue Edmond-Nocart), qui prolonge l'ancienne rue de la Charronnerie³⁶⁶. François Verdier a supposé que cette porte était une porte de l'enceinte primitive du bourg Saint-Ayoul et l'a placée au carrefour entre l'actuelle rue Hugues-le-grand et la rue Edmond Nocart ; si cette hypothèse s'avère, les archives de la commanderie permettent de la placer près du ruisseau de la Pinte, à l'endroit qu'on appela plus tard le « carrefour de Changis ».

³⁶² Carrière 1919, n°116 (*Répertoire*, n° I.233 et suiv.).

³⁶³ Charte de 1214 : *Cartulaire du Paraclet*, éd. de la charte de Blanche dans Verdier 2007, p. 56-57, n°22.

³⁶⁴ Arch.nat., S 5163, liasse 31, n°11 (*Répertoire*, n° I.681 et suiv.). Ce four est assimilé à tort par Verdier 2009, p. 158, au four des Raines, qui se trouvait près du Moulin neuf ; tous deux sont énumérés dans les listes de moulins banaux comtaux à partir des années 1250.

³⁶⁵ Morlet-Mulon 1976, n°154 : « *Furnus Milonis Brebani de Porta Morandi non est liber, neque domus ante furtim, et faciebat liberum* ». Par la suite cependant, les textes parlent bien du « four des Brébants », qu'on trouve mentionné dans les comptes champenois en 1258, 1276, 1320, et dans le censier des Grattelou inclus dans le *Cartulaire Renier Acorre*.

³⁶⁶ Voir Mesqui 1979, p.195a, n°27. J'ai commis, en éditant cette charte une troncature regrettable entre deux mentions qui se suivaient. Il faut lire : « (27) *Quartam partem unius consuetudinis, quam debet Joibertus de Boscobordin de domo sua juxta molendinum novum. (28) In vico de porta Morant, qui dicitur ad vicus ad fessatos, domos qui fuerunt Mathei de Plaiotro, prepositi, ante et retro* ». Peut-être cette mauvaise troncature a-t-elle induit François Verdier en erreur (voir note 364).

Signalons enfin des maisons qui apparaissent dans les documents censier et rentier de 1385 et 1386, pour la rue Sire Hugue, la rue Jolif (aujourd'hui rue Joly) ; il est probable que la guerre de Cent ans en effaça les traces dans les souvenirs, même si le premier censier dit des Frelons montre que les rubriques existaient encore, mais l'on ne connaissait plus les propriétés. Encore une preuve de la césure que représenta le siècle terrible dans la gestion des affaires des propriétaires fonciers.

Une présence topographique forte, un rôle social décroissant

Les archives de la commanderie de la Croix-en-Brie, croisées avec d'autres documents provenant des riches fonds provinois, auront permis de soulever un peu du voile sur l'histoire des deux ordres militaires du Temple et de l'Hôpital à l'intérieur Provins. Il s'agit néanmoins, compte tenu de la nature des archives conservées, essentiellement d'une histoire des droits fiscaux et des propriétés foncières des deux ordres – encore n'est-elle véritablement fournie qu'après la guerre de Cent Ans ; on demeure quasi sans aucun élément pour ce qui concerne la vie des frères et de leurs représentants dans la vie sociale urbaine surtout avant la guerre de Cent Ans.

Car après la guerre de Cent Ans, une chose est sûre : la commanderie de la Croix, même si elle eut une existence fictive provinoise par son membre la « commanderie du Val », ne fut qu'un établissement lointain, représenté par receveurs, amodiataires, voire notaires, pendant les trois derniers siècles de l'Ancien Régime. Les anciens droits fiscaux acquis aux XII^e-XIII^e siècles lorsque foires et marchés battaient leur plein n'avaient plus même d'existence. Restait un patrimoine foncier à faire valoir : les représentants de la commanderie paraissent avoir été efficaces dans ce domaine – mais on ne saurait dire s'ils le furent plus que d'autres grandes communautés religieuses.

Revenons donc aux origines. Il ne fait aucun doute, désormais, que le Temple fut le premier des deux ordres à s'implanter dans la ville de foires ; par la suite, l'Hôpital ne fut jamais un concurrent, et l'on peut même penser qu'il ne tenta guère de faire compétition avec son aîné champenois, même s'il parvint lui aussi à de fructueux arrangements avec les comtes. Pour autant, le Temple lui-même n'entra dans le jeu commercial provinois que dans la seconde moitié du XII^e siècle, et semble ne s'être affirmé qu'à la fin de ce siècle, à l'occasion de la grande donation d'Henri Bristaud.

Même s'il faut éviter d'assimiler l'absence de sources à un manque de dynamisme, on ne peut manquer de noter que, si les deux ordres furent bien pourvus en

matière de droits fiscaux sur les marchés du mardi, ils ne bénéficièrent jamais de droits équivalents à ceux des établissements plus anciens, à commencer par Saint-Quiriace et Saint-Ayoul ; leurs droits dans les zones de foires furent, en définitive, relativement marginaux par rapport aux leurs. Quant aux droits fonciers, il furent également inférieurs, particulièrement à ceux de l'Hôtel-Dieu qui paraît avoir été l'un des plus grands propriétaires fonciers de la ville.

Dans le secteur des foires de mai au Châtel, c'est sur les doigts d'une main que l'on compte les propriétés dont les deux ordres pouvaient jouir en percevant les loyers versés pendant les foires à l'intérieur des limites étroites déterminées au XII^e siècle. Il fallut tout le talent « taxateur » des chevaliers du Temple pour parvenir à monopoliser le poids de la laine au Châtel comme en ville basse ; il fallut celui des frères de l'Hôpital pour monopoliser la vente des draps pendant le marché du mardi. Mais ce talent se payait sans doute par une réputation détestable auprès de l'ensemble de l'industrie lainière.

À l'inverse, dans le Val, la milice du Temple se tailla la part du lion dans les secteurs industriels, en récupérant les droits urbains de la vicomté, peut-être en deux temps. Elle se trouva détentrice d'un ensemble foncier important par sa superficie, entre les deux pôles de Saint-Ayoul et du Châtel, comprenant une brochette de maisons commerçantes dans la Grande rue, ainsi qu'une vaste zone de prés irrigués de petits canaux, idéaux pour implanter fouleries et tiroirs essentiels à l'industrie drapière. De l'autre côté de la ville, au sud-est, la milice parvint aussi à se constituer un ensemble foncier situé le long de la Voulzie, centré autour du métier de la tannerie, le deuxième métier de Provins pendant les foires, peut-être le premier métier artisanal lorsque les foires s'éteignirent. L'ordre avait sur ces zones un rôle dynamique de mise en valeur, à l'exemple d'autres institutions comme l'Hôtel-Dieu ; les baux étaient consentis à conditions que les preneurs s'engagent à aménager ou à construire. Mais l'ordre était peu présent dans la zone très dynamique de la foire Saint-Ayoul, au carrefour de la Vieille rue, de la rue de Troyes et de la rue de Culoison. Ceci n'empêchait pas les évaluateurs royaux, en 1300, d'estimer la valeur de son patrimoine à l'équivalent de ceux des institutions aînées présentes à Provins.

La lacune de sources documentaires autres que contractuelles – baux, acquisitions, accensements, etc. occulte néanmoins d'autres aspects relatifs à la présence du Temple à Provins. Aussi n'est-ce que de façon indirecte qu'on peut tenter d'appréhender la place de ceux-ci dans l'économie et la vie sociale. Dans l'économie d'abord, puisque l'examen du secteur des Osches nous a permis de faire l'hypothèse

de l'intervention du Temple comme établissement financier intermédiaire entre l'Hôtel-Dieu et les comtes pour créer le grand secteur administratif des Osches assurant le contrôle des foires. L'ordre ne fut sans doute pas qu'un gestionnaire de taxes et de propriétés foncières ; on ne s'étonnerait pas qu'il ait accompagné financièrement les comtes pour structurer les foires au début du XIII^e siècle.

Il en alla certainement de même avec les particuliers : Victor Carrière, dans son ouvrage, avait déjà analysé en transparence des actes l'intervention de l'ordre comme prêteur, suivant des modalités diverses qui, d'une façon, ou d'une autre, conduisirent à l'augmentation de son patrimoine, la mise à disposition de liquidités étant gagée par des propriétés ou des rentes. On a cité l'exemple d'Aveline, veuve de Gentil de Florence, riche financier d'origine florentine, qui, pour remercier les Templiers de leurs éminents services et courtoisies rendus et à rendre, leur fit donc de divers revenus et propriétés. À la différence des financiers présents lors des foires, essentiellement actifs pour les commerçants et les industriels, les Templiers étaient probablement des « banquiers » de proximité, sans doute appréciés lorsqu'ils prêtaient, honnis lorsqu'ils récupéraient les gages.

Mais on aurait tort de s'en arrêter à cet aspect. Ainsi un acte de 1277 intervenu devant la juridiction gracieuse échevinale, met en évidence un cadre un peu différent, presque personnel. Frère Jean, commandeur du Temple de Provins, vint en personne au devant du maire et des échevins, le vendredi 2 juillet, déposer la somme de 18 livres au nom d'un garçon mineur, Jehannin de Jouy, fils de Martin de Jouy et de son épouse Jeanne qui venait de décéder. Ces 18 livres comprenaient 10 livres pour la valeur des chambres de la Lormerie dont Jehannin avait hérité d'un dixième, et les 8 livres restantes pour deux arpents de terre situés à Montoyer qu'une certaine Isabelle, sans doute sa grand-mère maternelle, lui avait légués³⁶⁷. Ces 18 livres furent enregistrés dans les comptes de la commune comme produit à reverser. En définitive, en 1283, Martin de Jouy émancipa son fils Jehannin en le dotant l'héritage reçu de sa mère, consigné auprès des échevins et probablement justement reversé à cette occasion.

Dans ce cas précis, on peut imaginer que le Temple intervint comme intermédiaire financier pour garantir – en liquide – l'héritage maternel de Jehannin de Jouy ; peut-être le commandeur le fit-il à la demande de la

³⁶⁷ Le grand-père maternel de Jehannin était un certain Jean d'Auxerre, appelé *Lathomus* (maçon) en 1249 (*Grand cartulaire de l'Hôtel-Dieu*, fol.104 v°-105)

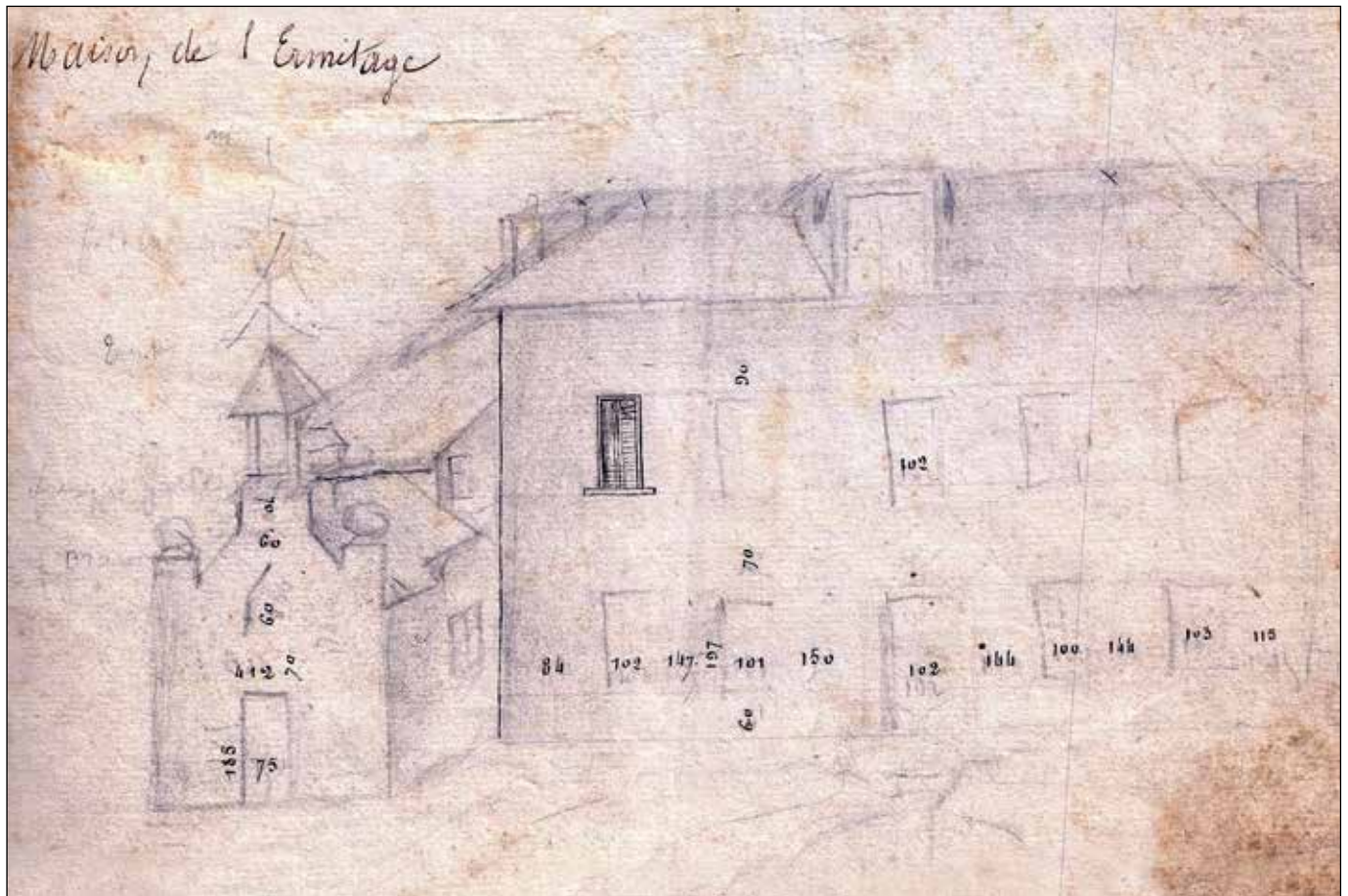


Fig. 20 - Vue et relevé de la maison de l'Ermitage avec sa chapelle, fait au début du XIX^e siècle (Arch.mun. Provins, 1Z, cl. Olivier Deforge).

famille maternelle, et probablement eurent-ils en gage la contrepartie immatérielle représentée par les droits de Jehannin. On ignore en revanche s'ils reçurent une rémunération pour ce rôle.

Mais on arrivait déjà, en cette fin du XIII^e siècle, à la mutation économique et industrielle qui marqua le déclin de la ville. Lorsque l'ordre du Temple fut dissous, il ne restait plus qu'un tiers de siècle avant le désastre des troubles et des pandémies qui constituèrent la guerre de Cent Ans.

Quant à l'« Hôpital ancien », implanté presque marginalement dans la ville, il n'en eut pas moins sa période d'apogée dans les années 1250, lorsque le grand prieur Philippe d'Égly caressa le projet d'établir une commanderie à la Madeleine ; il est paradoxal que cet établissement, avec sa chapelle aujourd'hui mutilée, ait survécu, alors que la commanderie templière disparaissait dans les affres des années 1360 – la Madeleine ne dut sa conservation qu'à sa situation protégée à l'intérieur de l'enceinte... Mais lorsque les deux ordres fusionnèrent, il était trop tard pour que cette amorce de commanderie détenue par Rampillon, puisse s'affirmer face à la nouvelle commanderie hospitalière du Val de Provins, dont le nom même

montre le déplacement du centre économique de la ville vers la vallée.

Le rôle de l'Hôpital, fusionné avec le Temple, à l'intérieur de la ville ne fut plus dès lors que celui d'un gestionnaire foncier. Durant près d'un siècle, le patrimoine ne cessa de se dégrader ; ce n'était pas faute pour les responsables des commanderies de passer des contrats obligeant les preneurs à reconstruire, mais le climat permanent de guerre civile durant la première moitié du XV^e siècle ne permettait pas aux projets de se réaliser. À partir de la seconde moitié du siècle, la situation s'améliora de façon très progressive pour les gestionnaires, qui passaient de nouveaux baux ; mais si la ville basse se repeupla progressivement, ce ne fut pas le cas du Châtel.

Contrairement aux autres institutions religieuses, l'Hôpital n'avait plus aucune présence réelle dans la ville que son receveur qui avait ses bureaux dans la maison du Temple devant Sainte-Croix. Au-dessus de la ville au nord, l'ancienne commanderie du Temple était devenue un ermitage (fig. 20). Seule la Madeleine survivait, comme une ferme à peine entretenue, au Châtel. Le temps des historiens était venu...

Annexe :

L'énigme de la dalle tumulaire brisée d'un commandeur de Provins retrouvée au XVIII^e siècle au Clos de l'Hôpital

L'historien provinois Pierre-Claude Rivot se fit l'écho dans ses *Anecdotes*, des conflits de juridiction ecclésiastique qui existèrent à la fin du XVII^e siècle et jusqu'en 1728 entre les curés de Sainte-Croix et les ermites de Notre-Dame-de-la-Roche, établie à côté du clos de l'Hôpital sur les possessions de la commanderie (fig.21). On en retiendra ici que les ermites qui s'installèrent à partir du dernier quart du XVII^e siècle auprès d'une petite chapelle bâtie par des vignerons de Fontaine-riante, agrandirent cette chapelle en 1678 ; les paroissiens de Sainte-Croix prirent l'habitude d'y venir en pèlerinage, et l'activité prosélytique des ermites finit par nuire aux intérêts tant religieux que financiers du curé de Sainte-Croix. Mais l'affaire s'envenima quand, à la mort d'un ermite, le curé fit enlever un morceau de pierre tombale récupéré par l'ermite dans les ruines de l'ancienne chapelle de la commanderie et placé dans la nouvelle chapelle comme preuve (fausse) des droits curiaux du commandeur. Ce dernier réagit devant l'acte d'autorité du curé, et voulut le traîner en justice ; le curé écrivit donc un long mémoire en défense afin de justifier son acte. L'enlèvement du morceau de pierre tombale lui fut apparemment pardonné, et il fut rétabli dans la plénitude de ses droits curiaux en 1728.

Dans son récit, Pierre-Claude Rivot a résumé les faits, en utilisant ce mémoire du curé de Sainte-Croix, mais surtout il a décrit le morceau de pierre tombale remis en place après l'affaire. Il était beaucoup plus disert que le curé, qui dans son mémoire évoquait - probablement avec mauvaise foi - un morceau de pierre de moins de 30 cm sur 30, portant un fragment d'épithaphe mentionnant exclusivement la mention « cigit le commandeur de céans ». Selon Rivot, on trouvait deux écus, l'un chargé d'une simple croix (croix de l'ordre, de gueules à une croix d'argent), et l'autre chargé d'une tour donjonnée à trois tourillons, et de la grande croix de l'ordre en chef (ce qu'on appelle un écu de la Religion). Les restes de l'inscription auraient fait état d'un commandeur décédé en 1298, et contenu une référence à son frère, ainsi qu'à la fonction de trésorier, le nom de Rampillon étant enfin mentionné.

Ces indices sont-ils suffisants pour déterminer de qui il s'agissait ? Selon Jean-Bernard de Vaivre, l'écu au chef de l'ordre était réservé aux commandeurs, mais n'apparaît qu'à la fin du XV^e siècle³⁶⁸. Ceci permettrait d'écarter la date de 1298 (mil CC III^{XX} VIII) et laisserait

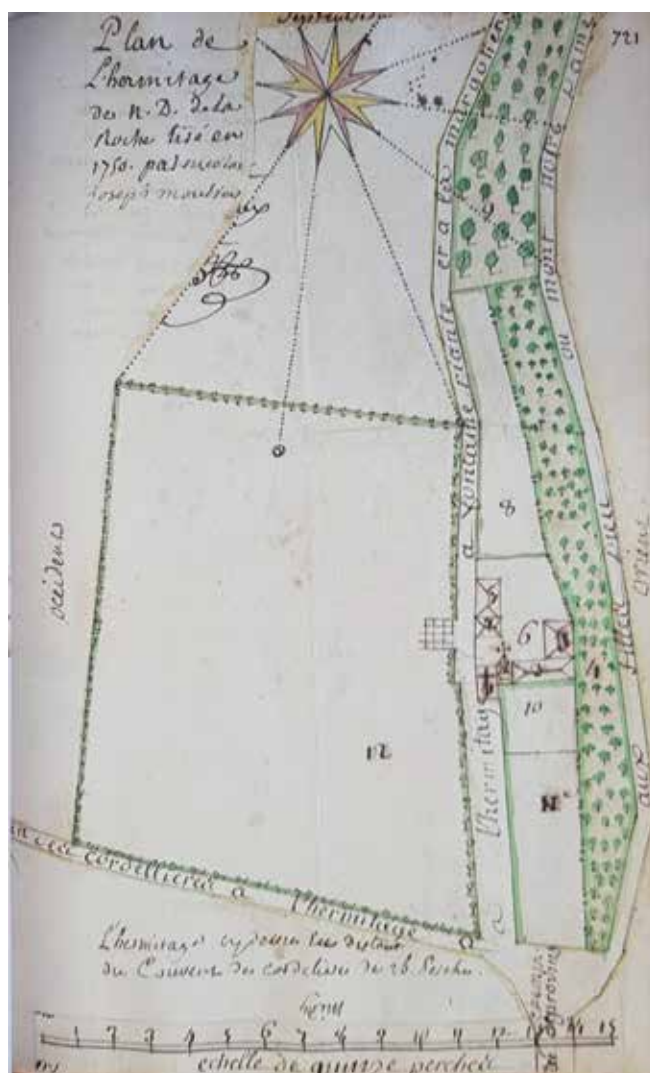


Fig. 21 - Plan de l'Hermitage, levé en 1750 par Nicolas Joseph Mortier, inséré dans le ms. 100 de la B.m. Provins. 1 : La chapelle dédiée à la Nativité de la Ste-Vierge. 2 : Un petit oratoire. 3 - 3 : Le logement de l'hermite. 4 : Le verger où sont aussi des saules. 6 : La cour de derrière. 7-7 : La vinée ou bûcher. 8 : Les vignes. Il y en a aussi dans le clos. 9 : La saulsaye qui n'est pas entourée. 10 : Un parterre ou Terrasse. 11 : Le jardin potager. 12 : Le clos de terre à emblaver.

pour possibilité 1398 ou 1498, cette dernière date étant la plus probable au plan de l'héraldique. Cependant, à cette date, le commandeur de Provins, La Croix et Rampillon, Jean de Fives ou de Fieffes, était vivant ; il ne décéda qu'en 1503³⁶⁹. Reste la date de 1398, semble-t-il inacceptable au plan de l'héraldique.

³⁶⁸ Communication personnelle de Jean-Bernard de Vaivre, historien et spécialiste de l'ordre de Malte.

³⁶⁹ Mentionné encore en 1502 et 1503, Arch.nat., S 5164^a, liasse 32, n°2. En 1504, Philippe de Villiers-de-l'Isle-Adam occupait les deux commanderies (Mannier 1872, p. 237).

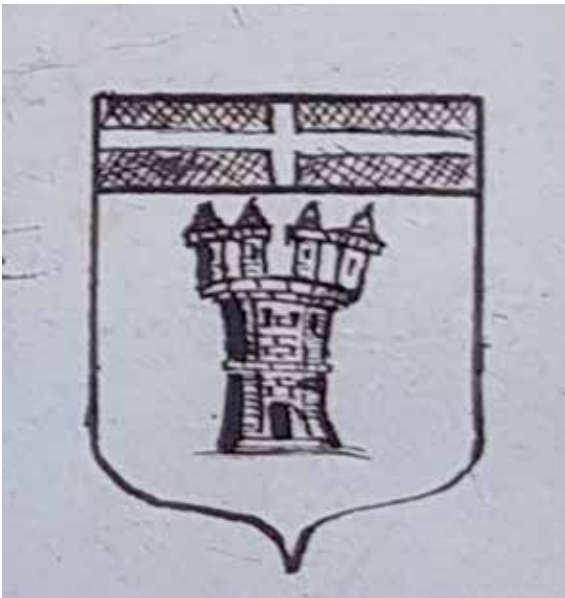


Fig. 22 - Figuration par Pierre-Claude Rivot de l'écu au chef de l'ordre, sur le morceau de pierre tombale. Le dessin n'est pas en cohérence avec la légende, qui parle de « tour donjonnée de trois tourelles » (B.m. Provins, ms. 100, p. 723).

Pour autant, l'écu figurant une tour à trois tourelles (fig.22) n'est pas sans rappeler les armes d'un hospitalier qui fut, entre autres, commandeur de Provins : il s'agit de Pierre de Provins dont on a conservé deux empreintes de sceau, l'une datée de 1384, l'autre de 1410, représentant un écu chargé d'un château à trois tours, soutenu par un ange, dans un encadrement gothique (fig.23)³⁷⁰. On a vu par ailleurs que ce Pierre de Provins échangea la commanderie de Provins avec son frère Josse, qui la prit en 1385 ; selon toute vraisemblabilité, Josse avait les mêmes armes que Pierre, qui n'étaient autres que les armes de la prévôté de Provins, et devinrent celles de la ville³⁷¹. On sait que Josse décéda avant 1402 ; enfin, Pierre de Provins était trésorier de l'ordre. À eux deux, Josse le commandeur et Pierre le trésorier cochènt un certain nombre de cases et on pourrait présenter Josse de Provins comme un bon candidat pour avoir été inhumé sous la pierre tombale - sauf la question de l'écu au chef de l'ordre. Et, comme il ne peut y avoir d'énigme sans un rebondissement, notons enfin que la mention de Rampillon dans l'épithaphe vient encore brouiller les pistes, car la commanderie du Val de Provins n'était pas encore unie à celle de Rampillon ; en 1398, c'est Thomas du Buissel qui était commandeur de cette dernière, il atteignait l'âge respectable de 63 ans, et il avait un parent, sans doute un frère, Nicole de Buissel,

³⁷⁰ Voir L. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t.II, Paris, 1865, n°9922 et 9924. Voir en ligne <http://www.sigilla.org/moulage/douet-arcq-9922-230578> et <http://www.sigilla.org/moulage/douet-arcq-9923-230579> consulté le 20/11/2022.

³⁷¹ *Ibid.*, n°4884.



Fig. 23 - Empreinte du sceau de Pierre de Provins - 1384 (<http://www.sigilla.org/moulage/douet-arcq-9922-230578>, consulté le 20/11/2022).

qui demeurait sur les lieux. Mais Thomas n'était pas commandeur du Val...

Il faut donc bien admettre que cette énigme ne sera pas résolue ici - faute pour le débris de pierre tombale d'avoir été conservé...

Récit de Rivot³⁷²

« Il y a auprès de l'Hermitage une pièce de terre que l'on nomme encore aujourd'hui le Clos de l'hôpital. L'on y a vu encore de nos jours la tombe d'un ancien commandeur qui étoit dans la chapelle : mais le Sr Bault curé de S^{te} Croix fit enlever *motu proprio* et briser cette tombe en 1723. Heureusement pour luy il avoit affaire à un commandeur pacifique (Antoine de Fleurigny), lequel s'est contenté d'une petite civilité qu'il luy a faite à ce sujet. Il en est cependant resté un fragment que le curé a fait remettre en place, et où l'on voit les armes et partie de l'épithaphe de cet ancien commandeur. Les armes sont composées de deux écussons, l'un chargé d'une croix, l'autre d'une tour donjonnée à trois tourillons, et de la grande croix de Malthe en chef.

Voicy ce qu'on peut lire de l'inscription : L'an mil cc m^{xx} et xviii le jour [...] trespassa religieuse personne commandeur de ceans, lequel gist en cette chapelle [...] ouliou ouquel son frere [...] tresorier [...] de Rampillon [...]. Le reste est perdu. Elle avoit été tirée des décombres d'un ancien temple de la Commenderie ».

³⁷² B.m. Provins, ms. 100, p. 723.

*Extrait du Mémoire du Sr Louis Auguste Beault curé de Ste-Croix à l'occasion des hermites et de la chapelle de N.D. de la Roche dans l'étendue de la paroisse de Ste-Croix du 7 juin 1623*³⁷³.

« Dans cet interval l'hermite Antoine, pour s'autoriser dans ce qu'il avoit entrepris, fit metre un morceau de tombe qu'il avoit trouvé dans les décombres qu'il avoit tiré autres fois de l'endroit où estoit l'ancienne chapelle de la commenderie, et fit placer ce morceau de tombe, tout brisé qu'il étoit, au milieu de la chapelle, pour prouver par là que la chapelle étoit la chapelle de commenderie, puisqu'on lizoit sur cette tombe ou morceau de pierre qui n'avoit pas un pied en carré ces seuls trois mots : cy gist le commendeur de céans. Mais cet hermite ne percevoit pas qu'il posoit cette pierre dans un endroit qui n'avoit été bati que depuis environ 40 ans, et d'ans l'augmentation de la chapelle faite en 1678 par l'hermite Rigolet. Cet hermite Antoine étant mort peu de jours après, le curé de Ste Croix ne s'aperçut de cette pierre nouvellement posée que quand il alla pour l'administrer dans sa maladie, crut pouvoir ôter sans formalité de justice ce qui avoit été mis par l'autorité privée d'un hermite environ 15 jours auparavant, et bien depuis l'assurance donnée par le commendeur qu'il accommoderoit cette affaire. Le curé de Ste Croix n'ayant pas jugé à propos de rompre la tête au commendeur de Fleurigny et de luy écrire au sujet de cette nouvelle entreprise qu'il regardoit comme une bagatelle, et qu'il croyoit pouvoir assoupir en rétablissant toutes choses en leur premier état. Cependant le commendeur étant averti de ce qui s'étoit passé, s'en crut offensé dans la conduite du curé et a obtenu une commission du Grand conseil pour informer ce fait particulier, et a pris en tout le fait et cause des hermites. »

Jean Mesqui

Sources

Archives nationales

- KK 1064
- MM 28 – MM 52
- S 5162^b, 5173, 5164^a, 5164^b, S 5166. S 5558-1 à 3. S 5822-5823. S 5733. S 5834. S 5835.

Archives départementales de Seine-et-Marne

- *Grand cartulaire de l'Hôtel-Dieu* : Hsup, A12
- *Petit cartulaire de l'Hôtel-Dieu* : Hsup, A13
- Fonds de la Commanderie de La Croix-en-Brie : H 701, H 721.

Bibliothèque nationale

- *Cartulaire de l'abbaye de Jouy*, Bnf, latin 5467.
- *Cartulaire de Renier Acorre*, Bnf, fr. 8593

Bibliothèque municipale de Provins

- *Cartulaire de Michel Caillot*, ms. 92.
- *Cartulaire des Cordelières de Provins*, ms. 241

Bibliographie

Baudin 2012 : Arnaud Baudin, « Between East and West : The Counts of Champagne and the Order of the Temple », dans *The Knights Templars. From the Days of Jerusalem to the Commanderies of Champagne*, Troyes, 2012, p. 52-59.

Baudin-Brunel 2013 : Arnaud Baudin, Ghislain Brunel, « Les templiers en Champagne. Archives inédites, patrimoines et destins des hommes », dans *Les templiers dans l'Aube* (Cycle de conférences organisé par le Conseil général de l'Aube, en partenariat avec les Archives nationales, dans le cadre de l'exposition « Templiers. Une histoire, notre trésor »), *La Vie en Champagne*, 2013, p. 27-69.

Baudin-Gilet 2013 : Arnaud Baudin, François Gilet, « La commanderie du Temple de Fresnoy (Aube) », dans *Les templiers dans l'Aube* (Cycle de conférences organisé par le Conseil général de l'Aube, en partenariat avec les Archives nationales, dans le cadre de l'exposition « Templiers. Une histoire, notre trésor »), *La vie en Champagne*, 2013, p. 349-362.

Bénard 1981 : Pierre Bénard, « La fin d'un « Ermitage », *Sites et monuments*, 19082-01, p. 21-24.

Bernard 1830 : Jean-Baptiste Bernard, *Recueil de monumens inédits dessinés et publiés sur la ville de Provins*, Paris, 1830.

Bessey 2005 : Valérie Bessey, *Les commanderies de l'Hôpital en Picardie au temps des chevaliers de Rhodes, 1309-1522*, Millau, 2008.

Bourquelot 1839 : Félix Bourquelot, *Histoire de Provins*, 2 t., Provins-Paris, 1839.

Bourquelot-tables 1977 : *Tables de Félix Bourquelot : Histoire de Provins*, Guinot, O. Merlin, G.-R. Delahaye, M. Veissière (éd.), Provins, Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, 1977 (Documents et travaux, V).

Bourquelot 1858 : Félix Bourquelot, « Notice sur le cartulaire des Templiers de Provins (xii^e et xiii^e siècle), *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1858, t. 19, p. 171-190.

Bourquelot 1865 : Félix Bourquelot, *Études sur les foires de Champagne*, Paris, 1865.

Boutot 1872 : Théophile Boutot, *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, vol. II, Paris - Troyes, 1872,

Bur 2005 : Michel Bur, « Les comtes de Champagne et les Templiers », dans *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, Langres, 1005, p. 641

Carraz 2002 : Damien Carraz « Les ordres militaires et la ville (xii^e-début du xiv^e siècle) : l'exemple des commanderies urbaines de la basse vallée du Rhône », *Annales du midi*, t. 114, n°239, 2002, p. 275-292.

Carraz 2008 : Damien Carraz, « Archéologie des commanderies de l'Hôpital et du Temple en France (1977-2007) », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 15 | 2008, mis en ligne le 20 juin 2011, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crm/5753> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.5753>

³⁷³ *Ibid.*, non paginé, après la p. 726.

- Carrière 1903 : Victor Carrière, *Rôles et taxes des fiefs de l'arrière-ban du bailliage de Provins en 1587*, Paris, 1903.
- Carrière 1919 : Victor Carrière, *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins avec une introduction sur les débuts du Temple en France*, Paris, Honoré Champion, 1919 (réimpr. Laffitte reprints, Marseille, 1978).
- Chapin 1937 : Elizabeth Chapin, *Les villes de foires de Champagne des origines au début du XIV^e siècle*, Paris, 1937.
- Chastellux 1878 : Comte de Chastellux, « Famille de Jaucourt », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1978, 32^e vol., p.76-130.
- Chronique ancienne de Provins* : Chan. Michel Veissière, « Chronique ancienne de Provins », *Provins et sa région. Bulletin de la société d'Histoire et d'Archéologie de Provins*, n°122, 1968, p.123-158 ; n°123, 1969, p. 97-116.
- Deforge 2017 : Olivier Deforge, « La constitution d'un palais urbain. Ensemble bâti de l'îlot compris autour des rues Saint-Thibault, des Jacobins et de la Table-Ronde », *Un quartier de la rue Saint-Thibault de Provins*, Provins, 2017, p. 25-38.
- Deforge-Garrigou Grandchamp-Mesqui 2002 : Olivier Deforge, Pierre Garrigou Grandchamp, Jean Mesqui, « "La Buffette", une résidence patricienne des XII^e et XIII^e siècles à Provins », *Bulletin monumental*, 160-1, 2002, p. 207-237.
- Delaville Le Roulx 1904 : J. Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre sainte et à Chypre (1100-1310)*, Paris, 1904.
- Delisle 1889 : Léopold Delisle, *Mémoire sur les opérations financières de Templiers*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1889 (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXXXIII, 2^e partie).
- Ditsch 1905 : Ernest Ditsch, *Guide-itinéraire descriptif et archéologique de Provins*, Provins, 1905 (publié par la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins de 1905 à 1907).
- Du Sommerard 1822 : Alexandre du Sommerard, *Vues de Provins dessinées et lithographiées, en 1822, par plusieurs artistes, avec un texte par M. du Sommerard*, Provins, 1822.
- Fagniez 1877 : Gustave Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècle*, Paris, 1877.
- Forstel 2015 : Judith Forstel, « Rampillon. Église Saint-Éliphe », *Congrès archéologique de France*, 174^e session, 2008-2014, Paris, 2015, p. 349-367.
- Frichet 2010 : Roger Frichet, « " Le Vieux-Château " de Sourduin-Tourvoie-Montbron. Historique du " Vieux-Château " de Sourduin et étude de son pavement médiéval », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, n°164, 2010, p. 39-55.
- Garrigou Grandchamp-Mesqui 1991 : Pierre Garrigou Grandchamp, Jean Mesqui, *Atlas historique des villes de France – Provins*, Paris, CNRS, 1991.
- Gruel 1890 : Gilles Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne*, Paris, 1890.
- Housset 1939 : René Housset, « Le Censier des Cordelières de Provins. Début du XIV^e siècle », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins*, 1939, p. 3-115.
- Hubert 1955 : Jean Hubert, « La frontière occidentale du comté de Champagne, du XI^e au XIII^e siècle », dans *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, t.II, Paris, 1955, p. 14-30 (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, XII).
- Hubert 1964 : Jean Hubert, « Les églises de Rampillon, Donnemarie et Rozay et l'ancienne frontière de Champagne », *Bulletin de la Société d'histoire et d'art de la Brie et du pays de Meaux*, 1964-1, p. 314-323.
- Jalmain 1970 : Jalmain, *Archéologie aérienne en Ile-de-France, Beauce, Brie, Champagne*, Paris, 1970.
- Lacomme 2017 : Thomas Lacomme, « Renier Acorre et la rue de Froidmantel : achats fonciers et distinction sociale (XIII^e siècle) », *Un quartier de la rue Saint-Thibault de Provins*, Provins, 2017, p. 10-24.
- Lacomme 2022 : Thomas Lacomme, « Saint-Étienne de Troyes et Provins (XII^e-XIII^e siècle) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, n° 176, 2022 (à paraître).
- Lalore 1878 : Abbé Charles Lalore, *Cartulaire de l'abbaye du Paraclet*, Troyes-Dufey-Robert, 1878.
- Lamy 1931 : Édouard Lamy, *Notes pour servir à l'histoire de La Croix-en-Brie, commanderie de l'Ordre de Malte*, Paris, 1931.
- Lebeuf 1757 : Abbé Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, vol. 11, Paris, 1757.
- Lefèvre 1858-1859 : André Lefèvre, « Les finances de la Champagne aux XIII^e et XIV^e siècles », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, I :19, 1858, p. 409-447. II : 20, 1859, p. 40-80.
- Lefèvre 1868 : Émile Lefèvre, *Les rues de Provins*, s.l. (imprimerie de la Feuille de Provins), s. d., (1868) (réimpr. Éditions Culture et civilisation, Bruxelles, 1979)
- Legras 1983 : Anne-Marie Legras, *Les Commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis*, Bordeaux, 1983.
- Legras 1987 : Anne-Marie Legras, *L'enquête pontificale de 1373 sur l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, vol. I, *L'enquête dans le prieuré de France*, Éditions du CNRS, Paris, 1987.
- Longnon 1877 : Auguste Longnon, *Rôle des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonnier (1249-1252)*, Paris, 1877.
- Longnon 1901-1914 : Auguste Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361)*, Paris, 1901-1914, 3 vol.
- Mannier 1872 : E. Mannier, *Les commanderies du Grand-Prieuré de France*, Auguste Aubry – Dumoulin, Paris, 1872.
- Mesqui 1979 : Jean Mesqui, *Provins. La fortification d'une ville au Moyen Âge*, Droz-Arts et métiers graphiques, Paris-Genève, 1979.

- Mesqui 1985 : « Les ponts sur la Seine et ses affluents entre Troyes et Montereau au XIII^e siècle », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales dans l'Aube*, Société archéologique de l'Aube, numéro hors série n°2, 1985, p.27-55.
- Mesqui 1986 : Jean Mesqui, « Les censiers médiévaux de Provins », *Provins et sa région. Bulletin de la société d'Histoire et d'archéologie de Provins*, n°139-140, 1985-1986, p. 65-76.
- Mesqui 1987 : Jean Mesqui, « Le territoire de Provins du XII^e au XVI^e siècle », *Provins et sa région. Bulletin de la société d'Histoire et d'archéologie de Provins*, n°141, 1987, p. 87-95.
- Mesqui 1989 : Jean Mesqui, « Quelques aspects de l'expansion urbaine dans la ville basse de Provins aux XII^e et XIII^e siècles », *Provins et sa région. Bulletin de la société d'Histoire et d'archéologie de Provins*, n°143, 1989, p. 35-46.
- Mesqui 1993a : Jean Mesqui, « Le cloître Saint-Quiriace et l'organisation du *castrum* primitif à Provins », *Provins et sa région. Bulletin de la société d'Histoire et d'archéologie de Provins*, n°147, 1993, p. 55-77.
- Mesqui 1993b : Jean Mesqui, Marcel Bellot, Pierre Garrigou Grandchamp, « Le palais des comtes de Champagne à Provins (XII^e-XIII^e siècles) », *Bulletin monumental*, n°151, 1993, p. 321-355.
- Mesqui 2002 : Jean Mesqui, « Annexe sur le cens de Bézalles et sur l'origine de Raoul Bristaud », dans Deforge-Garrigou Grandchamp-Mesqui 2002, p. 42-44.
- Michelet 1841 : Jules Michelet, *Procès des Templiers*, Paris, 1841, 2 t.
- Morlet-Mulon 1976 : Marie-Thérèse Morlet et Marianne Mulon, « Le Censier de l'Hôtel-Dieu de Provins », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 134, 1976, p. 5-84.
- Opoix 1823 : Christophe Opoix, *Histoire et description de Provins*, Paris-Provins, 1823.
- Pétel 1905 : Abbé A. Pétel, *Templiers et Hospitaliers dans le diocèse de Troyes. La Commanderie de Payns et ses dépendances*, Pairs-Bar-sur-Aube, 1905.
- Prou-D'Auriac 1933 : Maurice Prou, Jules d'Auriac (éd.), *Actes et comptes de la commune de Provins de l'an 1271 à l'an 1330*, Provins, 1933.
- Répertoire : Jean Mesqui, *Les commanderies du Temple et de l'Hôpital à Provins - XI^e-XVIII^e siècles. Répertoire de sources*, tapuscrit, 2023, déposé à la Bibliothèque de Provins (5W), aux Arch.dép de l'Aube (BM 2135) et de Seine-et-Marne.
- Richard 1980 : Jean Richard, « Les Templiers et les Hospitaliers en Bourgogne et en Champagne méridionale (XII^e-XIII^e siècles) », dans Josef Fleckenstein et Manfred Hellmann (dir.), *Die geistlichen Ritterorden Europas*, Sigmaringen, 1980, p. 231-242.
- Roger 2007 : Jean-Marc Roger, « Nouveaux regards sur des monuments des Hospitaliers à Rhodes », *Journal des Savants*, 2007, p. 113-170 et 359-433
- Rogeron 1912 : Louis Rogeron, « Un écho du passé lointain. Les inondations à Provins », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Provins*, 1912, p. 17-27.
- Stein – Hubert 1954 : Henri Stein, Jean Hubert, *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne*, Paris, 1954.
- Terrasse 2005 : Véronique Terrasse, *Provins. Une commune du comté de Champagne et de Brie (1152-1355)*, Paris, 2005.
- Veissière 1961 : Abbé Michel Veissière, « Une communauté canoniale au Moyen Âge. Saint-Quiriace de Provins (XI^e-XIII^e siècles) », Provins, 1961.
- Veissière 1995 : Chanoine Michel Veissière, « Les Bénédictines de Champbenoît au Moyen Âge », *Provins et sa région. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, 1995, p. 33-66.
- Veissière 1998 : Monseigneur Michel Veissière, *La collégiale Notre-Dame du Val de Provins au Moyen Âge (1193-1359)*, Provins, 1998.
- Verdier 2007 : François Verdier, « L'abbaye du Paraclét et Provins -1 », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, n°161, 2007, p. 39-88.
- Verdier 2008 : François Verdier, « L'abbaye du Paraclét et Provins -2 », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, n°162, 2008, p. 27-58.
- Verdier 2009 : François Verdier, *Un prieuré au temps des foires de Champagne, Saint-Ayoul de Provins*, éd. Dominique Gueniot, Langres, 2009.
- Verdier 2012 : François Verdier, *Le Livre Pelu (BM Provins, ms. 220)*, Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, Provins, 2012.
- Verdier 2016 : *L'aristocratie de Provins à la fin du XII^e siècle. L'exemple de Milon le Bréban, chambrier des ciltles de Champagne, bouteiller de l'empereur de Constantinople*, Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, Provins, 2016.
- Verdier 2017 : François Verdier, « L'installation des jacobins à Provins », *Un quartier de la rue Saint-Thibault de Provins*, Provins, 2017, p. 39-69.
- Verdier 2022 : François Verdier, *Les prieurés Saint-Ayoul et Sainte-Croix de Provins*, chez l'auteur, 2022.
- Yante 2012 : Jean-Marie Yante, « Les templiers et les foires de Champagne », dans Arnaud Baudin, Ghislain Brunel et Nicolas Dohrmann (dir.), *L'économie templière en Occident : patrimoines, commerce, finances*, Troyes, 2013, p. 225-236 (Actes du colloque tenu les 24-26 octobre 2012).